



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 MAI 2024

DIRECTION DE LA VIE CITOYENNE

8

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE : « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2024-2030 »

DELIBERATION
APPROUVEE PAR

Voix pour

Voix contre

A l'unanimité

Abstention

Non-participation au vote

Annexe : Contrat de ville

L'An deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire le trente avril deux mille vingt-quatre,
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Madame BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, M NICOT,
Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT,
M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, Mme BELVAUDE, M POCHAT, M GEFFRAY, Mme KOFFI,
M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, Mme GUILLEMET,
M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU,
M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme GRIMAUD
M PROST
Mme GRAPPE
Mme OGGAD
Mme MESSMER
M MOULINET

POUVOIRS :

Mme GRIMAUD à Mme EMONET-VILLAIN
M PROST à M MONNIER
Mme GRAPPE à Mme HUBERT
Mme OGGAD à Mme CONTE
Mme MESSMER à M NICOT
M MOULINET à M DE JESUS PEDRO

SECRÉTAIRE : Céline ALLOUCHE

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240506-CM_20240506_08-DE
Date de télétransmission : 10/05/2024
Date de réception préfecture : 10/05/2024

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIEUR NELSON DE JESUS PEDRO

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Conformément aux dispositions de l'article L.5215-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) exerce de plein droit la compétence politique de la ville. L'article 6 de la loi (n° 2014-173) du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dispose que la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale.

A ce titre, la Communauté urbaine est chargée de l'élaboration du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville.

La précédente génération de contrats de ville est arrivée à échéance le 31 décembre 2023. En outre, le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 a modifié la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, les quartiers prioritaires de Poissy sont les suivants : Beauregard et Saint Exupéry.

Lancée en avril 2022 pour aboutir en mars 2024, l'écriture du nouveau contrat de ville 2024-2030 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a impliqué la collaboration de plus de 400 acteurs du territoire, incluant les services municipaux, les représentants de l'État, les associations, les bailleurs sociaux, etc., tant à l'échelle intercommunale que dans chaque quartier concerné.

Ce nouveau contrat de ville intitulé engagements quartiers 2030 a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire communautaire afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver et d'autoriser le nouveau contrat de ville 2024-30.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5215-20,

Vu la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu le décret n°2023-1314 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu les statuts de la Communauté urbaine,

Considérant la volonté de la ville de Poissy de s'inscrire dans le nouveau contrat de ville 2024-2030 de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, intitulé engagements quartiers 2030,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'approuver le nouveau contrat de ville 2024-2030 de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, intitulé engagements quartiers 2030.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ledit contrat avec les partenaires du contrat de ville et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030

Engagements "Quartiers 2030"



Yvelines
Le Département



Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240506-CM_20240506_08-DE
Date de télétransmission : 10/05/2024
Date de réception préfecture : 10/05/2024

Avec tous les partenaires et acteurs agissant dans les quartiers prioritaires
de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Édito



Les grands ensembles de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise font partie intégrante de l'histoire du développement urbain de notre territoire. Ils ont été construits dans les années 1960 à 1970 pour accompagner l'implantation et l'essor de l'activité industrielle en vallée de Seine.

Les bouleversements économiques, environnementaux, sanitaires et sociétaux que notre pays traverse depuis plusieurs décennies ont engendré d'inévitables mutations qui confrontent nos habitants les plus fragiles, à des défis toujours plus complexes.

Ils ont amené l'Etat à consacrer l'intercommunalité comme l'échelle la plus pertinente pour coordonner la politique de la ville et animer les dispositifs de cohésion urbaine et de solidarité.

Aux côtés de l'Etat, des communes, du Département des Yvelines, de la Région Île-de-France, de la Caisse d'allocation familiale, des bailleurs sociaux, des partenaires socio-économiques et associatifs, la Communauté urbaine mobilise au quotidien de nombreux leviers pour améliorer la qualité et le cadre de vie.

L'humain est au cœur de la dynamique de transformation que nous impulsions à travers nos projets de renouvellement urbain. Nous agissons dans tous les domaines : en matière de logement, de réussite éducative, d'aménagement des espaces, d'emploi et de développement économique, de transition écologique et énergétique, ainsi que d'accès au sport et à la culture.

Ce nouveau contrat de ville 2024-2030 est le premier conclu à l'échelle de l'intercommunalité. Il est le fruit d'un travail collectif, d'une concertation active et d'une écoute attentive des besoins et des aspirations de nos concitoyens.

Il repose sur une vision partagée de notre territoire, de ses atouts et de ses potentialités, mais également sur des actions concrètes, mesurables et inclusives qui permettront à chacun de trouver sa place, de changer le quotidien de nos habitants et d'offrir de nouvelles perspectives à nos jeunes.

Parce que la réalisation de nos ambitions dépend de la mobilisation de tous, je remercie l'ensemble des partenaires de nous avoir rejoint dans cette entreprise collective, de mettre leurs compétences et leurs énergies au service de l'intérêt général, pour œuvrer ensemble à construire un territoire plus solidaire, plus juste et plus humain.

Cécile ZAMMIT-POPESCU
Présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise

Ce contrat « Engagements Quartiers 2030 » conclu avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise renouvelle pour la période 2024-2030 la démarche partenariale de la politique de la ville, si importante pour améliorer le quotidien des habitants des quartiers populaires. S'il reste porté par une coopération de grande qualité entre l'Etat et l'EPCI, cette nouvelle contractualisation n'en est pas moins novatrice pour au moins trois raisons : l'apparition de nouveaux enjeux de politique publique, l'approfondissement de la relation maire-Préfet, le renforcement des liens entre politique de la ville et droit commun.



Aux côtés des fondamentaux de la politique de la ville, le comité interministériel des villes de Chanteloup-les-Vignes du 27 octobre 2023 a souligné l'importance de prendre en compte la question des transitions dans les actions qui demain seront financées au profit des habitants des quartiers. Ces transitions, d'ordre écologique, numérique, démographique, démocratique ou sociale, l'Etat territorial a souhaité les porter en lien avec les territoires (communes, EPCI, département) mais aussi en impliquant de nouveaux partenaires (BPI, OFII, ADEME, France Travail, DILCRAH...). Qu'elles concernent la meilleure intégration des primo-arrivants, la professionnalisation de la médiation sociale, le développement de l'entrepreneuriat ou l'approfondissement de la participation citoyenne, ces nouveaux projets territoriaux ont tous trouvé une place de premier choix dans ces Engagements Quartiers 2030.

Cette contractualisation, nous avons également souhaité qu'elle puisse s'articuler autour de projets de quartier portés par les communes. L'essoufflement de la dernière génération de contrat de ville tenait sans doute à sa trop faible politisation. Au bout de trois ou quatre ans, plus personne ne regardait ni ne consultait le contrat de ville, sur lequel devrait pourtant reposer la plupart des financements publics à destination des quartiers. Pour répondre à cet enjeu, les villes ont été invitées, en concertation avec leurs habitants, à définir un projet pour leur quartier reflétant pleinement son identité et son public. Centré autour d'un nombre limité de priorités, ce projet doit permettre d'en décupler l'ambition, d'éviter le saupoudrage et de donner à l'action publique et à la politique de la ville une feuille de route claire pour les trois à six ans à venir. A ce titre, le nouveau contrat de ville inscrit le rôle central du couple maire-Préfet dans la gouvernance de la politique de la ville, qui en pratique existe déjà dans les Yvelines et dont la coordination est essentielle pour s'assurer du « dernier kilomètre » des politiques publiques.

Enfin, répondre aux attentes des citoyens des quartiers populaires, c'est aussi leur permettre d'accéder à tous leurs droits. Cela signifie leur donner le plein accès à tous les dispositifs, prestations ou services de droit commun auxquels ils ont droit. Cela signifie concentrer notre action sur la captation de certains publics éloignés - le fameux aller-vers - ou sur la coordination de tous les acteurs de terrain dans l'esprit des cités éducatives. En proposant une cartographie des acteurs et des dispositifs existants, ce nouveau contrat Engagements Quartiers 2030 répond à cette exigence, dans un esprit partenarial de lisibilité et d'accessibilité de l'action publique... action publique qui ne doit jamais oublier l'essentiel : être au service des habitants des quartiers populaires pour œuvrer en faveur de leur qualité de vie.

Pascal COURTADE

Préfet délégué pour l'égalité des chances
des Yvelines

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240506-CM_20240506_08-DE
Date de télétransmission : 10/05/2024
Date de réception préfecture : 10/05/2024

Contrat de ville 2024/2030 | 3

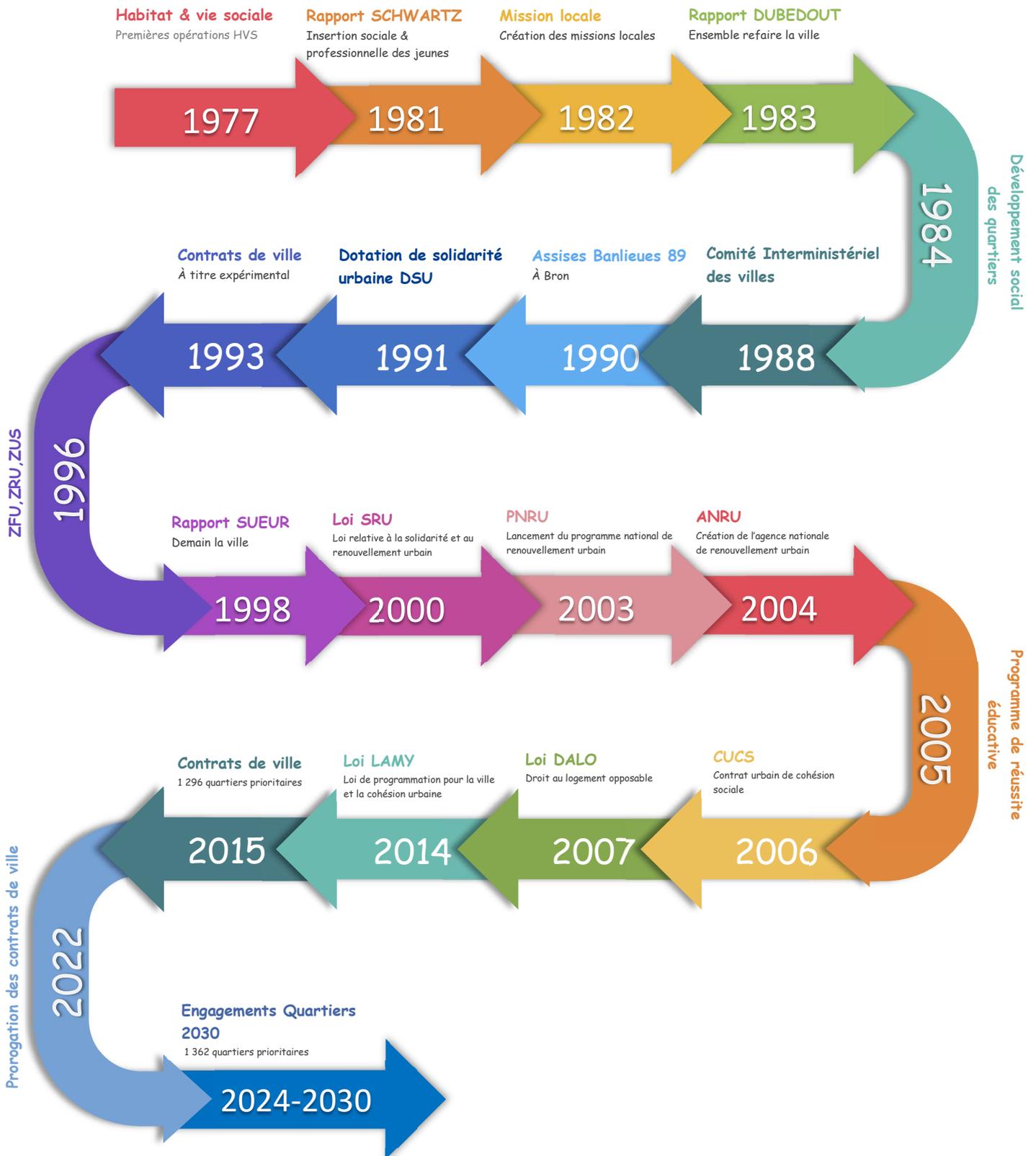
Table des matières

Présentation de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O)	8
Qu'est-ce que la politique de la ville ?	9
1. Une politique de cohésion urbaine et de solidarité	9
2. Mise en œuvre au moyen du contrat de ville	9
3. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	9
La nouvelle géographie de la politique de la ville sur le territoire de GPS&O	10
1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	10
2. Les quartiers vulnérables	10
3. Les quartiers d'intérêt local	11
La synthèse des dynamiques à l'œuvre dans les quartiers de GPS&O	12
1. Rappels méthodologiques et précautions de lecture : sources de données	12
a) Les données du recensement de la population	12
b) Le niveau géographique des données	12
c) Les fichiers détails de l'Insee	12
2. Les évolutions observées dans les quartiers relevant de la politique de la ville sur le territoire communautaire	13
a) Une population toujours jeune, mais un vieillissement qui s'accélère	13
b) De nombreuses familles monoparentales	14
c) De grands ménages	14
d) Des disparités qui s'accroissent	15
e) L'accès à l'emploi, reste une préoccupation majeure	15
f) Davantage de jeunes non scolarisés, sans emploi et sans formation	16
g) Une plus faible hétérogénéité sociale dans les collèges du réseau d'éducation prioritaire	16
h) Un tissu associatif ancien et diversifié intervient dans les QPV de GPS&O	18
i) Six quartiers rencontrent plus de difficultés que 75% des quartiers franciliens	18
Les projets de renouvellement urbain de la Communauté urbaine	19
La méthodologie d'élaboration du contrat de ville	20
1. La mobilisation collective : de l'évaluation à l'écriture du contrat de ville	20
2. Retour sur les concertations citoyennes organisées par l'Etat	20
a) Les résultats du questionnaire en ligne "Quartiers 2030"	21
b) Le retour des rencontres publiques de concertation organisées par la Préfecture des Yvelines	21
3. Les groupes de travail de la Communauté urbaine	22
Les problématiques et enjeux de portée intercommunale	22
1. Des acteurs mobilisés pour l'emploi et l'activité économique dans les quartiers prioritaires	23
2. Des services engagés pour promouvoir l'émancipation et la réussite des habitants	27
3. Des acteurs engagés pour accompagner la transition écologique et énergétique dans les quartiers prioritaires du territoire	31
4. Des partenaires impliqués pour l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations	35
5. Des intervenants rassemblés pour améliorer la tranquillité et la sécurité publique	38

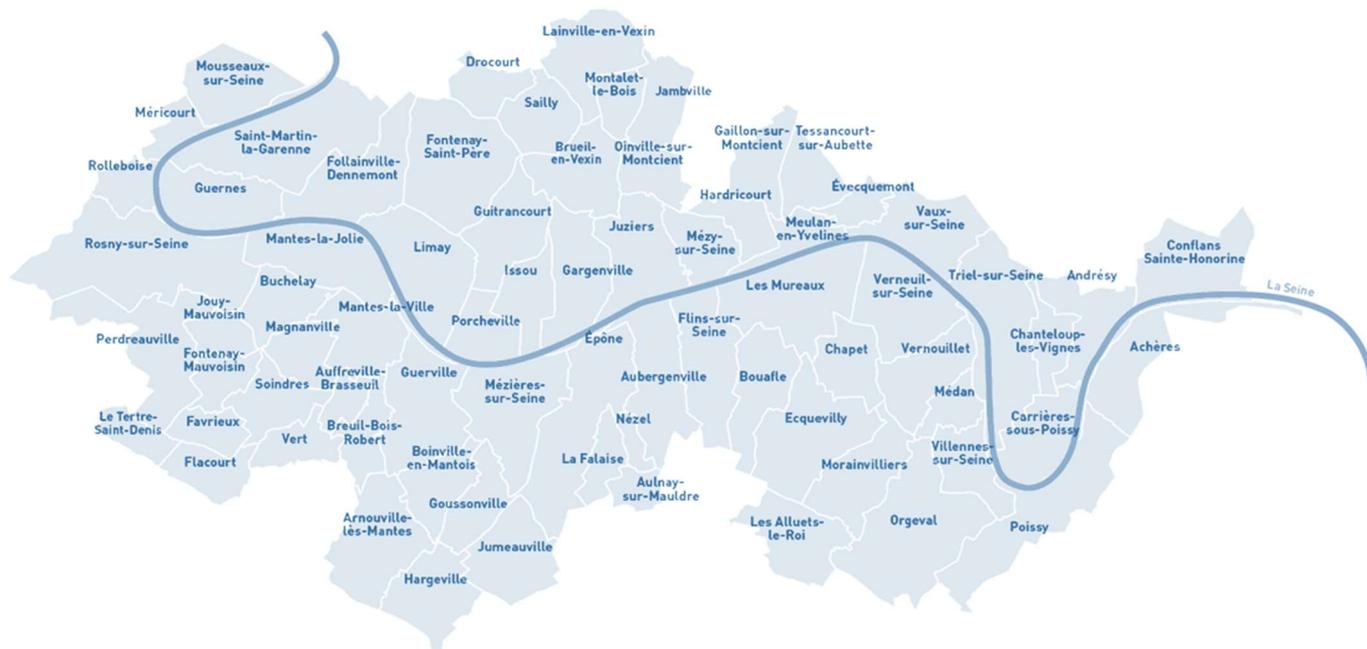
Les problématiques et enjeux à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires	40
1. Carrières-sous-Poissy	40
a) Les Fleurs	40
b) Les Oiseaux.....	41
c) Les priorités pour les quartiers de Carrières-sous-Poissy et leurs habitants	42
d) Dispositif de participation citoyenne	44
2. Chanteloup-les-Vignes	45
a) Noé-Feucherets	45
b) Les priorités pour la Noé-Feucherets et ses habitants	46
c) Dispositif de participation citoyenne	51
3. Les Mureaux	52
a) Cité Renault-Centre-ville	52
b) Cinq Quartiers.....	53
c) Les priorités pour les quartiers des Mureaux et leurs habitants.....	54
d) Dispositif de participation citoyenne	58
4. Limay	59
a) Centre-Sud	59
b) Les priorités pour Centre-Sud et ses habitants	60
c) Dispositif de participation citoyenne	63
5. Mantes-la-Jolie	64
a) Le Val-Fourré	64
b) Les priorités pour le Val-Fourré et ses habitants	65
c) Dispositif de participation citoyenne à Mantes-la-Jolie.....	70
6. Mantes-la-Ville	71
a) Les Merisiers Plaisances.....	71
b) Domaine de la Vallée.....	72
c) Les priorités pour les quartiers de Mantes-la-Ville et leurs habitants.....	73
d) Dispositif de participation citoyenne	76
7. Poissy	77
a) Beauregard	77
b) Saint-Exupéry	78
c) Les priorités pour les quartiers de Poissy et leurs habitants.....	79
d) Dispositif de participation citoyenne	84
8. Vernouillet	85
a) Cité du Parc.....	85
b) Les priorités pour la Cité du Parc et ses habitants.....	86
c) Dispositif de participation citoyenne	90
La gouvernance du contrat de ville	91
1. Le schéma de gouvernance du contrat de ville 2024-2030	91
2. L'évaluation de la politique de la ville sur le territoire de GPS&O	92

a) La mission suivi et évaluation	92
b) La participation citoyenne dans l'évaluation du contrat de ville	92
c) Vers un partenariat de données	92
Les engagements des partenaires et acteurs du contrat de ville	93
1. Préfecture des Yvelines	93
2. Agence régionale de santé (ARS).....	94
3. Banque publique d'investissement (BPI).....	94
4. Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAF).....	95
5. Services de l'Education nationale dans les Yvelines.....	95
6. Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)	96
7. Conseil départemental des Yvelines	97
Les signataires du contrat de ville 2024-2030	98

La politique de la ville : chronologie des dispositifs



Présentation de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O)



Issue de la fusion de 6 intercommunalités du nord des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

Elle fédère **73 communes**, soit **424 510 habitants** (Insee RP2020) et s'étend sur **500 km²**. 50 d'entre elles comptent moins de 5 000 habitants dont 43 se situent sous le seuil des 2 000 habitants.

Seule intercommunalité de la grande couronne de plus de 400 000 habitants, GPS&O est la Communauté urbaine la plus peuplée de France. Son envergure la place au treizième rang des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur le plan national.



Traversé par **55 km de Seine**, à la fois urbain et rural, industriel et agricole, le territoire de GPS&O est riche de ses contrastes avec la Seine comme colonne vertébrale.

Ce territoire qui constitue l'entrée ouest de l'Île-de-France est desservi par plusieurs infrastructures de transport : les autoroutes A14 et A13, la ligne J du Transilien, le RER A à Poissy.

À l'horizon 2024, le prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie est un enjeu majeur pour le territoire. La nouvelle ligne Tram 13, anciennement appelée Tangentielle Ouest, va également ouvrir de nouvelles connexions au réseau de transports de l'Île-de-France et aux autres bassins d'emploi

Qu'est-ce que la politique de la ville ?

1. Une politique de cohésion urbaine et de solidarité

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle a pour ambition d'améliorer les conditions de vie de leurs résidents en agissant pour assurer l'égalité et réduire les écarts de développement avec l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine & Oise (GPS&O).

La politique de la ville vise à mobiliser et adapter, en premier lieu, les actions relevant du cadre général de l'action publique et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, mettre en œuvre les solutions locales et innovantes qui lui sont propres. Elle s'appuie à cette fin sur une approche partenariale.

C'est la loi du **21 février 2014**¹, dite loi *Lamy*, qui fixe le cadre général de la politique de la ville et confie à la Communauté urbaine, un rôle essentiel dans son pilotage au niveau local, en lien avec l'Etat et les communes impliquées, sans quoi rien n'est possible.



2. Mise en œuvre au moyen du contrat de ville

Le contrat de ville constitue le cadre de référence des partenaires de la politique de la ville. Il est signé pour 6 ans (2024-2030) et détermine les priorités, les objectifs communs et les engagements de chacun des signataires, selon ses compétences et ses missions.

La Communauté urbaine est chargée de son élaboration, de la réalisation de l'état des lieux du territoire et de la mise en œuvre du programme d'actions relevant de ses compétences ou de portée intercommunale.

Au niveau communal, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville.

Ce nouveau contrat de ville est le premier conclu à l'échelle de la Communauté urbaine. Il se veut plus lisible et accessible. Travaillé avec l'ensemble des acteurs et à l'échelle de chacun des quartiers concernés, il a permis de révéler les enjeux collectifs d'intérêt communautaire.

3. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont les territoires sur lesquels sont déployés la politique de la ville. Ils sont identifiés par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sur la base d'un critère unique : l'écart significatif entre le niveau de revenu disponible de leurs résidents et celui du reste de nos concitoyens.

C'est le décret **du 28 décembre 2023**² qui fixe la nouvelle liste des quartiers prioritaires de la Communauté urbaine.

Ainsi, la Communauté urbaine et l'Etat interviennent aux côtés des communes concernées, avec le soutien du Département des Yvelines et une large mobilisation des acteurs de terrains (associations, bailleurs sociaux, entreprises, habitants, ...), pour mettre en œuvre des actions concertées et cohérentes, afin de transformer nos quartiers en lieux de vie plus attractifs et inclusifs.

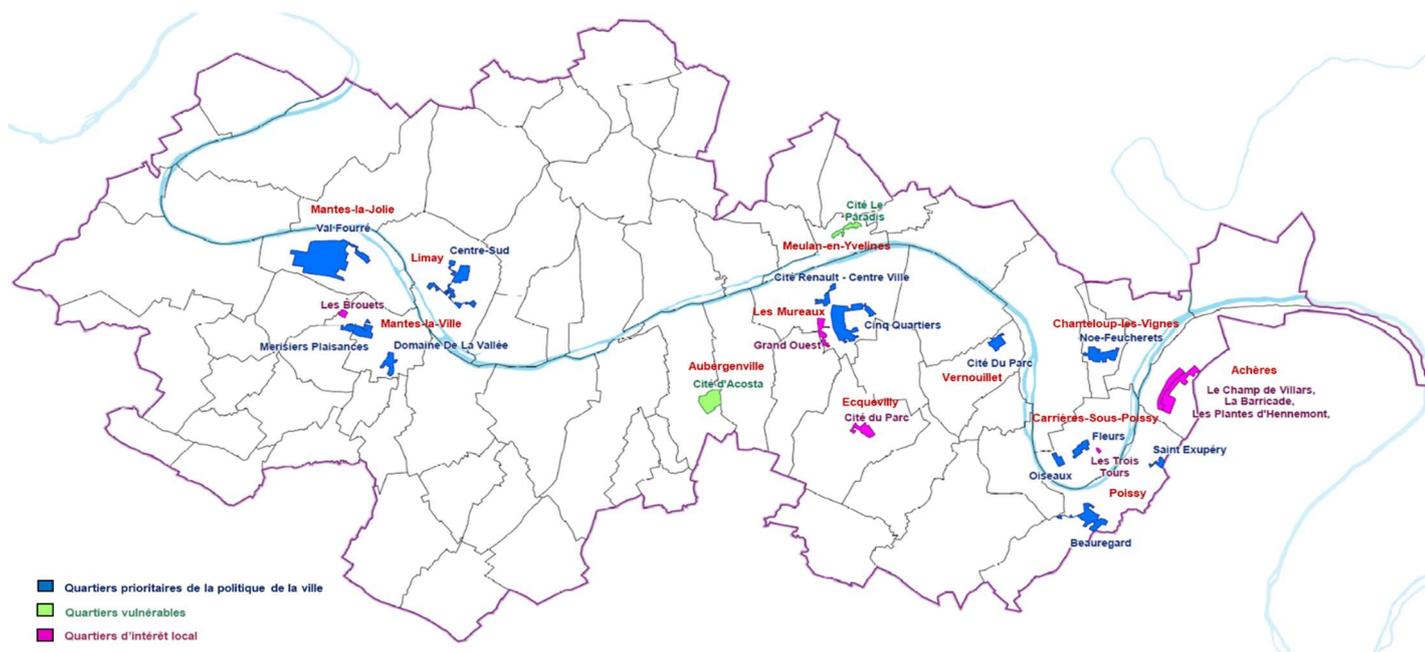
Catherine ARENOU

Conseillère déléguée à la politique de la ville,
Maire de Chanteloup-les-Vignes

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028636804/>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>

La nouvelle géographie de la politique de la ville sur le territoire de GPS&O



1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Depuis le 28 décembre 2023 (décret n° 2023-1314), la géographie de la politique de la ville de GPS&O compte **12 quartiers prioritaires (QPV)**. Ils présentent un **taux de pauvreté 3 fois plus élevé** qu'à l'échelle intercommunale. Ils rassemblent plus de **64 000 habitants (RP 2020)** sur huit communes : Carrières-sous-Poissy, Chartreloup-les-Vignes, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy et Vernouillet.

2. Les quartiers vulnérables

Le mot de l'Etat :

"La circulaire du 31 août 2023 concernant l'élaboration des nouveaux contrats de ville "Engagements Quartiers 2023", ainsi que celle du 4 janvier 2024 portant sur la gouvernance de ces mêmes contrats, autorisent l'État territorial à allouer des fonds du budget opérationnel du programme 147 (Programme Politique de la Ville) à des quartiers non répertoriés dans le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, qui modifie la liste des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), dans la limite de 2,5 % des crédits délégués de l'unité opérationnelle (la préfecture départementale). Ce dispositif "poches de pauvreté" s'explique par la nécessité de flexibilité et d'adaptation accrue aux besoins des quartiers vulnérables du département, qui, bien que ne répondant pas tous aux critères de labellisation QPV, présentent des fragilités évidentes mises en lumière par les récentes émeutes urbaines de juin et juillet 2023. Ceci est particulièrement le cas pour les quartiers comptant moins de 1 000 habitants ou ayant un revenu médian juste au-dessus du seuil de labellisation, critères principaux pour définir un quartier prioritaire de la ville.

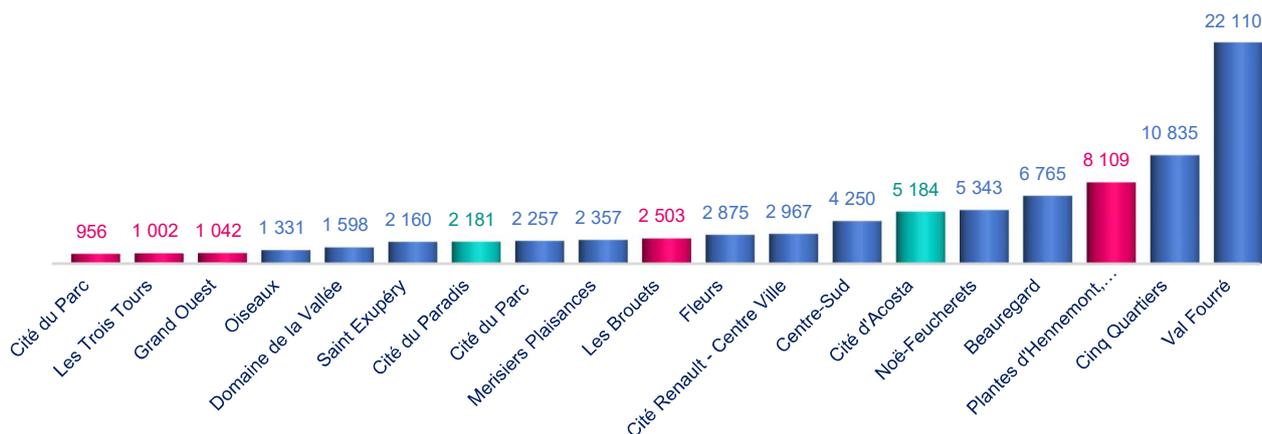
En 2024, il a été décidé d'allouer des fonds au quartier du Paradis à Meulan-en-Yvelines ainsi qu'au quartier d'Acosta à Aubergenville, afin de lancer un programme de réussite éducative sur les deux territoires et de renforcer la présence humaine dans ces quartiers. Toutefois, conformément au principe de mutabilité du service public, il est important de souligner que ces allocations seront réévaluées chaque année, en particulier si des écarts significatifs sont observés dans d'autres quartiers du département ou si certains quartiers labellisés QPV nécessitent une intervention renforcée. La Préfecture se réserve également à l'avenir le droit de garder ces crédits en réserve de précaution pour pouvoir intervenir rapidement en cas de crises ou de décrochages soudains dans un ou plusieurs quartiers vulnérables du département."

3. Les quartiers d'intérêt local

Le territoire compte également **7 quartiers** qui rassemblent près de **21 000 habitants** (RP 2020) et relèvent d'une intervention locale (ceci inclus les 2 quartiers dit vulnérables). Il s'agit de quartiers sortis de la géographie nationale, car ils présentent des écarts de revenu moins marqués que dans les quartiers prioritaires, mais dont la population présente toutefois des indicateurs de disparités socio-économiques. Compte-tenu de ces signes de fragilités, la Communauté urbaine et le Département des Yvelines considèrent qu'il est nécessaire de maintenir des actions ciblées sur ces secteurs fragiles, dans le cadre de la solidarité entre territoires, afin de réduire les écarts de développement et d'éviter un véritable décrochage.

Nombre d'habitants dans les QPV de GPS&O

(Source : Insee, RP 2020)



Commune	Quartiers relevant de la politique de la ville sur le territoire de GPS&O	Quartiers relevant de la géographie prioritaire nationale /Etat
Mantes-la-Jolie	Val Fourré	X
Mantes-la-Ville	Domaine de la Vallée	X
	Merisiers Plaisances	X
	Les Brouets	
Limay	Centre-Sud	X
Aubergenville	Cité d'Acosta	X
Les Mureaux	Cinq quartiers	X
	Cité Renault - Centre-ville	X
	Grand Ouest	
Meulan	Cité Le Paradis	X
Ecquevilly	Cité du Parc	
Vernouillet	Cité du Parc	X
Chanteloup-les-Vignes	Noé-Feucherets	X
Carrières-sous-Poissy	Fleurs	X
	Oiseaux	X
	Les trois tours	
Poissy	Beauregard	X
	Saint Exupéry	X
Achères	Le Champ de Villars, La Barricade, Les Plantes d'Hennemont, La Sablière	

La synthèse des dynamiques à l'œuvre dans les quartiers de GPS&O

1. Rappels méthodologiques et précautions de lecture : sources de données

a) Les données du recensement de la population

L'essentiel des données présentées dans le contrat de ville 2024-2030 sont issues de l'exploitation des sources statistiques disponibles de l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Il s'agit essentiellement des données du recensement annuel de la population. Il prend en compte 5 années d'enquêtes :

- ✓ Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête exhaustive a lieu tous les 5 ans.
- ✓ Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8% des logements de la commune chaque année. Ainsi, 40% des logements sont enquêtés sur 5 ans.

Les données du recensement correspondent aux données millésimées à l'année N-3. Elles sont issues des enquêtes des années N-5, N-4, N-3, N-2, N-1. Elles sont donc relativement récentes (la dernière enquête considérée a été réalisée à l'année N-1).

L'Insee recommande, en raison d'un report de l'enquête annuelle 2021 lié à la situation sanitaire, de comparer les millésimes de 2019 à 2023 avec des millésimes antérieurs distants d'au moins 6 ans, afin que les comparaisons d'une donnée du recensement à l'autre n'intègrent pas la même année d'enquête

La majorité des données exploitées dans ce document correspondent aux données diffusées le 24 octobre 2023. Elles comprennent les données millésimées 2018 à 2022. Lorsque la donnée provient d'une autre source, cette dernière est précisée.

b) Le niveau géographique des données

Les données fournies par l'Insee et reproduite dans le document peuvent être constituées :

- ✓ Aux contours exacts des quartiers prioritaires relevant de la géographie nationale de la politique de la ville (QPV) ;
- ✓ Aux contours des Iris (Îlots regroupés pour information statistique), brique de base de l'Insee en matière de diffusion de données infra-communales ;
- ✓ Aux contours du parc social (parc locatif public), lorsqu'il n'y a pas une parfaite adéquation entre l'Iris et le quartier prioritaire. Les données disponibles à cette échelle sont uniquement celles extraites des fichiers détails du recensement de la population de l'Insee.

Lorsque la commune n'est pas irisée, l'analyse statistique sur la base des données du recensement n'est pas possible. C'est le cas de la commune d'Ecquevilly, nous ne sommes donc pas en mesure de réaliser une analyse fine à l'échelle du quartier du Parc.

c) Les fichiers détails de l'Insee

L'utilisation des fichiers détails anonymisés permet de réaliser des analyses exploratoires de données, de modéliser des comportements ou simplement d'étudier une sous-population particulière. Les données étant issues d'enquêtes statistiques, l'ensemble des calculs sont réalisés avec un système de pondération (un poids étant attribué à chaque individu).

Compte tenu de cette pondération statistique, il est important de préciser qu'une marge d'erreur existe en fonction de la taille de l'échantillon étudié (plus celui-ci est petit, plus la marge d'erreur risque d'être importante). C'est pourquoi, les données issues de ces fichiers seront arrondies systématiquement à la dizaine la plus proche.

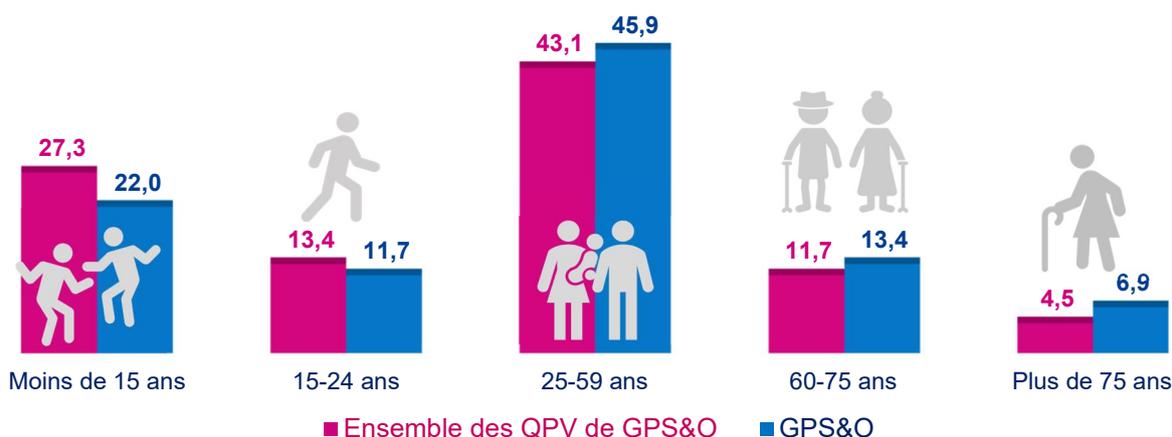
2. Les évolutions observées dans les quartiers relevant de la politique de la ville sur le territoire communautaire

a) Une population toujours jeune, mais un vieillissement qui s'accélère

En 2010, **45%** de la population des QPV de GPS&O avait **moins de 25 ans**. En 2020, on constate une tendance de rattrapage des caractéristiques de la population de GPS&O, puisque **41%** des habitants des QPV du territoire ont moins de 25 ans, contre **33%** à l'échelle de l'intercommunalité.

Répartition de la population en pourcentage par tranche d'âge (%)

(Source : Insee, RP 2020)

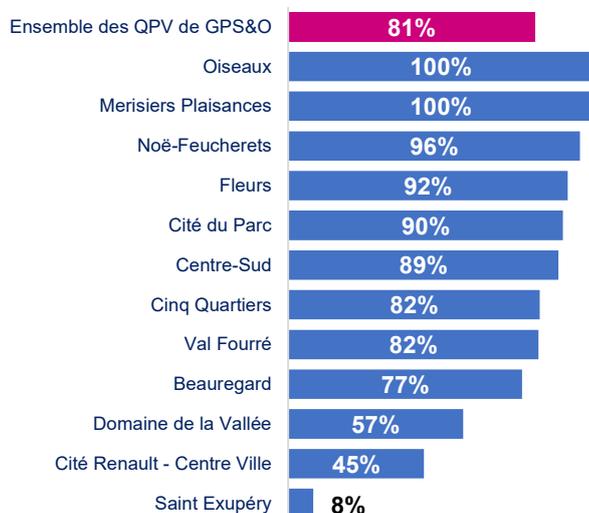


Pour autant, les QPV de GPS&O connaissent un vieillissement plus rapide que sur l'intercommunalité. Ainsi, en 2019, l'indice de vieillissement des 60-74 ans était de **2,7** contre **1,9** pour le reste du territoire communautaire.

Pour mieux cerner cet enjeu d'avenir, la Communauté urbaine a réalisé une enquête en 2021 auprès des personnes de 60 ans et plus vivant dans les 12 quartiers prioritaires du territoire. **491 personnes** ont répondu à l'enquête, l'âge moyen des enquêtés était de **74,7** ans.

Part des 60 ans et plus vivant dans un logement collectif sans ascenseur

(Source INSEE, fichiers détails 2019)



Ainsi, **un tiers des aînés** interrogés considèrent que leur logement est inadapté et déclarent un besoin de travaux d'aménagement des espaces collectifs dans l'immeuble, pour favoriser l'accessibilité. **Trois-quarts** déclarent vouloir vieillir à leur domicile, ce qui pose la question des freins au parcours résidentiel. Tandis que les **trois-quarts** des personnes vivant dans les quartiers prioritaires occupent leur logement depuis au **moins 10 ans** (contre seulement un quart hors QPV).

Les difficultés d'accessibilité selon les aînés des QPV de GPS&O interrogés

- « Ascenseur en panne »
- « Boîte aux lettres trop en hauteur »
- « Escalier trop raide »
- « Nuisances sonores »
- « Sale »
- « Pas assez de rampes »
- « Porte trop lourde »
- « Pas d'ascenseur »

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240506-CM_20240506_08-DE
Date de télétransmission : 10/05/2024
Date de réception préfecture : 10/05/2024

Contrat de ville 2024/2030 | 13

Focus quartier

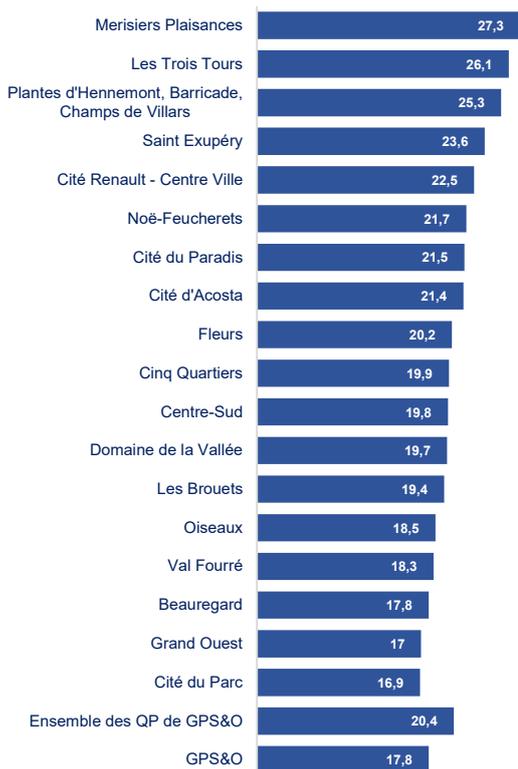
Vernouillet – Cité du Parc

47,8% des personnes de 60 ans et plus ont emménagé il y a plus de 30 ans dans leur logement.

La question de l'accès aux commerces et aux services de proximité est également un besoin majeur exprimé par les aînés. Les services de proximité liés à la santé (médecin, pharmacie, infirmier...) et les structures d'accès aux démarches administratives régulières (banque, mairie, bureau de poste...) sont particulièrement ciblés. **12%** des enquêtés âgées de 75 ans et plus, précisent que l'éloignement et le manque de transports sont les principaux freins à l'accès aux commerces et services de proximité. Enfin, l'étude a permis de dégager deux raisons principales au renoncement des aînées : le non-recours et l'isolement social.

Part des familles monoparentales (%)

(Source : Insee, RP 2020)



c) De grands ménages

La tendance générale concernant la taille moyenne des ménages semble se rapprocher de la dynamique observée sur le territoire communautaire. Elle est en moyenne **2,9** personnes par ménage dans les QPV contre **2,5** sur GPS&O. Il existe globalement une grande disparité dans la taille moyenne des ménages observées entre les différents quartiers (voir graphique ci-contre). De plus, la taille moyenne des ménages tend à augmenter.

Cette situation peut traduire une suroccupation des logements et engendrer des conséquences sur la parentalité, la réussite scolaire des enfants, les violences intra-familiale, etc.

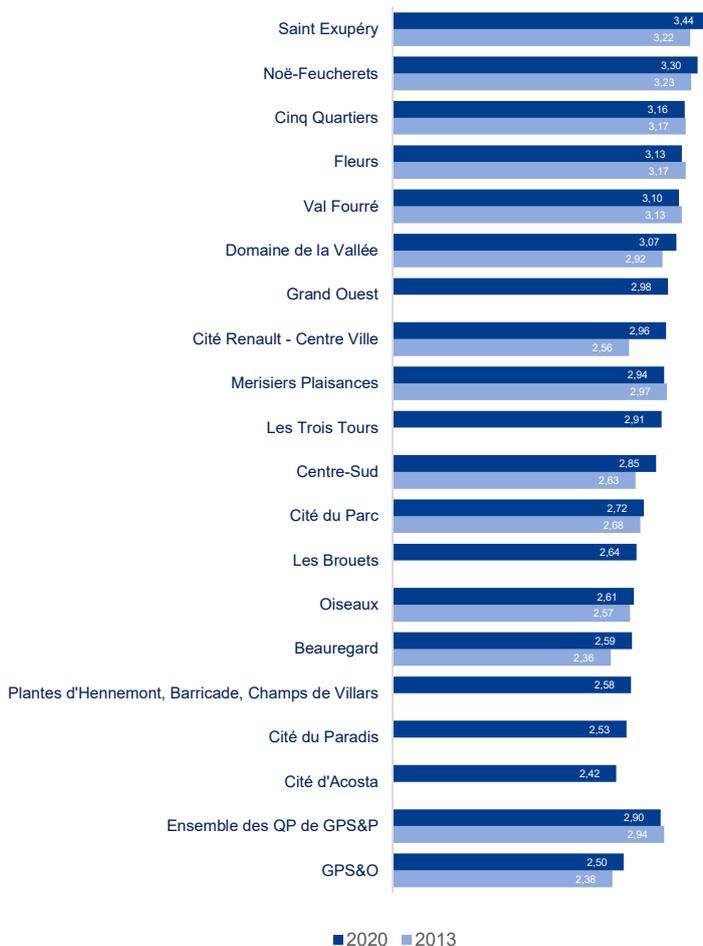
b) De nombreuses familles monoparentales

La monoparentalité reste plus importante dans les QPV, même si le nombre de familles monoparentales augmente dans la population générale. En 2019 plus de **20%** des ménages sont monoparentaux dans les QPV contre **18%** à l'échelle de la communautaire.

Ces familles sont généralement plus isolées et difficilement identifiables, si elles ne sollicitent pas les ressources locales. Leurs vulnérabilités sociales et économiques les exposent à un risque accru de décrochage social et professionnel qui peuvent complexifier le suivi éducatif de leurs enfants.

Taille moyenne des ménages

(Source : Insee, RP 2013-2020)

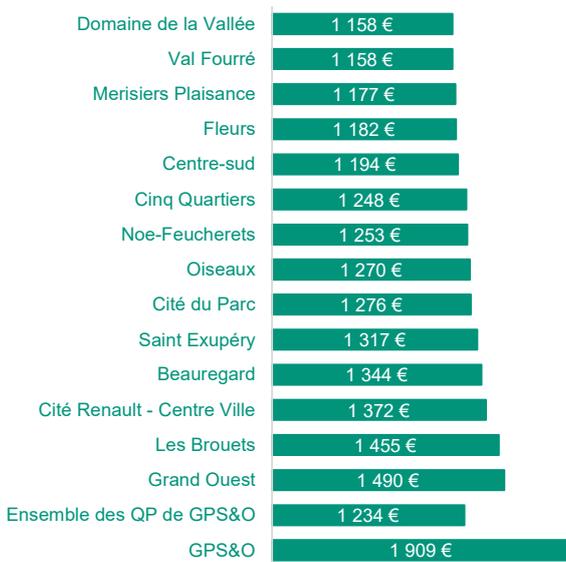


d) Des disparités qui s'accroissent

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été définis à partir du critère de concentration de la population à bas revenus. Le concept de bas revenus prend en compte les revenus fiscaux déclarés, tandis que le concept le taux de pauvreté prend en compte le revenu disponible, c'est-à-dire le revenu après impôts et redistribution sociale. La population des quartiers prioritaires est donc par construction, plus pauvre que celle des autres quartiers de l'intercommunalité.

Revenu mensuel médian disponible par unité de consommation (en euros)

(Source : Insee, Filosofi, 2020)



appartiennent, les enfants subissent plus fréquemment une situation de pauvreté monétaire dans les QPV.

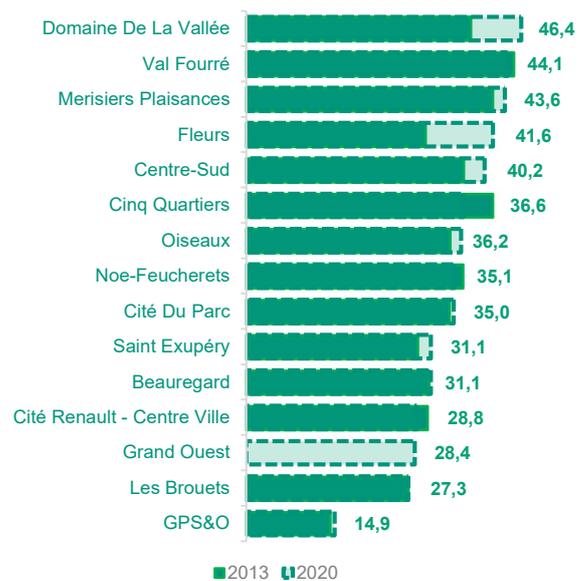
e) L'accès à l'emploi, reste une préoccupation majeure

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à France Travail) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

La part des revenus liés à l'emploi salarié dans le revenu disponible est de **71,5%** dans les QPV de GPS&O, ce qui démontre une forte dépendance à l'activité salariale des habitants, comme pour le reste du territoire communautaire. Pour autant, le taux de chômage y est deux fois supérieur à celui enregistré sur le reste de la Communauté urbaine, cela souligne l'importance cruciale de considérer l'accès à l'emploi comme l'une des priorités fondamentales.

Taux de pauvreté (%)

(Source : Insee, RP 2013-2020, Filosofi 2020)



Sur les sept dernières années observables (2013-2020), les taux de pauvreté enregistrés dans les QPV de GPS&O ont globalement augmenté, ou au mieux sont restés stables. La tendance indique que la disparité des niveaux de vie continue de se creuser entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire communautaire. En moyenne l'écart des revenus mensuels disponibles à l'échelle des QPV est de **- 675 euros** comparativement à celui de la Communauté urbaine. Notons que les chiffres du recensement 2019 comportent des éléments des années 2020 et 2021 qui incluent donc les effets des dernières crises (Covid, guerre en Ukraine, inflation, etc.). Ainsi, quel que soit le type de ménage auquel ils

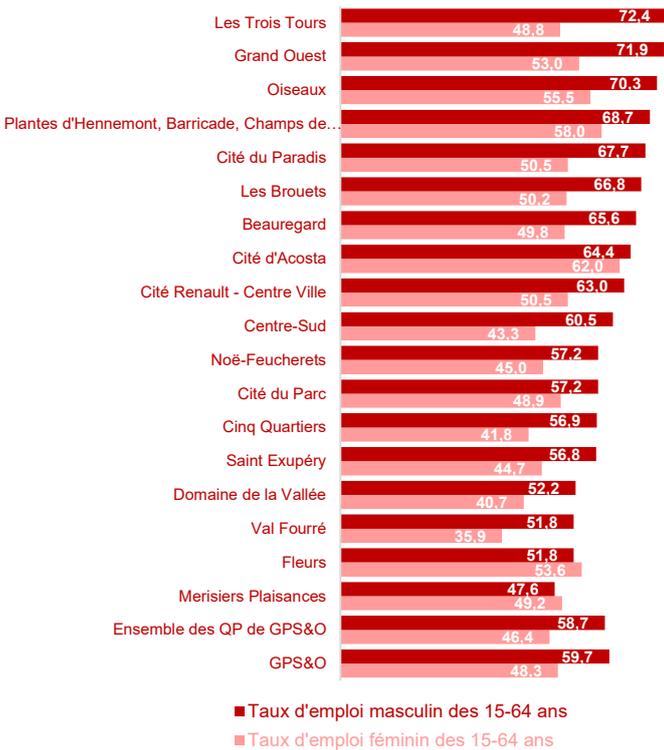
Taux de chômage (%)

(Source : Insee, RP 2020)



Taux d'emploi des 15 - 64 ans (%)

(Source: Insee, RP 2020)



D'autre part, le taux d'emploi des femmes dans les QPV de GPS&O est inférieur à celui des hommes de **12 points** (il atteint jusqu'à 20 points dans certains QPV). Ces dernières sont par ailleurs plus nombreuses à occuper des emplois précaires. Le déclassement (le fait pour une personne d'avoir un diplôme de l'enseignement supérieur et de ne pas avoir un emploi correspondant à ce niveau de diplôme) est proche des **40%** dans les QPV de GPS&O pour les femmes diplômées.

Répartition des revenus et impôts des ménages (en %)

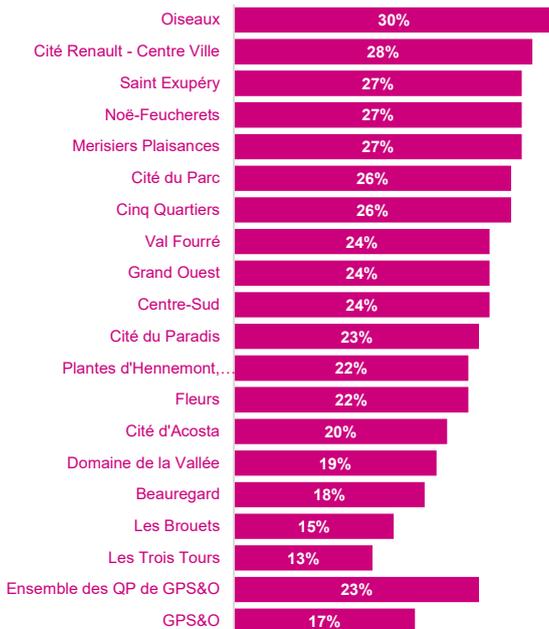
(Source : Insee, RP 2020, Filosofi 2020)



f) Davantage de jeunes non scolarisés, sans emploi et sans formation

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (%)

(Source : Insee, RP 2020)



La question de la réussite scolaire reste la principale priorité du territoire. En effet, parmi les jeunes des QPV du territoire, il y a davantage de jeunes à être sortis du système scolaire sans avoir terminé avec succès une formation secondaire du second cycle (BEP, CAP ou baccalauréat). De plus, les jeunes de 16-25 ans des QPV de GPS&O sont plus souvent non scolarisés, sans emploi et sans formation que leurs voisins.

g) Une plus faible hétérogénéité sociale dans les collèges du réseau d'éducation prioritaire

De nombreuses études et travaux ont démontré l'importance que peut avoir la mixité sociale dans le parcours scolaire des jeunes. Elle participe des conditions favorables à l'apprentissage. En effet, la présence d'élèves issus de différents milieux socio-économiques favorise une diversité d'expériences, de points de vue et de connaissances qui enrichissent les échanges et stimule l'apprentissage.

L'indice de position sociale (IPS) est un indicateur calculé par les services de l'Education nationale. Il permet de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur

de ces établissements. Une valeur est attribuée à chaque parent en fonction de sa catégorie socioprofessionnelle. La moyenne de l'ensemble permet d'obtenir l'IPS de l'établissement. Les valeurs d'IPS des individus peuvent varier entre **45 et 185**.

Répartition des collèges du réseau d'éducation prioritaire de GPS&O selon leur indice de position sociale (IPS)

(Source : Ministère de l'Éducation Nationale 2021-2022)



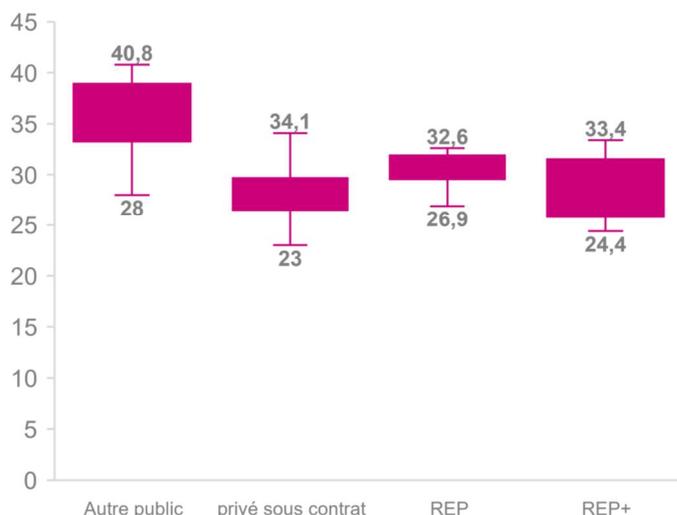
La moyenne des IPS des collèges de la Communauté urbaine est identique à la moyenne nationale (**104**), mais elle est comparativement inférieure à celle des Yvelines qui est de **120**. Sur le territoire de GPS&O, les collèges qui affichent les IPS les plus bas sont les établissements qui relèvent du réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+). Pour rappel, un collège est défini comme relevant du réseau d'éducation prioritaire s'il est situé à moins de 300 m d'un QPV. Il ne faut toutefois pas confondre QPV et réseau d'éducation prioritaire, car un tiers des jeunes résidents des QPV n'étudie pas dans ces établissements.

Au sein d'un collège, les élèves peuvent provenir de milieux sociaux diversifiés. La moyenne de l'IPS du collège ne permet pas de rendre compte de cette diversité au sein de l'établissement, mais de comparer les établissements entre eux. C'est l'indice d'hétérogénéité de l'IPS qui mesure l'écart type au sein des établissements. Il nous précise si les élèves sont issus de milieux sociaux variés. De cette manière, on observe que sur le territoire de la Communauté urbaine, la diversité sociale des élèves est plus prononcée dans les établissements publics que dans les établissements relevant du réseau d'éducation prioritaire (REP, REP+) et dans le secteur privé.

Enfin, l'indicateur de valeur ajoutée des collèges (IVAC) permet de quantifier pour chaque collège l'écart entre la réussite observée au diplôme national du brevet (DNB) et la réussite attendue, au regard du profil scolaire et social des élèves accueillis.

Répartition des collèges de GPS&O selon leur indice d'hétérogénéité de l'IPS

(Source : Ministère de l'Éducation Nationale 2021-2022)



Répartition des collèges du réseau d'éducation prioritaire de GPS&O selon leur IVAC

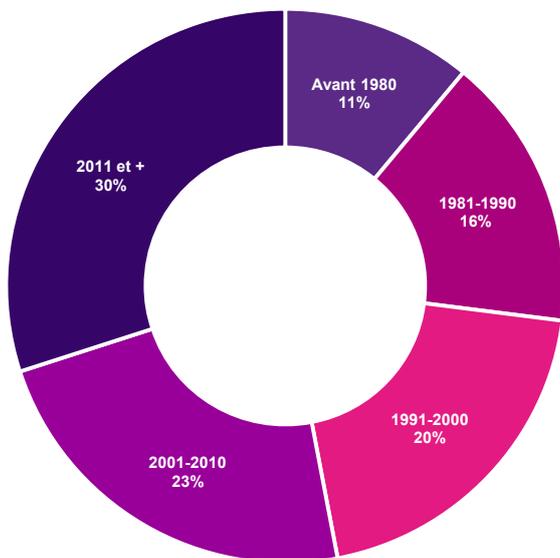
(Source : Ministère de l'Éducation Nationale 2021-2022)



Un IVAC positif peut être interprété comme un signe de la qualité de l'enseignement et de l'encadrement de l'établissement, puisque ce dernier est parvenu à faire progresser ses élèves de manière significative par rapport aux résultats attendus. Cependant, cette méthode de valorisation reste relative. Elle donne une tendance qui ne permet pas de rendre compte de la complexité et la diversité des situations réelles qui composent les résultats d'un établissement. Ainsi, un IVAC négatif ne sous-entend pas que les collèges concernés entraînent une baisse du niveau de leurs élèves au fil de leur scolarité.

Répartition des associations des QPV de GPS&O en fonction de leur année de création (en %)

(Source : étude KPMG, 2022)



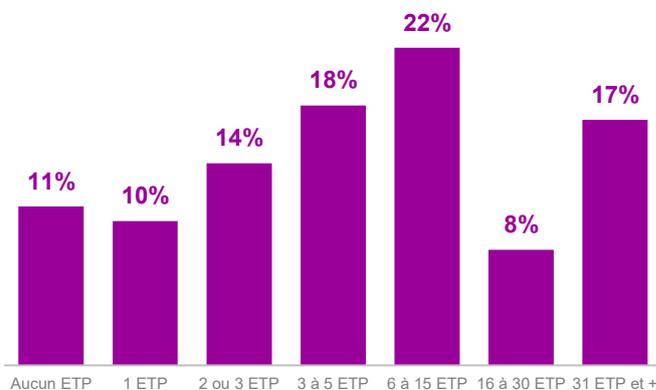
L'enquête réalisée auprès des associations qui interviennent dans les QPV du territoire a révélé que le tissu associatif dispose d'une implantation historique, près de la moitié des associations interviennent depuis **5 à 14 ans** sur le territoire de GPS&O et plus du tiers depuis **plus de 15 ans**. De plus, elles jouent un rôle essentiel en tant qu'employeurs locaux, offrant des opportunités d'emploi dans divers domaines. Ainsi, la médiane en termes de postes équivalents à un temps plein (ETP) se situe à **5 ETP**. Les associations présentant plus de 5 ETP étant plus nombreuses parmi celles créées après 2000, tandis que celle disposant de moins d'ETP sont sur-représentées parmi celles créées avant 1980.

h) Un tissu associatif ancien et diversifié intervient dans les QPV de GPS&O

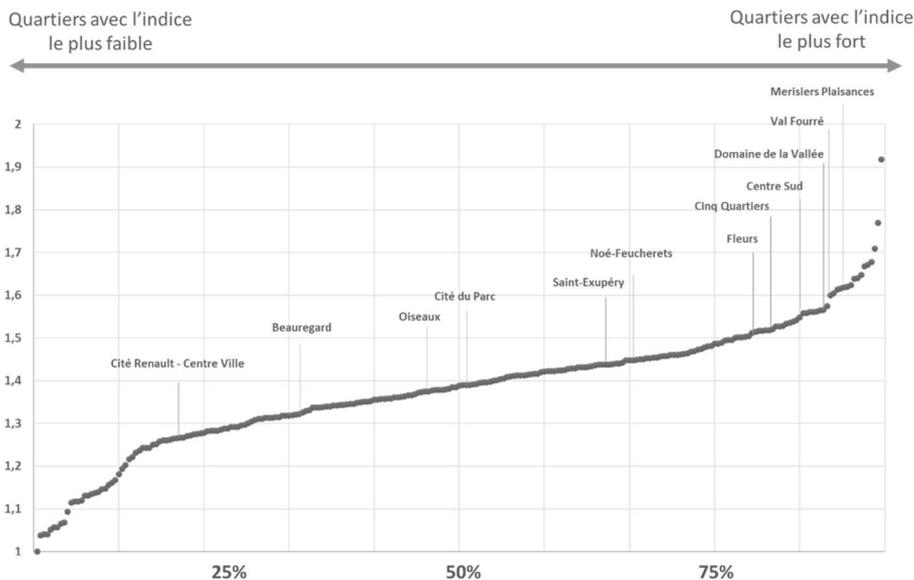
Les associations jouent un rôle essentiel dans la dynamique de transformation des quartiers de la politique de la ville. Leur présence renforce le lien social en favorisant la solidarité et la participation des habitants. Elles agissent comme médiateurs entre les résidents et les institutions publiques, en relayant leurs préoccupations et en proposant des solutions adaptées. De plus, elles jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de projets locaux, en mobilisant ressources humaines et matérielles nécessaires pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Nombre d'équivalent temps plein (ETP) dans les associations des QPV de GPS&O (en%)

(Source : étude KPMG, 2022)



i) Six quartiers rencontrent plus de difficultés que 75% des quartiers franciliens

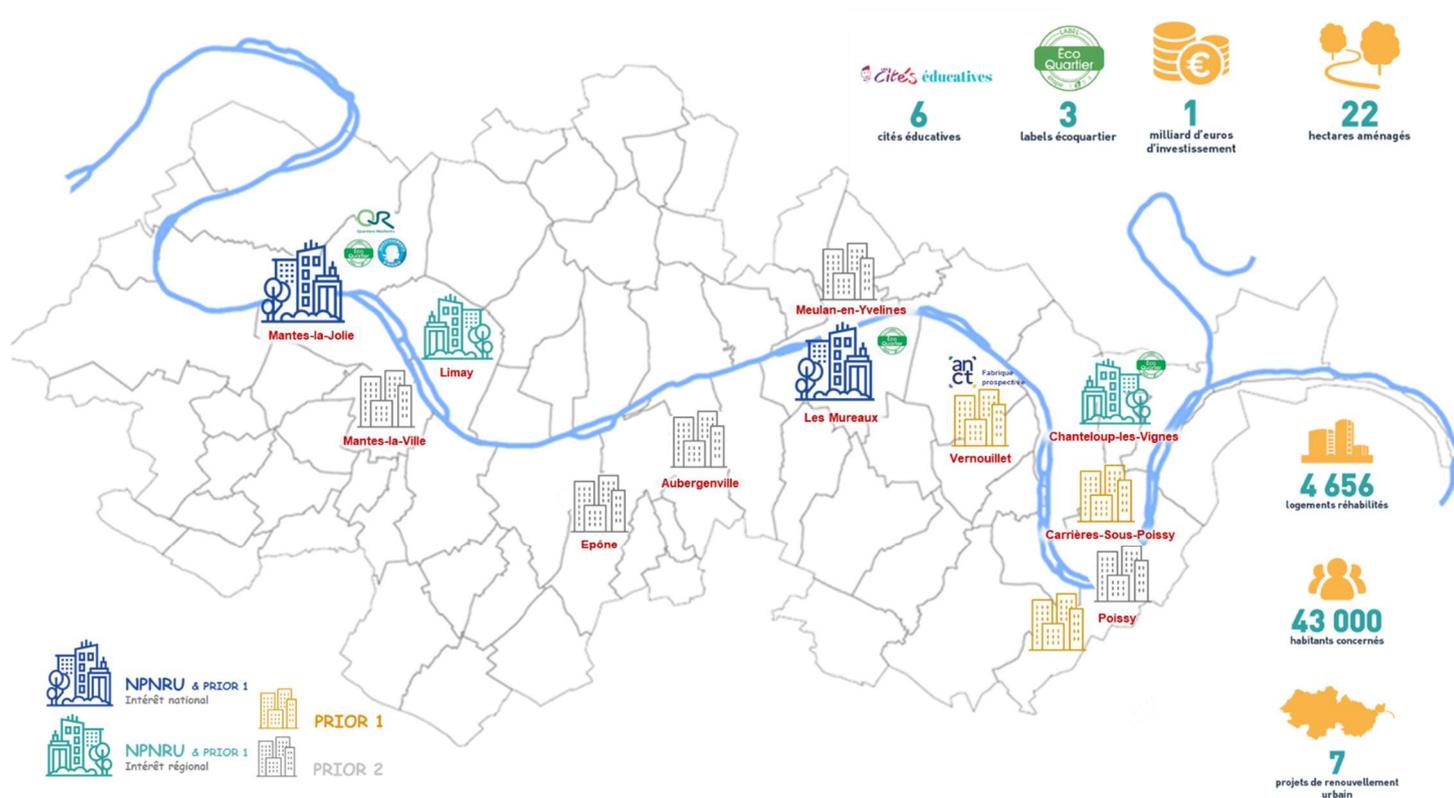


L'indice synthétique de difficultés est constitué : de la part des ménages à bas revenus, de la part de la population sans diplôme ou avec un diplôme de niveau inférieur au bac, de la part des familles monoparentales, de la part des emplois précaires (CDD, intérim, emplois aidés...) et du taux de chômage.

Il permet de comparer les quartiers de GPS&O avec les **276** quartiers d'Ile-de-France. Il indique que six quartiers du territoire connaissent un indice synthétique de difficultés supérieur à **75%** des quartiers franciliens. Il s'agit des quartiers du

Mantois (Mantes-la-Jolie, Limay, Mantes-la-Ville), des Cinq quartiers aux Mureaux et des Fleurs à Carrières-sous-Poissy.

Les projets de renouvellement urbain de la Communauté urbaine



La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise coordonne **sept projets de rénovation urbaine** qui retracent soixante-dix ans d'évolution de notre territoire. Ces ensembles urbains, érigés entre les années **1960 à 1970**, pour accompagner l'essor de l'industrie automobile le long de la Seine, entament désormais leur transition urbaine grâce au soutien des dispositifs de la politique de la ville, déployés depuis près de vingt ans.

Aujourd'hui, au titre de sa compétence en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain, GPS&O, pilote quatre projets soutenus par l'Agence nationale du renouvellement urbain (**ANRU**) :

- ✓ 2 projets d'intérêt national, le Val Fourré à Mantes-la-Jolie et les Cinq Quartiers aux Mureaux ;
- ✓ 2 projets d'intérêt régional, le quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes et le quartier Centre-Sud à Limay.

Le Département des Yvelines les soutient également à travers son programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines (**PRIOR**). Il accompagne par ailleurs 3 autres projets : le quartier des Fleurs à Carrières-sous-Poissy, le quartier Beaugard à Poissy et le quartier du Parc à Vernouillet. Enfin plusieurs candidatures sont en cours dans le cadre du nouveau PRIOR 2 : Mantes-la-Ville, Epône, Aubergenville, Meulan-en-Yvelines, Achères et Poissy (Saint-Exupéry).

Les projets de renouvellement urbain ont pour ambition de créer une offre diversifiée de logements de qualité. Ils prévoient également l'installation d'équipements et de services, l'adaptation de la densité urbaine, la création d'aménagements durables, l'amélioration de la mobilité grâce à de nouvelles infrastructures de transports et d'encourager l'implantation d'entreprises et de commerces, tout en renforçant le potentiel économique.

Au-delà des réhabilitations, de constructions de logements ou d'équipements et d'aménagements publics, les projets sont tournés vers la **promotion de la réussite éducative**, la diversification de l'offre résidentielle et la **transition écologique et énergétique**.

Ainsi, le territoire GPS&O compte 3 projets d'écoquartiers répartis sur trois villes (Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux et Mantes-la-Jolie) et 6 cités éducatives (Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Poissy).

La méthodologie d'élaboration du contrat de ville

1. La mobilisation collective : de l'évaluation à l'écriture du contrat de ville

Lancée en avril 2022 pour aboutir en mars 2024, l'écriture du contrat de ville 2024-2030 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a été travaillé avec l'ensemble des acteurs du territoire à deux échelles : celle de l'intercommunalité et celle de chacun des quartiers concernés.



2. Retour sur les concertations citoyennes organisées par l'Etat

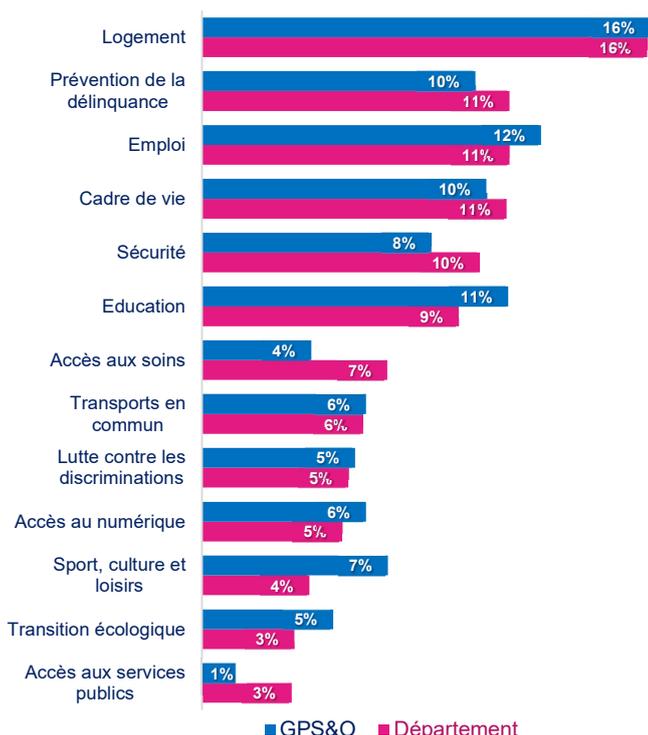
Dans le cadre du plan "Quartiers 2030", l'Etat a engagé, au cours de l'année 2023 et à l'échelle de chaque territoire, une **campagne de concertation citoyenne** afin de permettre aux habitants des QPV d'être pleinement acteurs de l'élaboration des futurs contrats de ville. Dans ce cadre, les habitants étaient invités à participer selon deux modalités :

- ✓ Répondre à un questionnaire en ligne sur la plateforme "Quartiers 2030" ;
- ✓ Participer à l'une des rencontres publiques de concertation organisées par la Préfecture des Yvelines.

Les propositions qui en résultent avaient vocation à intégrer le contrat de ville. Elles se retrouvent ainsi dans les enjeux prioritaires retenus à l'échelle de GPS&O.

Les défis identifiés par les habitants des QPV

Source: résultats questionnaires "Quartiers 2030"



Concernant les projets : l'insertion et l'accès à l'emploi, de même que la réussite scolaire, l'apprentissage de la langue, le vivre-ensemble et le renfort de la place des femmes sont prioritairement ciblés par les habitants.

b) Le retour des rencontres publiques de concertation organisées par la Préfecture des Yvelines

Sept rencontres ont été organisées par la Préfecture des Yvelines à l'échelle du département, dont quatre ont eu lieu entre mai et septembre 2023 sur le territoire communautaire : à Chanteloup-les-Vignes, les Mureaux, Poissy et Mantes-la-Jolie. Les comptes-rendus des échanges confortent les résultats du questionnaire.

Ainsi, les habitants ont exprimé leur souhait que soient renforcés les services publics de proximité et les services de santé.

Les résidents ont également souligné leurs attentes en matière d'accompagnement parental, de ressources pour aider les familles, d'accès à l'éducation, à l'emploi et à la formation professionnelle.

Ils sont également en demande de tranquillité et sollicitent davantage d'actions de prévention/sensibilisation et de lieux de rencontre, d'échanges et de participation pour les habitants.

Enfin, la mobilité, l'égalité des chances et l'intégration des nouveaux arrivants demeurent des préoccupations importantes.

a) Les résultats du questionnaire en ligne "Quartiers 2030"

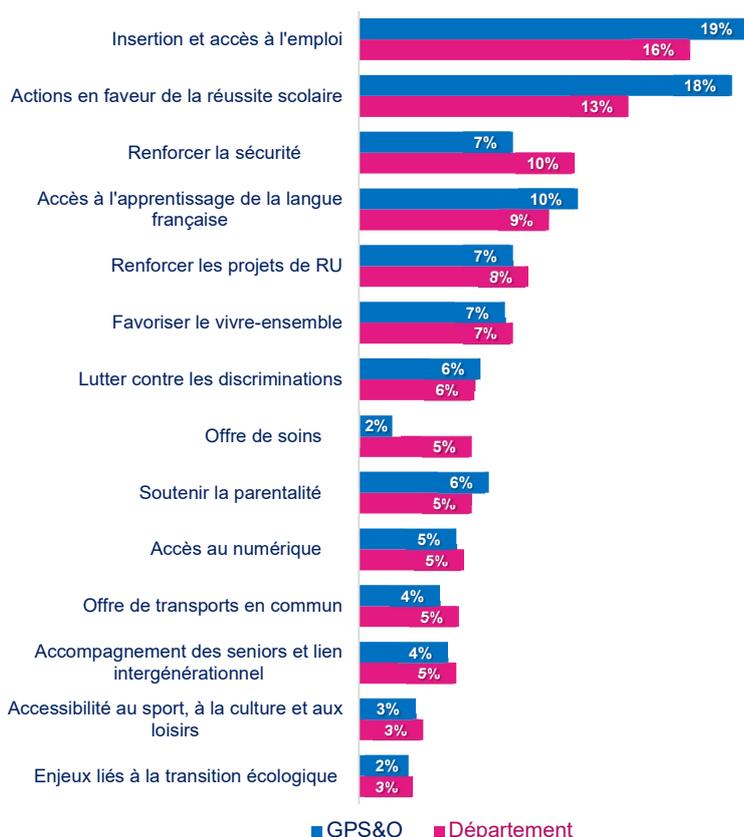
La plateforme numérique invitait les habitants à répondre à une série de questions autour des défis, des atouts et des projets prioritaires pour les quartiers. Au total, **270 répondants** du département des Yvelines ont complété le questionnaire, (dont 73 habitants des QPV de la Communauté urbaine).

Les résultats nous apprennent que pour les habitants, la résolution des problèmes liés au logement, à l'emploi et à la délinquance sont les trois principaux défis auxquels ils font face.

Les répondants de l'intercommunalité soulignent par ailleurs l'importance de soutenir les acteurs sociaux et de mieux considérer le rôle des femmes dans les quartiers. Le tissu associatif, la solidarité, la jeunesse, la participation des habitants et le multiculturalisme constituent selon eux les principaux atouts de nos quartiers.

Les projets identifiés par les habitants des QPV

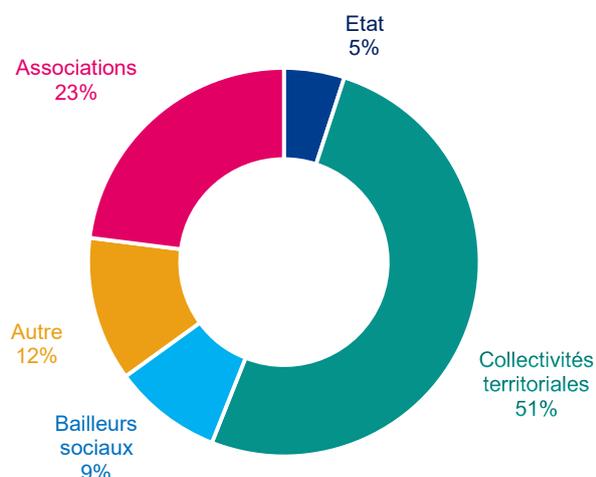
Source: résultats questionnaires "Quartiers 2030"



■ GPS&O ■ Département

3. Les groupes de travail de la Communauté urbaine

Structures d'appartenance des participants aux ateliers



Un premier atelier destiné, à réaliser un état des lieux des problématiques rencontrées par les habitants au sein de chaque quartier et de répertorier les atouts et les faiblesses de ces derniers.

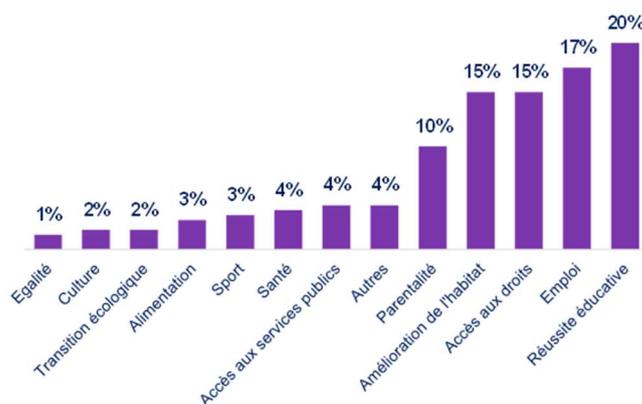
Un second atelier pour développer, à partir de cet état des lieux, une vision à 3 ans (mi-parcours) des réalisations et effets souhaités pour les quartiers et leurs résidents, en effectuant une priorisation parmi ces enjeux.

Le contrat de ville 2024-2030 s'appuie sur les axes et les enjeux prioritaires ciblés au cours de ces ateliers, validés par les élus lors du comité de pilotage du 21 novembre 2023.

En complément de la campagne de concertation, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, accompagnée par le Centre de ressources politique de la ville ouest francilien (Pôle Ressources), a initié des ateliers de concertation des acteurs locaux dans chacune des communes du territoire accueillant un ou plusieurs QPV.

Près de 400 acteurs locaux des QPV concernés ont participé (services des villes, services de l'Etat, associations, bailleurs sociaux etc.). Cette séquence de concertation, animée par le Pôle Ressources, s'est déclinée en deux temps.

Les thématiques mobilisant le plus les publics des participants



Détail des « autres » : Garde d'enfants, sécurité, solidarité, relations de voisinage, création d'entreprises, maîtrise de la langue.

Atelier 1 Les constats partagés

Etat des lieux des problématiques rencontrées par les habitants :

- ✓ Représentations et portrait statistique du quartier ;
- ✓ Questionnaires individuels ;
- ✓ Groupes de travail en format *world café* autour des 4 axes thématiques

Atelier 2 Une vision d'avenir pour chaque quartier

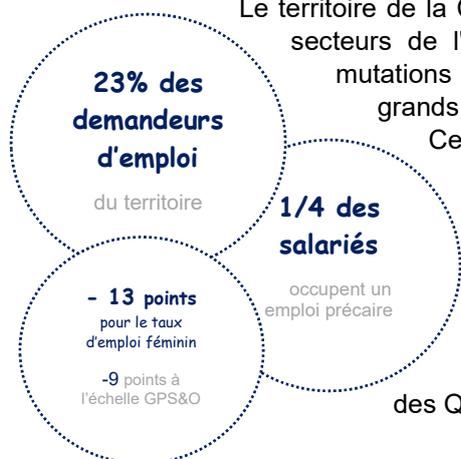
Passer de l'état des lieux à une vision à 3 ans :

- ✓ Validation des problématiques retenues ;
- ✓ Réalisations et effets souhaités ;
- ✓ Identification d'actions à maintenir, renforcer et/ou initier.

Les problématiques et enjeux de portée intercommunale

1. Des acteurs mobilisés pour l'emploi et l'activité économique dans les quartiers prioritaires

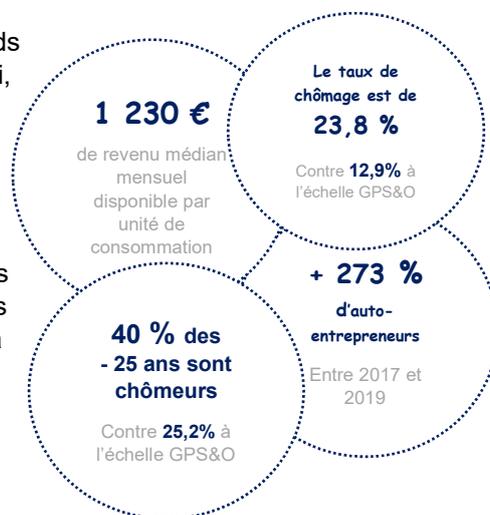
Dans les QPV de GPS&O



Le territoire de la Communauté urbaine est caractérisé par un héritage industriel dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, deux activités qui connaissent des mutations économiques depuis les années 80. Une majorité des résidents des grands ensembles de GPS&O travaillaient historiquement dans ces industries.

Ces habitants sont, depuis maintenant plusieurs décennies, confrontés à des défis plus complexes d'insertion professionnelle, renforcés par le phénomène de concentration de difficultés liées à leur lieu de résidence (qualifié d'*effet quartier*). A titre d'illustration, ils connaissent, à niveau de formation équivalent, un niveau de chômage plus important que celui observé sur le reste de GPS&O. À l'échelle nationale, quelle que soit la catégorie de personnes considérée, le taux de chômage y est 2,5 fois supérieur. Il en résulte que l'écart de revenu moyen entre les habitants des QPV et le reste de la nation ne cesse de se creuser depuis 2004.

Globalement, les résidents de ces grands ensembles connaissent des retards dans l'accès au premier emploi, des périodes d'emploi de nature plus précaires et plus brèves (prévalence des contrats à durée déterminée et des missions d'intérim) et des créations d'entreprises sept fois moins nombreuses que sur le reste de GPS&O. Ces trajectoires sont impactées par des parcours scolaires souvent plus courts, des décrochages et des orientations vers les filières professionnelles plus fréquents. Les difficultés sont encore plus importantes pour les jeunes peu ou pas diplômés et pour les femmes. Enfin, plusieurs facteurs contribuent à la persistance de ces problématiques, comme l'isolement social, la stigmatisation, la distance d'accès aux emplois, l'inadéquation des compétences, les discriminations (origines, lieu de résidence, etc.), ou encore le manque de réseaux.



Dans les QPV de GPS&O

Le développement économique et la création d'emplois sont un enjeu crucial pour lutter contre la précarité et favoriser l'inclusion sociale des résidents de QPV. Cependant, cette politique doit s'accompagner d'un soutien individualisé et adapté aux besoins de chaque personne pour garantir son succès. Dans ce cadre, les projets de renouvellement urbain représentent une opportunité qu'il convient de mobiliser afin de rassembler les acteurs économiques des sphères privée et publique autour d'une stratégie de développement locale adaptée et ancrée dans nos quartiers. Ainsi, les partenaires du contrat de ville se proposent d'agir collectivement afin de :

Focus

La Direction du Développement Économique de GPS&O a pour mission ;

- ✓ D'aider à l'implantation des entreprises en matière d'immobilier d'entreprise ou de foncier économique,
- ✓ De requalifier et étendre les parcs d'activités économiques et zones commerciales de périphérie,
- ✓ D'accompagner les entreprises (dispositifs de soutien aux créateurs et entrepreneurs),
- ✓ D'animer le tissu économique,
- ✓ De soutenir les filières industrielles et innovantes,
- ✓ De promouvoir l'offre de formation en lien avec les besoins de entreprises,
- ✓ De soutenir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- ✓ D'assurer la prospection et le marketing économique.

- ✓ Travailler le lien avec les entreprises, favoriser les immersions et accompagner le développement de l'alternance et de l'apprentissage ;
- ✓ Renforcer l'accompagnement en proximité (aller vers) et l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes ;
- ✓ Parfaire la coordination des acteurs pour sécuriser les parcours et d'améliorer le niveau de qualification et de formation.

Ainsi, les dispositifs déployés dans le cadre de la politique de la ville devront permettre de rétablir l'équité en intégrant les résidents des quartiers prioritaires dans les dispositifs de droit commun, et en mettant en place des mesures spécifiques territoriales comme les zones franches urbaines (ZFU), les territoires entrepreneurs (ZFU-TE), les dispositifs PAQTE, les emplois francs, les projets d'amélioration de l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat ou encore de développement de l'apprentissage.

Travailler le lien avec les entreprises, favoriser les immersions et accompagner le développement de l'alternance et de l'apprentissage



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Dans les QPV de GPS&O, 41 % des habitants ont moins de 25 ans. Cependant, environ un tiers de ces jeunes ont un niveau de formation inférieur au BEP ou au CAP, et parmi ceux âgés de 16 à 25 ans, près de 23 % ne sont ni employés, ni en études, ni en formation (NEET).

Il paraît donc essentiel d'établir des partenariats avec les entreprises implantées localement, pour favoriser l'insertion professionnelle, créer des canaux de développement de l'apprentissage et de l'alternance, afin de briser les représentations, renforcer la confiance en soi des publics tout en leur permettant d'acquérir des compétences et développer des réseaux professionnels.



OBJECTIFS

- ✓ Développer les liens entre le monde de l'entreprise et les collèves (stages de 3^{ème}, orientation, etc.) ;
- ✓ Mobiliser la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et organiser des rencontres au cœur des quartiers, avec des entreprises et des employeurs ;
- ✓ Développer les recours à l'alternance et à l'apprentissage de jeunes des QPV.



MISE EN OEUVRE

Sensibiliser les habitants aux avantages de l'alternance et de l'apprentissage en termes d'insertion professionnelle et de développement de compétences ;

Constituer un réseau d'entreprises et mettre en place des actions de découverte des métiers ;

Soutenir la création de filières d'alternance et d'apprentissage avec les entreprises implantées localement ;

Proposer un accompagnement personnalisé en tenant compte des intérêts et des besoins spécifiques des bénéficiaires, en soutenant l'acquisition des compétences comportementales nécessaires et en assurant un suivi avec les entreprises pour garantir une expérience d'immersion enrichissante et productive ;

Réaliser une charte qui sera annexée au contrat de ville permettant de formaliser les engagements des entreprises signataires du territoire



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Service public de l'emploi, Education nationale (Etablissements et CIO), territoire d'industrie.

Politique de la ville : Plan régional d'insertion des jeunes, Cités de l'emploi, Cités éducatives, le PAQTE.

Investissement : Renouvellement urbain (activités temporaires).



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (Sous-Préfecture France Travail, Education nationale), Région, Département, Communauté urbaine (direction développement économique), Missions locales.

Partenaires associés : Villes, Entreprises, Associations et structures de l'économie sociale et solidaire (BGE, RPEAE, Face Yvelines, etc..), Bailleurs sociaux.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ 50% des entreprises du territoire sont signataires de la charte d'engagements quartiers 2030 ;
- ✓ Au moins 3 actions par quartier mobilisent des entreprises (réunion d'information, ateliers d'orientation professionnelle, etc...) ;
- ✓ Nombre d'entreprises engagées dans des actions en faveur des habitants des QPV de GPS&O.
- ✓ Les communes disposent de ressources consacrées à la mise en œuvre du rapprochement école-entreprise (service emploi dédié ou prise en charge par un autre service).

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ 100% des jeunes des QPV (14-17 ans) ont effectué au moins un stage ou une immersion de qualité (3^{ème}, 2^{nde}) hors de leur quartier d'habitation ;
- ✓ La part des jeunes de 16-25 des QPV non scolarisés, sans emploi ni formation est de 17 % (- 12 pts).

Renforcer l'accompagnement en proximité (aller vers) et l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les résidents des QPV de GPS&O interrogés lors de la concertation nationale pilotée par l'Etat ont exprimé comme projet prioritaire le renforcement de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi. Tandis que les acteurs locaux, mobilisés dans le cadre des groupes de travail pilotés par GPS&O, ont souligné la situation particulière de l'emploi des femmes et des jeunes. En effet, le taux d'emploi des femmes (15-64 ans) dans les QPV de GPS&O est de 46,4%, alors qu'il s'élève à 60% sur le reste du territoire communautaire. De plus, il est comparativement inférieur de 12 points à celui des hommes, ce qui représente un écart deux fois plus important que celui observé à l'échelle du territoire.

Enfin, en 2023, l'Insee rapporte la création de 1 107 entreprises dans les QPV de GPS&O, c'est comparativement sept fois moins que celles créées à l'échelle intercommunale.

Compte-tenu de ces difficultés les acteurs considèrent qu'il est nécessaire d'accompagner la création d'emplois et d'assurer des permanences en proximité pour mobiliser les publics les plus éloignés, accompagner les mobilités et développer de nouveaux modes de garde adaptés, afin de permettre aux habitants de se positionner sur les formations et métiers de leur choix.



OBJECTIFS

- ✓ Permettre aux habitants (jeunes et femmes) d'être acteurs de leurs parcours et de se positionner sur des formations et métiers choisis ;
- ✓ Renforcer l'accompagnement en proximité pour capter les publics les plus éloignés des dispositifs d'insertion ;
- ✓ Soutenir la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires et les commerces de proximité.



MISE EN OEUVRE

Proposer des permanences dans les quartiers et impliquer les acteurs de terrain pour mobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi ;

Organiser des campagnes de sensibilisation sur les opportunités d'emploi et de formation disponibles localement ou en proximité ;

Proposer des services de garde d'enfants flexibles et abordables, des programmes de formation adaptés aux contraintes des jeunes et des femmes, ainsi que des solutions de transports pour faciliter la mobilité vers les lieux de formation ou d'emploi ;

Soutenir la création d'entreprise dans les quartiers à travers une logique de repérage et d'aller-vers et accompagner le maintien et le développement de l'offre de commerces en proximité.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Service public de l'emploi (France travail, CD 78), services de mobilité, service petite enfance, banque publique d'investissement française (Bpifrance).

Politique de la ville : Entrepreneuriat Quartiers 2030 (dispositif Cité Lab), Plan régional d'insertion des jeunes, médiation sociale (Adultes relais), appel à projets annuel.

Investissement : Renouvellement urbain (clauses sociales, économie circulaire, activités temporaires).



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (France Travail, Education nationale), Conseil régional (mobilité, formation), Conseil départemental (action sociale, jeunesse), Caf, CU GPS&O.

Partenaires associés : Villes (petite enfance), associations (dont prévention spécialisée), structures de l'économie sociale et solidaire (BGE, ADIE, Positiv, etc.), bailleurs sociaux.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ 3 permanences hebdomadaires de France travail et/ou Activit'Y a lieu dans chaque QPV ;
- ✓ 75% des jeunes NEET ou au chômage et des femmes sans emploi sont repérés et bénéficient d'un accompagnement ;
- ✓ Augmentation de 20% du nombre de place en crèche ou en halte-garderie à vocation d'insertion professionnelle ;
- ✓ 75% des demandeurs d'emploi bénéficient d'actions d'accompagnement à la mobilité ;
- ✓ Les objectifs en volume d'heures d'insertion sont atteints et 100% des marchés sont clausés sur le territoire.
- ✓ Augmentation du nombre d'entreprise créées dans un QPV ayant plus de 3 ans d'ancienneté ;

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Augmentation du volume d'heures de clauses sociales sur le territoire ;
- ✓ Il est constaté une amélioration de la mobilité des demandeurs d'emploi par les acteurs et les bénéficiaires.

Parfaire la coordination des acteurs pour sécuriser les parcours et améliorer le niveau de qualification et de formation



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Au sein de la population des résidents en QPV, les jeunes, les personnes de nationalité étrangère et les moins diplômés sont les trois catégories de population qui enregistrent les taux de chômage les plus importants. De même, les habitants des QPV occupent, comparativement au reste du territoire, des professions moins qualifiées et des emplois plus précaires. Les freins à l'employabilité observés par les acteurs sont souvent cumulatifs : mobilité, mode de garde, niveau de diplôme, maîtrise du français, savoir-être en entreprise, etc.

Face à ces constats, les opérateurs locaux partagent la nécessité de mieux se coordonner pour mettre en œuvre un accompagnement renforcé afin d'améliorer le niveau de qualification et de formation des jeunes et sécuriser les parcours. Les partenaires souhaitent ainsi éviter l'empilement des dispositifs et assurer leur mise en cohérence, soulignant la nécessité impérieuse d'obtenir des statistiques précises de la part des acteurs de l'emploi.



OBJECTIFS

- ✓ Renforcer la coordination des acteurs afin de mettre en place un accompagnement renforcé permettant d'améliorer le niveau de qualification et de formation des jeunes ;
- ✓ Travailler au renforcement de l'offre linguistique et mettre en place un contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à l'échelon intercommunal ;
- ✓ Rendre plus lisible l'offre d'accompagnement existante à l'échelle communautaire et assurer sa diffusion auprès des acteurs locaux.



MISE EN OEUVRE

Organiser des rencontres aux échelles locale et intercommunale entre les établissements d'enseignement, les centres de formation, les entreprises, les associations, les missions locales et les services communaux pour créer des passerelles efficaces entre les acteurs ;

Soutenir les dispositifs d'apprentissage de langue française afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes de nationalité étrangère.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Service public de l'emploi (France travail, CD 78), Politique d'intégration (BOP 104), Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Politique de la ville : Plan régional d'insertion des jeunes, médiation sociale (Adultes relais), appel à projets annuel.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (France Travail, Education nationale, OFII), Région, Département, Communauté urbaine.

Partenaires associés : Villes, associations, bailleurs sociaux.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

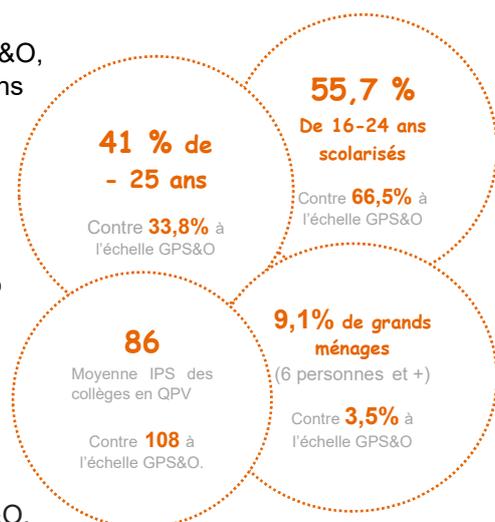
- ✓ 4 réunions partenariales "insertion/emploi" par ville et 1 réunion intercommunale par an ;
- ✓ 1 support de communication à l'échelle de la CU ;
- ✓ Augmentation de 20% du nombre de places en formations de Français langue étrangère (FLE) à visée professionnelle.

Impact, transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Au moins 80% des acteurs et des habitants estiment que l'offre d'accompagnement en matière d'insertion est claire et accessible ;
- ✓ Augmentation de la qualification des demandeurs d'emploi ou jeunes en insertion à l'issue des accompagnements ;
- ✓ Les acteurs du service public de l'emploi sont en mesure de fournir des statistiques précises permettant une évaluation fine des besoins.

2. Des services engagés pour promouvoir l'émancipation et la réussite des habitants

Le rapport d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville de GPS&O, réalisé en 2018, indiquait que 60% des enfants fragiles³ vivent dans l'un des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire. Face à ce constat, les élus communautaires ont décidé de faire de la réussite éducative des enfants et des jeunes, la principale priorité d'intervention de GPS&O en matière de politique de la ville. La Communauté urbaine consacre ainsi un tiers de ses crédits spécifiques au soutien des projets associatifs dans ce champ thématique. La réussite éducative comprend l'ensemble des compétences qui garantissent l'autonomie et l'émancipation. Elle dépend de facteurs multiples (niveau de langage, loisirs, pratiques culturelles, pratiques sportives, vacances, sociabilité, niveau de vie, état de santé, etc.). Elle ne se résume pas au niveau de diplôme, ni à la réussite scolaire. Cette dernière a par ailleurs été indiquée comme la seconde priorité des résidents des QPV de GPS&O, interrogés lors de la concertation nationale pilotée par les services de l'Etat.



Dans les QPV de GPS&O

Globalement, la situation éducative observée dans les QPV de GPS&O est nettement moins favorable que sur le reste du territoire. Caractérisés par une population plus défavorisée, ces quartiers affichent, à situation sociale équivalente : un niveau plus faible de réussite au brevet, de plus fréquentes orientations vers des filières professionnelles. De plus, les jeunes y connaissent un taux de chômage presque deux fois supérieur et un niveau de qualification plus faible. Ils sont deux fois plus nombreux à ne pas être en études, en formation ou en emploi (NEET). Ils vivent plus fréquemment dans des grands ménages (3 fois plus) ou des familles monoparentales.

Il est donc essentiel de promouvoir l'émancipation et la réussite des habitants en leur offrant les moyens de surmonter les obstacles et créer les conditions pour que chacun

se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place. Dans ce cadre, les projets de renouvellement urbain peuvent offrir une opportunité inédite et favoriser la réussite pour tous à l'image de la future cité éducative Simone Veil de Chanteloup-les-Vignes. Les partenaires du contrat de ville se proposent donc d'agir collectivement afin de :

- ✓ Accompagner la réussite éducative, prévenir le décrochage et les ruptures de parcours ;
- ✓ Soutenir la parentalité et les démarches de coéducation (associer les parents aux actions éducatives entreprises par les professionnels) ;
- ✓ Promouvoir l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs ;

Focus

Les subventions communautaires au titre de la politique culturelle

- ✓ Aide à la création artistique (temps de création présentant des logiques partenariales sur le territoire),
- ✓ Aide aux festivals et évènements artistiques et culturels (rayonnement pluri communal),
- ✓ Aide aux projets en médiation culturelle et développement des publics et aux projets artistiques et culturels en territoire éducatif (PACTE),
- ✓ Appel à projets : parcours création artistique / résidence mutualisée,
- ✓ Soutien à l'implantation de lieux culturels innovants (tiers lieux, friches...),

Dans les QPV de GPS&O



Contre 16,9% à l'échelle GPS&O



Contre 17,8% à l'échelle GPS&O



Contre 29% à l'échelle GPS&O



Contre 82% à l'échelle GPS&O

³ Cet indice composite de vulnérabilité des enfants regroupe 7 indicateurs relatifs au logement (surpeuplement, logement social), à la situation familiale (grande famille, monoparentalité), à la situation professionnelle des parents (chômage, précarité de l'emploi) et à leurs niveaux de formation (absence de diplôme). L'enfant est considéré comme fragile quand il cumule 4 des 7 indicateurs.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Comme le démontre l'analyse des éléments statistiques de l'Insee (RP 2020), pour les jeunes résidents des QPV, la réussite éducative et professionnelle est comparativement plus difficile que pour les jeunes ayant un profil social similaire mais vivant sur le reste du territoire communautaire.

L'enjeu est donc de mieux accompagner chaque parcours individuel de la petite enfance à l'insertion professionnelle, en prenant en compte les différents espaces et moments de vie qui influent sur les apprentissages et la formation.

Cela inclut le cadre formel de l'école, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, les temps d'activités périscolaires, extrascolaires et associatifs, le temps informel passé en famille, avec les pairs, ainsi que celui passé sur les réseaux sociaux et le monde virtuel.

Mobiliser la dynamique des projets de renouvellement urbain pour favoriser la réussite pour tous.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Service public de l'Education nationale, services des communes (enfance, jeunesse, etc.), services aux familles, conventions territoriales globales (CTG), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Politique de la ville : Cordées de la réussite, Cités éducatives, Programme de réussite éducative, plan régional d'insertion pour la jeunesse, médiation sociale (adultes relais), appel à projets annuel, outils pédagogiques de GPS&O.

Investissement : Renouvellement urbain (autour des équipements et établissements scolaires).



OBJECTIFS

- ✓ Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs projets et leurs parcours, afin d'offrir des perspectives plus favorables à leur insertion sociale, professionnelle et citoyenne ;
- ✓ Valoriser les talents, les réussites, la créativité, les initiatives et l'engagement citoyen ;
- ✓ Soutenir l'attractivité des écoles et des collèges dans une perspective de mixité sociale.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (Préfecture des Yvelines, Education nationale), services des communes, Communauté urbaine, Département (territoire d'actions sociale Seine Aval).

Partenaires associés : Associations, bailleurs sociaux, entreprises du territoire, maisons des adolescents (MDA), Caisse d'allocations familiales (Caf).



MISE EN OEUVRE

Soutenir les pratiques professionnelles des acteurs éducatifs du territoire pour favoriser le développement en synergie des dynamiques locales via : la mise à disposition de ressources pédagogiques, d'outils d'évaluation, d'exemples de projets réussis, d'organisation de rencontres et d'échanges, de formations et conférences ;

Accompagner les associations intervenant autour de la réussite éducative et de l'aide aux devoirs en soutien aux dispositifs locaux existants et/ou aux programmes de réussite éducative ;

Valoriser les initiatives entrepreneuriales, les projets sociaux, environnementaux et les réalisations citoyennes portés par les habitants ;



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ L'ensemble des QPV bénéficient d'un travail en réseau des acteurs éducatifs ;
- ✓ Au moins 1 démarche dédiée à l'expression et à la participation des jeunes au sein de chaque QPV ;
- ✓ L'indice de position sociale (IPS) des collèges en réseau d'éducatifs prioritaire est de 98 points ;
- ✓ 100% des jeunes des QPV (14-17 ans) bénéficient d'un accompagnement personnalisé.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Le taux de réussite au brevet est de 80% pour les élèves résidant en QPV ;
- ✓ La part des jeunes de 16-25 des QPV non scolarisés, sans emploi ni formation est de 17 % (- 12 pts).

Soutenir la parentalité et les démarches de coéducation (associer les parents aux actions éducatives entreprises par les professionnels)



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

A l'échelle nationale, 60% des mineurs impliqués dans l'épisode des violences urbaines du 27 juin au 7 juillet 2023 étaient issus de familles monoparentales, selon le rapport réalisé conjointement par l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale de la Justice.

Soutenir la parentalité et promouvoir la coéducation apparaît donc comme un enjeu essentiel pour créer un environnement éducatif inclusif et favoriser ainsi la réussite et l'intégration sociale de jeunes. En reconnaissant le rôle des parents en tant qu'acteurs éducatifs, on renforce le lien familial et crée un environnement propice à l'apprentissage et au bien-être des enfants. Leur implication permet d'adapter les actions aux besoins spécifiques des enfants et de détecter rapidement les signes de décrochage, favorisant ainsi la mise en place de mesures préventives adaptées.



OBJECTIFS

- ✓ Reconnaître et valoriser le rôle des parents en tant qu'acteurs éducatifs, afin de mieux les impliquer dans le suivi du parcours de leurs enfants ;
- ✓ Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française et lever les freins à l'accompagnement des parents ;
- ✓ Promouvoir le développement des démarches de coéducation.



MISE EN OEUVRE

Proposer des temps d'accompagnement individuel ou collectif et des événements animés par des professionnels de la parentalité pour aider les parents à surmonter les difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants, par la mise à disposition de ressources et d'outils ;

Soutenir et développer les actions de lever des freins à l'accompagnement des parents (apprentissage de la langue, accompagnement au numérique, etc.) ;

Accompagner les associations intervenant autour de la parentalité en s'assurant de l'articulation avec les dispositifs locaux existants. Sensibiliser les professionnels sur les sujets liés à la parentalité, tels que la communication parent-enfant, la gestion des émotions, la discipline positive, la gestion du stress.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : schéma départemental de services aux familles (SDSF), réseau d'écoute et d'appui aux parents (REAAP), lieux accueil enfants-parents (LEAP), points info familles (PIF), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Politique de la ville : Cités éducatives, ateliers sociaux linguistiques, appel à projets annuel, outils pédagogiques de GPS&O.

Investissement : Renouvellement urbain (autour des équipements inclusifs).



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (Préfecture des Yvelines, Education nationale), Caisse d'allocations familiales (CAF), Département (territoire d'actions sociale Seine Aval), Communauté urbaine, Communes, maisons des adolescents (MDA).

Partenaires associés : Associations, bailleurs sociaux.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Augmentation du nombre de LAEP dans les QPV ou quartiers vécus ;
- ✓ Augmentation du nombre d'actions en matière de parentalité dans chaque QPV ;
- ✓ Augmentation du nombre de places en ASL (+20% de place) ;
- ✓ Au moins 1 REAAP dans chaque commune ou QPV.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Développement plus systématique des actions "parentalité" coconstruites avec les parents ;
- ✓ Au moins 80% des familles monoparentales suivies et identifiées par les acteurs publics.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Dans les QPV de GPS&O, la pratique sportive fédérale est deux fois inférieure à celle observée à l'échelle intercommunale, notamment chez les femmes. Pour autant, offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles à tous, favorise l'inclusion sociale en permettant aux habitants des quartiers prioritaires de participer à la vie culturelle et sportive de leur ville.

La pratique régulière d'activités physiques et culturelles contribue au bien-être physique et mental des individus, permettant ainsi de lutter contre la sédentarité, le stress et les maladies liées à un mode de vie inactif.

Elles offrent également aux jeunes des alternatives positives à la rue et aux comportements déviants, contribuant ainsi à la prévention de la délinquance et à la promotion de la citoyenneté. Enfin les activités sportives et culturelles favorisent le développement de compétences transversales telles que la discipline, la créativité, le travail d'équipe et la gestion des émotions, qui sont essentielles pour la réussite scolaire et professionnelle.



OBJECTIFS

- ✓ Soutenir et faciliter l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs pour les résidents des QPV ;
- ✓ Encourager la croissance de la pratique sportive féminine ;
- ✓ Développer l'offre locale et les démarches d'aller vers.



MISE EN OEUVRE

Soutenir les structures qui mettent en œuvre une offre culturelle, sportive et de loisirs accessible pour les familles à faibles revenus ;

Appuyer l'organisation d'événements culturels et sportifs dans les QPV pour dynamiser la vie sociale, culturelle et sportive des quartiers ;

Accompagner les résidents des QPV pour qu'ils sollicitent l'offre sportive, culturelle et de loisirs mis à disposition sur le territoire communautaire et au-delà.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Politiques culturelles et sportives de l'Etat et des collectivités dont les établissements publics culturels, soutien à la vie associative (sport et culture), campagne générale de subventions de GPS&O.

Politique de la ville : Cités éducatives, appel à projet annuel, outils pédagogiques de GPS&O.

Investissement : Renouvellement urbain (équipements).



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (Préfecture des Yvelines, Education nationale : SDJES, DRAC), Caisse d'allocations familiales (CAF), Département (territoire d'actions sociale Seine Aval), Communauté urbaine, Communes, Comité départemental olympique et sportif (CDOS), Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP).

Partenaires associés : Associations, Bailleurs sociaux, Etablissements publics culturels.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Au moins 1 partenariat structurant par QPV avec des établissements publics culturels (Etat, CU) ;
- ✓ 1 partenariat USEP dans chaque école accueillant des élèves de QPV ;
- ✓ Au moins 2 actions culturelles financées (hors évènementiel) dans chaque QPV ;
- ✓ Au moins 1 action sportive (pour 4000 habitants) à destination des jeunes filles dans chaque QPV.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Diminution de l'écart du nombre de licenciés entre filles et garçons dans les QPV ;
- ✓ Diminution de l'écart du nombre d'inscrits/licenciés entre QPV et hors QPV dans des pratiques culturelles ou sportives ;
- ✓ Augmentation des porteurs de projets des champs culturels et sportifs (associations et services municipaux).

3. Des acteurs engagés pour accompagner la transition écologique et énergétique dans les quartiers prioritaires du territoire

Dans les QPV de GPS&O

Les résultats de la concertation nationale pilotée par l'Etat indiquent que les questions environnementales ne sont pas un sujet de préoccupation quotidien pour les habitants des QPV de GPS&O (classé 10/13). Le logement est leur principale priorité. Pour autant, l'enquête menée par l'Institut Harris en 2022 pour le compte de l'Anru, démontre que l'isolation thermique des logements est une préoccupation majeure pour 72 % des habitants des QPV en raison de la hausse des prix de l'énergie (+50% entre 2007 et 2019).

1/3 des + 60 ans
déclarent vivre dans un logement inadapté

1/4
des habitants n'ont pas de voiture.

79 % des + 60 ans
vivent dans un logement collectif sans ascenseur

Sur le territoire communautaire, 8,8% des ménages sont en situation de précarité énergétique : ils consacrent plus de 10% de leurs revenus à leur facture d'énergie. De plus, la précarité énergétique concerne plus particulièrement les 10 % des ménages aux revenus les plus faibles. Ainsi, en dépit d'un coût du logement plus avantageux, les revenus faibles des habitants des QPV engendrent un taux d'effort supérieur à celui des autres ménages. Enfin, 70% des habitants des QPV indiquent avoir été confrontés à des températures trop élevées

durant l'été 2022, contre 56% à l'échelle nationale (Institut Harris). Globalement, alors que les résidents des QPV affichent une plus faible empreinte carbone, ils comptent parmi les Français les plus durement touchés par les conséquences du dérèglement climatique. La transition écologique et énergétique dans ces quartiers ne peut cependant être abordée sous le seul prisme des inégalités sociales d'exposition aux pollutions et nuisances. Elle se traduit également par des difficultés d'accès à une alimentation durable et plus saine, aux nouvelles mobilités (douces, véhicules électriques, etc.), à des problématiques de traitement et de recyclage des déchets, à un manque d'espaces verts et de biodiversité qui alimente les îlots de chaleur urbain, à un accès limité à l'information sur les enjeux de cette transition.

2x moins
de consommation moyenne (MWh) en électricité et gaz par habitant par rapport à l'ensemble de GPS&O.

47 %
de logements sociaux construits avant 1970.

2 x plus
de logements sociaux DPE A & B depuis 2017

Dans les QPV de GPS&O

La dynamique engagée par les projets de renouvellement urbain de GPS&O a élargi les perspectives en intégrant, comme un levier d'action essentiel, la performance énergétique et environnementale. Elle se traduit par la mobilisation des labélisations écoquartiers, du programme d'investissements d'avenir (PIA) ville et territoires durable et du dispositif fabriques prospectives. Concrètement, la part des logements sociaux économes en énergie (étiquette A & B) a progressé de 3,9% en 2017 à 7,3% du parc en 2020, sous l'action des réhabilitations et des nouvelles constructions. De même, les bailleurs sociaux du territoire ont un rôle essentiel à jouer pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et promouvoir un avenir plus durable et résilient pour tous. Ainsi, les partenaires du contrat de ville se proposent d'agir collectivement pour une transition plus juste, afin de ne pas laisser les habitants des QPV en marge des évolutions et à œuvrer pour :

Focus

Agence de la transition écologique (ADEME)

L'ADEME est un opérateur de l'Etat qui a pour mission d'accompagner et d'accélérer la transition écologique des territoires, entreprises et associations.

Elle a pour objectifs l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que la préservation des ressources.

Elle dispose de directions régionales, qui travaillent en lien étroit avec les EPCI afin de les accompagner, ainsi que leurs communes, dans leurs stratégies et actions concrètes en matière de transition écologique.

Elle a développé une offre dédiée aux collectivités territoriales, dans laquelle sont mis en visibilité tous les dispositifs et l'expertise de l'ADEME qui leurs sont applicables. L'ADEME dispose également d'un réseau de référents par département, porte d'entrée de cet accompagnement.

- ✓ Accompagner les habitants afin qu'ils s'emparent de ces sujets et soient acteurs de la transition dans leurs quartiers ;
- ✓ Adapter les logements et leur environnement aux besoins des habitants ;
- ✓ Prévenir la précarité énergétique et accompagner la transition des bâtiments (lutte contre les bouilloires et passoires énergétiques) ;

Ces ambitions s'articulent pleinement avec le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et le contrat territorial de relance et de transition (CRTE). La transition écologique et énergétique constitue un axe transversal du projet de territoire de la Communauté urbaine. L'intercommunalité mobilise l'ensemble des dispositifs d'aménagement urbain, de solidarité territoriale, d'accompagnement à l'évolution des modes de production agricoles et d'alimentation, d'accès aux transports, d'accueil et de qualité résidentielle, ainsi que de préservation des espaces naturels. Elle veille à répondre, sur un principe d'équité, à l'ensemble des aspirations de sa population très diversifiée, et ce, en portant une attention particulière aux plus fragiles, tout en préservant un environnement et un cadre de vie de qualité.

Accompagner les habitants afin qu'ils s'emparent de ces sujets et soient acteurs de la transition dans leurs quartiers



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La transition écologique et énergétique ne semble pas être une priorité pour les habitants des quartiers prioritaires.

Cette situation d'éloignement vis-à-vis des problématiques environnementales crée de nouvelles inégalités tout en renforçant celles préexistantes : risque accru de précarité énergétique, plus grande vulnérabilité aux épisodes de canicule et aux vagues de froid, diminution de l'accès à une alimentation saine en raison de l'augmentation des prix, difficultés de mobilité, gestion des déchets problématique, aggravations des problématiques de santé des personnes âgées, des nourrissons, des femmes enceintes et des personnes atteintes de maladies chroniques.

De plus, les difficultés linguistiques, l'illettrisme ou l'isolement social rendent plus difficile l'accès à l'information et à la compréhension des enjeux comme des conseils sanitaires. Il paraît donc impératif d'accompagner les habitants des QPV afin qu'ils s'emparent de ces sujets et puissent être acteurs des questions impactant leur quotidien (logement, alimentation, développement des usages numériques, mobilité, cadre de vie...), contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie. Dans ce cadre, les acteurs privés, comme les bailleurs sociaux jouent un rôle essentiel pour assurer la sensibilisation des locataires et améliorer la performance énergétique des bâtiments.



OBJECTIFS

- ✓ Sensibiliser les habitants et les professionnels sur les enjeux des transitions, afin d'accompagner l'évolution des modes de vie (par exemple en matière de gestion des déchets, tri, encombrants, etc.) ;
- ✓ Promouvoir et accompagner l'accès à une alimentation saine et durable pour tous ;
- ✓ Soutenir et accompagner le développement l'économie circulaire (recyclage/réemploi), notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain.



MISE EN OEUVRE

Organiser des ateliers, des conférences et des événements de sensibilisation sur les enjeux des transitions écologiques et énergétiques, en mettant l'accent sur les solutions concrètes et les gestes quotidiens pouvant être adoptés par les habitants pour réduire leurs factures ou d'en limiter l'augmentation (chauffage, eau, alimentaire, etc.) ;

Encourager et soutenir les initiatives citoyennes, les associations et les structures intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en faveur des transitions, telles que la création de jardins partagés, de composteurs collectifs, de circuits courts alimentaires de coopératives d'énergie renouvelable, de cyclologistique, de ressourceries, de filières de réemploi et réutilisation ;

Mettre en place des dispositifs de reconnaissance et de valorisation des initiatives locales en faveur des transitions, par exemple en organisant des événements de mise en avant des projets réalisés et en attribuant des labels ou des prix, notamment sur les projets de rénovation énergétique des copropriétés privées ;

Organiser des temps d'échanges entre les habitants, les associations locales, les copropriétés, les collectivités et les entreprises engagées dans les transitions, afin de favoriser le partage de bonnes pratiques, d'expériences et de ressources.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et le contrat territorial de relance et de transition (CRTE), service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), France Rénov', les espaces info énergie, ADIL, CAUE, service DSU des bailleurs, conseillers tri-prévention de la Communauté urbaine.

Politique de la ville : Gestion urbaine de proximité (GUP) et abattement TFPB.

Investissement : Renouvellement urbain.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Banque des territoires (économie circulaire), ARS (nutrition), Département (PRIOR), bailleurs sociaux, services des villes (politique de la ville, CVS, CCAS, développement durable...), GPS&O (direction du renouvellement urbain, direction de la transition écologique, direction du développement économique, direction de la maîtrise des déchets).

Partenaires associés : Associations (dont BGE Yvelines, Aptima, Positiv, etc..), Chambre d'agriculture de région d'Ile-de-France, amicale de locataires.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Au moins 1 démarche sensibilisation aux enjeux de la transition dans chaque QPV ;
- ✓ Au moins 1 démarche d'économie circulaire dans chaque QPV ;
- ✓ Au moins 1 jardin partagé pour 5 000 habitants résidant en QPV ;
- ✓ Effectivité d'un réseau d'acteurs de la transition, incluant des habitants et les bailleurs, à l'échelle de la Communauté urbaine ;
- ✓ Les impayés de charges locatives sont en baisse et une évolution favorable des montants des charges locatives est observée ;
- ✓ Les collectes de déchets sont impactées positivement par les actions de sensibilisation : amélioration ou tri, diminution des encombrants collectés, gisement de qualité.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Au moins 75% des acteurs du territoire s'estiment être au clair sur les enjeux de la transition dans les QPV, et en mesure d'être force de proposition en matière d'actions ;
- ✓ Au moins 75% des acteurs du territoire observent une amélioration de l'appropriation des enjeux de la transition écologique par les habitants des QPV.

Adapter les logements et leur environnement aux besoins des habitants ;



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Sur le territoire de la Communauté urbaine, on observe un phénomène de vieillissement de la population des résidents des QPV particulièrement rapide et marquant.

Ainsi, entre 2013 et 2020, la part des habitants de 75 ans et plus a augmenté de 35,8%, tandis qu'elle augmentait de 10% sur le reste du territoire communautaire.

A l'échelle nationale, selon l'étude du Commissariat général à l'égalité des territoires intitulée « *vieillesse de la population* », les femmes de plus de 75 ans constituent 56,1% des ménages isolés et vivent des situations de précarité importantes, l'écart des pensions de retraites s'élevant à 653€ entre les hommes et les femmes. Parallèlement, on compte d'avantage d'allocataires de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap dans les QPV de GPS&O (8,2%) que sur le reste du territoire (6,5%).

Cette situation souligne l'importance de l'adaptation des logements aux besoins des habitants mais également de l'offre commerciale, services publics et mobilités, afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de se maintenir chez elles dans les meilleures conditions. L'accès aux aides à domicile est également indispensable pour pouvoir se maintenir chez soi.



OBJECTIFS

- ✓ Mieux adapter les offres de logements aux besoins des séniors et personnes en situation de handicap et accompagner leur mobilité résidentielle ;
- ✓ Proposer des solutions d'accessibilité aux nouvelles mobilités (mobilités douces, réseaux de transports, véhicules électriques, etc...);
- ✓ Lutter contre les îlots de chaleur urbain.



MISE EN OEUVRE

Promouvoir la réalisation d'adaptations spécifiques dans les logements existants occupés par des seniors ou des personnes en situation de handicap et les espaces environnants (rampes d'accès, aménagement des salles de bain, ascenseurs adaptés aux fauteuils roulants, trottoirs, parkings...) et encourager les acteurs immobiliers à prévoir l'adaptabilité des logements aux besoins des seniors et des personnes en situation de handicap dans les constructions neuves ;

Soutenir le développement de services de maintien à domicile pour les seniors et les personnes en situation de handicap ;

Faciliter la mobilité résidentielle en levant les freins par un accompagnement personnalisé afin de trouver un logement adapté, trouver les leviers financiers et effectuer les démarches administratives ;

Renforcer et étendre les réseaux de transports en commun et les mobilités douces dans les QPV et accompagner les solutions d'intermodalité pour faciliter les déplacements des habitants à un tarif adapté ;

Promouvoir la mise à disposition de véhicules électriques, l'installation des infrastructures de recharge et les aides financières permettant l'accès aux plus précaires ;

Appuyer la végétalisation des espaces urbains afin de créer des îlots de fraîcheur.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : agence Autonomy, programme local de l'habitat intercommunal (PLHI), programme d'intérêt général PIG : Habiter mieux porté par l'Anah et le Département des Yvelines (parc privé ancien), programme Yvelines Résidences du Département, Centres communaux d'action sociale (CCAS).

Politique de la ville : adultes relais.

Investissement : Renouvellement urbain, Schéma cyclable 2019-2027 (GPSEO).



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (Préfecture, ANRU, ADEME, AHNA, Fond vert), Département (PRIOR), Communauté urbaine (direction du renouvellement urbain : service renouvellement urbain, service accès et amélioration de l'habitat, service programmation et production de logements neufs, direction des mobilités), Villes (dont les CCAS), Bailleurs sociaux, Ile-de-France mobilité,

Partenaires associés : associations, CAF, MDPH



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Des espaces plus verts et plus nombreux ;
- ✓ Des bornes de recharges pour véhicules électriques et des pistes cyclables en quantités suffisantes sont mises en place ;
- ✓ L'offre de logements autonomes à destination des séniors et des personnes en situation de handicap progresse ;
- ✓ Au moins deux actions de mobilité douce sont mises en œuvre/ expérimentées dans chaque QPV (ex : garage à vélo sécurisé, ateliers vélos : pratique et réparation, extension de pistes cyclables) ;
- ✓ La fréquence des bus augmente de manière significative (tôt le matin, tard le soir) ;
- ✓ Au moins 1 îlot de fraîcheur pour 2 500 habitants dans chaque QPV.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Au moins 90% des habitants de plus de 65 ans et/ou porteur d'un handicap estiment que leur logement et leur quartier sont adaptés à leur situation ;
- ✓ Au moins 2 adultes sur 3 utilisent quotidiennement une modalité douce de déplacement (marche, vélo, bus, véhicule électrique).

Prévenir la précarité énergétique et accompagner la transition des bâtiments (lutte contre les bouilloires et passoires énergétiques)



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La précarité énergétique, généralement définie par le taux d'effort énergétique et le ressenti du froid, néglige souvent les problèmes de surchauffe estivale. Les vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, peuvent avoir des effets néfastes importants sur la santé des habitants des QPV pour lesquels la hausse des prix de l'énergie affecte davantage le pouvoir d'achat, en raison de leurs faibles niveaux de ressources. D'autre part, selon l'observatoire de l'habitat, 83% des logements sociaux localisés dans les QPV de GPS&O ont été construits avant 1980, 47% date d'avant 1970. La dynamique engagée par les projets de renouvellement urbain de GPS&O a déjà permis la réalisation de nombreuses réhabilitations sur le territoire, l'objectif fixé par le nouveau programme de renouvellement urbain est de 4 010 logements.

Le logement étant la préoccupation principale des habitants des QPV du territoire, les partenaires souhaitent agir pour prévenir les situations de précarité énergétique et accompagner la transition des bâtiments en luttant contre les bouilloires et passoires énergétiques.

Là encore l'implication des bailleurs sociaux est cruciale pour assurer l'information des locataires et améliorer la performance énergétique des bâtiments.



OBJECTIFS

- ✓ Informer et sensibiliser les professionnels et les résidents pour les inciter à adopter des pratiques plus durables en matière d'énergie et prévenir la précarité énergétique ;
- ✓ Poursuivre la rénovation des bâtiments publics, sociaux ou copropriétés pour réduire les pertes de chaleur en hiver et limiter les surchauffes en été ;
- ✓ Promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelable ou géothermique, pour le chauffage, la climatisation et la production d'eau chaude sanitaire.



MISE EN OEUVRE

Informier et sensibiliser les résidents et professionnels sur les enjeux de la précarité énergétique, les gestes économes en énergie et les aides disponibles ;

Proposer des conseils gratuits en économie d'énergie aux ménages des QPV afin d'identifier les sources de gaspillage d'énergie dans leurs logements et leur proposer des solutions adaptées pour leur permettre de réduire les factures ou d'en limiter l'augmentation ;

Développer un réseau de médiation avec les acteurs privés afin d'agir sur les impayés de charges locatives et la sensibilisation aux enjeux énergétiques du logement ;

Poursuivre les réhabilitations dans le cadre des projets de renouvellement urbain, afin de renforcer l'isolation thermique, améliorer la ventilation et optimiser la performance énergétique des bâtiments ;

Promouvoir l'utilisation des technologies innovantes faciles d'utilisation et des équipements économes en énergie dans les logements collectifs, (pompes à chaleur, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, chaudières à condensation, thermostats intelligents, etc.).



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et le contrat territorial de relance et de transition (CRTE), service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), France Renov', Energies Solidaires, programme local de l'habitat intercommunal (PLHI), chèques énergies.

Politique de la ville : abattement TFPB, adultes relais.

Investissement : Renouvellement urbain.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Association SOLIHA Yvelines Essonne, Communauté urbaine (direction renouvellement urbain, direction transition écologique), bailleurs sociaux, services des villes (développement durable, renouvellement urbain), Bailleurs sociaux.

Partenaires associés : associations.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

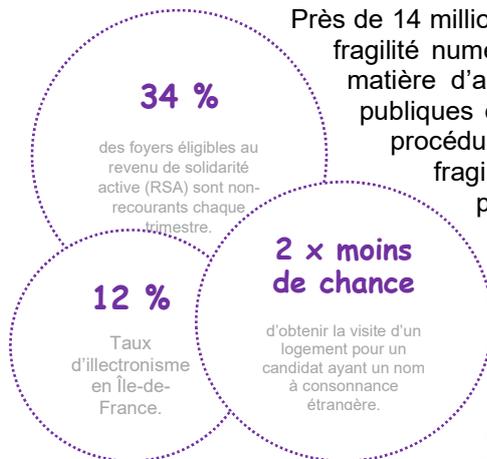
- ✓ Les bâtiments « passoires/bouilloires » énergétiques sont rénovés ;
- ✓ Au moins 300 personnes par an sont formées aux pratiques durables en matière d'énergie ;
- ✓ Au moins 10% des ménages ont pu réaliser un conseil en économie d'énergie ;
- ✓ La performance des logements/bâtiments évoluent positivement ;
- ✓ Effectivité d'un réseau d'acteurs de la transition, incluant des habitants et les bailleurs, à l'échelle de la Communauté urbaine.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Diminution significative de la consommation énergétique dans l'ensemble des QPV du territoire.

4. Des partenaires impliqués pour l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations

À l'échelle nationale

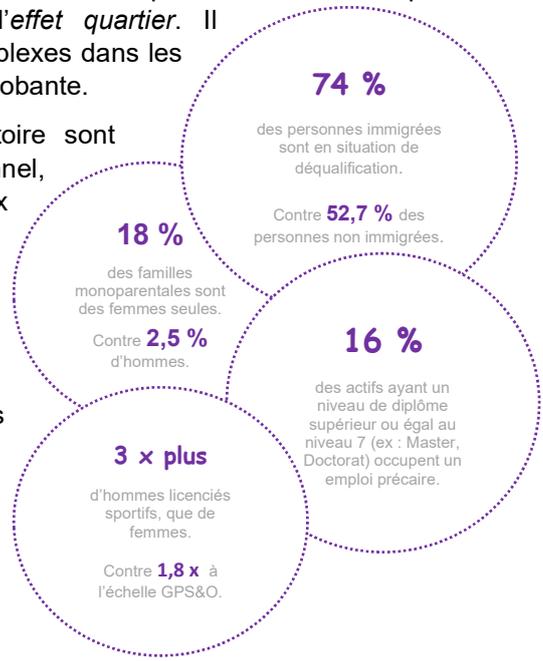


Près de 14 millions de Français, soit 28% de la population se trouvent en situation de fragilité numérique, ce qui entrainent des problèmes fondamentaux d'égalité en matière d'accès aux droits. La transformation numérique dans les politiques publiques et leurs modalités d'application, passent par une généralisation des procédures dématérialisées. Elle renforce le risque d'éloignement des publics fragiles et les effets discriminants d'accès aux droits et aux services publics. A titre d'exemple, dans les quartiers prioritaires, les motifs de non-possession d'un smartphone sont principalement liés à une absence de maîtrise de cet appareil, suivis du coût des abonnements. Les acteurs sociaux sont en première ligne dans l'accompagnement des publics et doivent disposer d'outils de connaissance pour construire des réponses adaptées.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville de la Communauté urbaine, réalisé par le cabinet Compas en 2018, soulignait la notion d'*effet quartier*. Il

montre qu'à niveau social équivalent les situations sont plus complexes dans les quartiers de la politique de la ville que dans leur unité urbaine englobante.

Globalement, les habitants des quartiers prioritaires du territoire sont pénalisés dans leur parcours de vie professionnel et personnel, notamment dans leur recherche d'emploi, de logement, d'accès aux droits et aux services publics (culturels, sportifs, etc..) comme le montrent les divers indicateurs, en particulier ceux concernant la déqualification professionnelle qui démontrent qu'à niveau de diplôme équivalent, les habitants des QPV n'accèdent pas aux mêmes emplois que leurs voisins.



Dans les QPV de GPS&O

La lutte contre les inégalités est au cœur des préoccupations des politiques publiques portées par la Communauté urbaine. GPS&O s'engage à offrir à chacun les mêmes services publics, mais aussi les mêmes chances de réussite et d'épanouissement. La politique de la ville constitue en ce sens un outil privilégié pour agir, sensibiliser les acteurs du territoire et réduire concrètement les inégalités.

Ces ambitions s'articulent pleinement avec le plan interministériel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT porté par la délégation interministérielle (DILCRAH) chargée de concevoir, de coordonner et d'animer la politique de l'État sur cette thématique ; ainsi qu'avec le plan d'actions réalisé à l'échelle de la préfecture des Yvelines au sein du comité opérationnel lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH). Enfin, 5 des 9 Maisons France Services de GPS&O, sont situées dans des communes relevant de la politique de la ville. Elles ont pour objectif de rapprocher le service public de chaque citoyen et faciliter les démarches du quotidien au sein d'un guichet unique. Compte tenu de ces éléments, les partenaires du contrat de ville se proposent d'agir collectivement afin de :

Focus

Le soutien financier de GPS&O en matière d'accès aux droits :

- ✓ L'accès aux droits est un axe prioritaire de la Communauté urbaine dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville ;
- ✓ 107 840 €, soit 14% des crédits politique de la ville de GPS&O, sont dédiés à la thématique de l'accès aux droits pour environ 12 000 personnes accompagnées.
- ✓ Ces crédits financent des permanences d'associations référentes en matière de droits telles que le centre d'information sur le droit des femmes et des familles des Yvelines (CIDFF), le point d'information médiation multiservices des Yvelines (PIMMS), le comité local pour le logement autonome des jeunes – Val de Seine (CLLAJ), etc.

- ✓ Favoriser l'accès aux droits et améliorer l'accompagnement pour éviter les ruptures notamment en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme ;
- ✓ Lutter contre les discriminations dans tous les domaines, mieux sensibiliser et informer les professionnels et les habitants ;

Favoriser l'accès aux droits et améliorer l'accompagnement pour éviter les ruptures notamment en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, en France, le non-recours à certaines prestations sociales peut dépasser 30%. Cette situation s'explique par la méconnaissance des aides, les difficultés d'accès aux prestations et la crainte du regard porté par l'institution publique. D'autre part, l'observatoire national de la politique de la ville indique que 63% des habitants vivant dans les quartiers prioritaires estiment qu'avec le numérique « c'est facile » de déclarer ses impôts contre 80% pour les résidents des unités urbaines englobantes. De même, selon l'observatoire, ils sont moins dotés en équipement d'accès domestique à Internet. 75 % des adultes en QPV possèdent un ordinateur à la maison, 87 % un smartphone, 54 % une tablette contre respectivement 89 %, 91 % et 54 % en France métropolitaine.

Souvent appréhendée sous l'angle des zones blanches, la fracture d'accès au numérique a progressivement évolué vers la fracture d'usage. Elle prend en compte trois dimensions : l'acquisition du matériel, l'accès au réseau et la maîtrise de l'outil. La question de l'inclusion numérique interroge la qualité de la relation entre le service public de proximité et ses usagers. La dématérialisation des services publics pouvant constituer un obstacle pour une partie de la population. D'autre part, le non-recours aux droits accroît le risque de précarité socio-économiques et l'isolement des habitants des quartiers prioritaires. A noter que les indicateurs démontrent que la connaissance des aides sociales est moins importante pour les hommes, les jeunes et les personnes immigrées.



OBJECTIFS

- ✓ Réduire le non-recours aux droits ;
- ✓ Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme ;
- ✓ Améliorer l'identification des ressources locales sur le territoire ;
- ✓ Accompagner les habitants vers l'autonomie dans leur démarche.



MISE EN ŒUVRE

Identifier les populations les plus touchées par le non-recours aux droits, la fracture numérique et l'illectronisme à travers la mobilisation de données statistiques et en déterminer les causes ;

Soutenir les structures associatives qui portent des permanences d'accès aux droits et d'accompagnement au numérique dans les quartiers prioritaires ;

Organiser des formations/ sensibilisations interprofessionnelles sur les droits et l'inclusion numérique pour accompagner les intervenants et soutenir leur interconnaissance ;

Renforcer la coordination des acteurs en structurant les actions autour de dispositifs de type "guichets uniques" (ex : Pad, Maison France services, etc.) ;

Organiser des campagnes de communication à destination des habitants pour découvrir les ressources disponibles et mieux les accompagner vers les structures locales ;

Développer les actions visant à l'autonomie numérique (accès au matériel, maîtrise de l'outil, tarifs préférentiels, etc.) des habitants.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Point Justice, France Services, organismes sociaux : points numériques et relais Caf, Conseil départemental (services sociaux), CCAS des communes.

Politique de la ville : Conseillers numériques, appel à projets annuel, Cités éducatives.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (Préfecture, France services), Département (services sociaux), Communauté urbaine, Villes (CCAS, centres sociaux), organismes sociaux (CAF, CNAV, CPAM).

Partenaires associés : associations locales, les structures d'insertion.



INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Nombre de professionnels intervenant sur ces sujets et nombre d'habitants bénéficiant d'un accompagnement par quartier ;
- ✓ 1 à 2 temps forts annuels interactifs à l'échelle des quartiers (professionnels du territoire et institutions sociales) ;
- ✓ 1 Maison France Services et 1 centre social dans chaque quartier prioritaire (pour 6 000 habitants) ;
- ✓ 2 permanences hebdomadaires des acteurs sociaux dans chaque QPV ;
- ✓ Evolution du nombre d'actions visant à l'autonomie numérique des habitants.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Conception d'un outil d'évaluation du non-recours au droit via l'accès facilité à la donnée locale publique ;
- ✓ 100% des habitants peuvent accéder à un accompagnement et/ ou un accès numérique.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240506-CM_20240506_08-DE
Date de télétransmission : 10/05/2024
Date de réception préfecture : 10/05/2024

Lutter contre les discriminations dans tous les domaines, mieux sensibiliser et informer les professionnels et les habitants



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine rappelle que chaque année 1 200 000 personnes subissent une discrimination ou une atteinte à caractère raciste ou antisémite.

Le rapport « *Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France* » révèle que les Français d'origine africaine ont 6,5 fois plus de risques de signaler des expériences discriminatoires, tandis que ce risque est 5 fois plus élevé pour les personnes d'origine maghrébine. De plus, la saisine du défenseur des droits a augmenté de 29% entre 2021 et 2023 pour des faits de discriminations.

L'origine des discriminations résultent d'inégalités historiques et sociales fondées sur des stéréotypes. Les discriminations entravent les droits notamment en matière d'accès au logement, à l'emploi, aux soins, à l'orientation scolaire, aux loisirs, etc. Le recours à la justice est peu fréquent et complexe, la preuve étant souvent difficile à apporter.

Les discriminations des habitants des quartiers prioritaires sont amplifiées par la représentation stéréotypée et négative des « banlieues » diffusée dans les médias depuis les années 1970. A titre d'exemple, l'étude réalisée par le cabinet Crisis à partir du journal *Le Monde*, démontre que 27 % des articles, mentionnant la commune des Mureaux, concernent des violences et des faits divers.

Compte-tenu de l'ampleur du phénomène, le nombre d'acteurs associatifs mobilisés sur ces questions dans les Yvelines paraît aujourd'hui insuffisant pour traiter l'ensemble de ces sujets.



OBJECTIFS

- ✓ Renforcer la sensibilisation et l'information des professionnels et habitants sur la discrimination et les propos à caractère haineux ;
- ✓ Agir sur les stéréotypes de genre (à tous les âges) ;
- ✓ Améliorer l'image des quartiers ;
- ✓ Renforcer la place des femmes dans l'espace public.



MISE EN ŒUVRE

Identifier les domaines où les discriminations sont les plus fréquentes et les populations les plus touchées sur le territoire à travers la mobilisation de données statistiques et le recueil de données qualitatives ;

Soutenir les structures associatives qui portent des actions autour de la prévention des discriminations, de soutien et d'accompagnement aux victimes ;

Intégrer les questions d'égalité femmes-hommes dans les projets d'aménagement et développer les marches exploratoires inclusives ;

Organiser des formations interprofessionnelles concernant la lutte contre les discriminations et développer un axe autour de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes ;

Mettre en avant les bonnes pratiques et les initiatives exemplaires en matière de lutte contre les discriminations, en valorisant les acteurs engagés dans ce domaine et en encourageant le partage d'expériences et de ressources ;

Développer des actions valorisant les quartiers et leurs habitants pour changer l'image stéréotypée des quartiers prioritaires et travailler autour de leurs représentations médiatiques ;

Faire venir sur le territoire yvelinois des acteurs identifiés et financés à l'échelon national sur les enjeux de lutte contre les discriminations afin de pouvoir proposer des formations et de nouvelles actions (réseau national DILCRAH, programme national Politique de la ville).



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Politiques nationales de lutte contre les violences faites aux femmes, de promotion de l'égalité, de lutte contre les discriminations (DILCRAH, CORAH, ...), les réseaux départementaux de lutte contre les violences faites aux femmes (Pluvic, Respire), Conseil départemental (services sociaux), villes (CCAS, centres sociaux).

Politique de la ville : Appel à projets annuel, cités éducatives, programmes de réussite éducative.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (Préfecture, DILCRAH, délégation départementale aux droits des femmes, Education nationale), Défenseur des droits, Département, Communauté urbaine (politique de la ville, renouvellement urbain), Villes.

Partenaires associés : Associations locales, organismes sociaux, structures d'insertion, bailleurs sociaux.



INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Au moins 4 actions par an et par quartier autour de la prévention des discriminations et 2 temps annuels interacteurs ;
- ✓ 1 marche exploratoire inclusive organisée sur chaque quartier par an ;
- ✓ Nombre d'acteurs et d'opérateurs financés et mobilisés sur les sujets de discrimination ;
- ✓ Diminution des infractions commises sur GPS&O en raison de l'origine, de l'ethnie, de la nation, d'une prétendue race ou de la religion ;
- ✓ Mise en place un baromètre de l'attractivité des QPV de GPS&O, basé sur une enquête de terrain.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

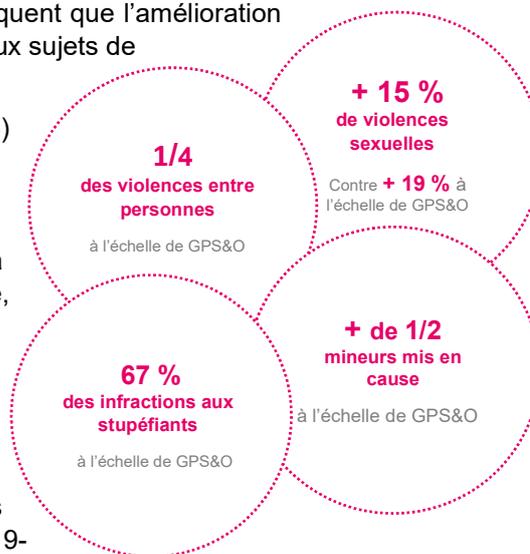
- ✓ Conception d'un outil d'évaluation des discriminations enregistrées sur le territoire via l'accès facilité à la donnée locale publique ;
- ✓ Les demandes de logements sociaux dans les QPV, émanant d'habitants d'autres zones géographiques augmentent de 25% ;
- ✓ 100% des porteurs de projets ont bénéficié d'une sensibilisation/formation à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité d'ici à 2030.

5. Des intervenants rassemblés pour améliorer la tranquillité et la sécurité publique

Les résultats de la concertation nationale pilotée par l'Etat indiquent que l'amélioration de la tranquillité et la sécurité publique figure parmi les principaux sujets de préoccupation des habitants des QPV de GPS&O.

Ces éléments corroborent une enquête récente (décembre 2023) du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) qui précise qu'à l'échelle nationale, les résidents des QPV sont au moins deux fois plus souvent victimes de violences que leurs voisins. Sur la période 2021-2022, la police et la gendarmerie nationales enregistrent plus d'actes de violence, mais moins de vols par habitant que dans les territoires qui les entourent. Enfin, les deux tiers des victimes d'infractions enregistrées dans les QPV habitent elles-mêmes dans un quartier prioritaire.

Ces grandes tendances s'observent également sur le territoire de la Communauté urbaine. A titre d'exemple, un quart des violences enregistrées entre les personnes sur la période 2019-2022, l'ont été dans les communes qui relèvent de la géographie prioritaire de la la politique de la ville. Ainsi, si le nombre de mis en cause par les forces de l'ordre est plus élevé dans les QPV, comparativement à l'unité urbaine englobante, il s'avère que leurs résidents sont également davantage victimes que leurs voisins.

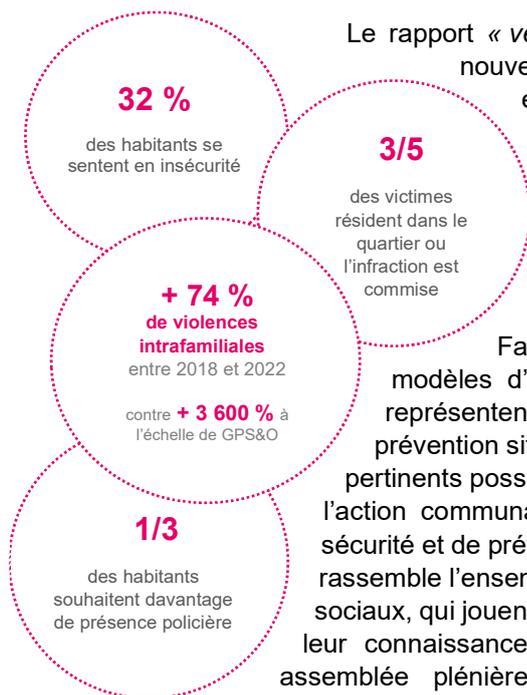


Le rapport « vécu et ressenti en matière de sécurité 2022 » du SSMSI apporte de nouveaux éléments concernant le niveau d'insécurité ressenti par les habitants en QPV. Il est significativement plus élevé que dans le reste de la population. 18% des résidents ressentent de l'insécurité, y compris dans leur domicile. Les femmes, les jeunes, les personnes modestes, au chômage ou de nationalité étrangère ont particulièrement enclins à se sentir moins en sécurité que leurs concitoyens. Cette perception les conduit à adapter des comportements d'évitement, comme ne pas sortir de chez eux seuls ou en soirée.

Face à ces constats, les partenaires de GPS&O s'appuient sur deux grands modèles d'action pour agir. D'abord, les projets de renouvellement urbain qui représentent des opportunités pour implémenter et expérimenter des dispositifs de prévention situationnelle (vidéoprotection, digicodes, alarmes...), les plus efficaces et pertinents possible pour améliorer la tranquillité et la sécurité des résidents. Le cœur de l'action communautaire s'inscrit ensuite dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR) de GPS&O. Il rassemble l'ensemble des acteurs du territoire concernés par ces sujets, dont les bailleurs sociaux, qui jouent un rôle essentiel compte-tenu de leur proximité avec les résidents et de leur connaissance approfondie des dynamiques locales. Le CISPDR s'est réuni en assemblée plénière, le 7 décembre 2023, pour proposer une nouvelle stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance qui constitue le volet tranquillité et sécurité du contrat de ville 2024-2030. Elle se déploiera autour des enjeux prioritaires suivants :

- ✓ La prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans
- ✓ La protection le plus en amont possible des personnes vulnérables
- ✓ La lutte contre les radicalités
- ✓ Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs
- ✓ Une implication plus forte de la population et de la société civile

Dans les QPV à l'échelle nationale



Axe 1 : La prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans

1.1 Mission d'appui aux maires (p10⁴) ;

1.2 Recenser et faire connaître les structures d'insertion sociale et professionnelle dans une perspective de prévention (p11) ;

1.3 Soutenir la parentalité (p12) ;

1.4 Accompagner le développement de mesures alternatives à l'incarcération (p13) ;

1.5 Actions de prévention et de lutte contre les différentes formes de discriminations (p14) ;

1.6 Mise à disposition d'une offre d'outils et de matériel pédagogiques sur l'ensemble des sujets de prévention (p15) ;

1.7 Actions de prévention et de sécurité routière (p16) ;

1.8 Actions d'éducation à la citoyenneté, de transmission des valeurs de la république et de promotion de la laïcité (p17) ;

1.9 Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire (p18) ;

1.10 Actions de prévention des violences urbaines et du phénomène de rixes entre adolescents (p19) ;

1.11 Actions d'éducation aux médias de prévention du (cyber)harcèlement et de sensibilisation aux risques liés aux réseaux sociaux (p20).

Axe 2 : La protection le plus en amont possible des personnes vulnérables

2.1 Soutenir les structures d'accès aux droits (p23) ;

2.2 Observation et suivi des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales sur le territoire de GPS&O (p24) ;

2.3 Soutenir la prise en charge des femmes victimes de violences et des auteurs de violences (p25) ;

2.4 Prévenir les violences faites aux femmes en luttant, au plus tôt, contre les comportements sexistes (p26) ;

2.5 Prévenir les conduites prostitutionnelles des mineurs (p27) ;

2.6 Promotion de la santé mentale et prévention des conduites addictives (p28).

Axe 3 : La lutte contre les radicalités

3.1 Former et sensibiliser les acteurs du territoire (p30) ;

3.2 Sensibiliser le public (p31).

Axe 4 : Une gouvernance renouvelée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs

4.1 Poursuivre la mission d'observation de GPS&O en matière de délinquance et de tranquillité publique (p33) ;

4.2 Favoriser le développement d'une culture professionnelle interdisciplinaire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (p34) ;

4.3 Prendre en compte les enjeux de sûreté et de sécurité dans les projets d'aménagement urbain (p35).

Axe 5 : Une implication plus forte de la population et de la société civile

5.1 Œuvrer pour des quartiers plus inclusifs (p38) ;

5.2 Soutenir les dispositifs de médiation sociale déployés sur le territoire (p39).

Le mot de l'Etat :

"Cet axe tranquillité et sécurité publique des habitants des QPV qui s'appuie sur le CISPD de la communauté urbaine Grand-Paris-Seine-et-Oise s'inscrit dans le plan départemental de prévention de la délinquance 2022-2024 défini par les services de l'État en 2021. A ce titre, les actions mentionnées peuvent être financées par l'État à la fois au titre du droit commun FIPDR (programme D et programme R) mais aussi au titre du programme 147 puisqu'elles figurent dans le contrat de ville. La CU GPSEO et les communes intéressées à la mise en place d'actions dans le cadre de cet axe doivent solliciter pour une même action à la fois les financements de droit commun mais aussi les financements de la politique de la ville du fait de la non-concordance des calendriers des appels à projets. L'État territorial s'engage à effectuer un travail de coordination entre le cabinet du Préfet et le pôle Politique de la ville afin de financer au mieux l'ensemble des projets présentés"

⁴ Les pages mentionnées renvoient à la SISPD 2024-2030 disponible via le lien contenu dans le QR-code.

Les problématiques et enjeux à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires

1. Carrières-sous-Poissy

a) Les Fleurs



La résidence des Fleurs est localisée au sein d'un tissu pavillonnaire, à l'ouest de la RD 190, dans une commune en pleine mutation. Elle regroupe 2 510 habitants, soit environ 15% de la population carriéroise.

Cet ensemble, a été construit entre 1971 et 1973, dans le cadre d'un programme de construction de 1 600 logements sociaux qui visaient à répondre à la demande croissante de logements liée à l'implantation de l'usine automobile de Poissy.

A l'instar des grands ensembles du territoire, ses habitants ont connu une dégradation progressive de leur situation socio-économique résultant de la désindustrialisation de la vallée de la Seine. Cette situation a conduit le quartier à intégrer les dispositifs de la politique de la ville en 1996 (ancienne zone urbaine sensible des Grésillons).

Pendant plusieurs décennies, le quartier des Fleurs est resté en marge de l'importante dynamique de transformation urbaine engagée sur la commune de Carrières-sous-Poissy. La configuration très isolée du quartier, caractérisée par des résidences piétonnes dépourvues de voies traversantes, combinée à la détérioration générale du bâti, a entraîné une perte d'attractivité et de multiples difficultés pour les résidents.

C'est pourquoi une mutation urbaine a été amorcée dans le cadre d'opérations de réhabilitation en 1994 et en 2018. Enfin, dans le cadre du programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle du département des Yvelines (PRIOR'Y) 2021-2025, un vaste programme de transformations a été engagé.

Ce projet urbain vise à désenclaver et changer l'image du quartier, avec une intervention conséquente sur les espaces publics. Il comprend la rénovation de 859 logements, 43 immeubles de 20 appartements gérés par CDC Habitat, 13 000 m² d'espace public, un centre local de santé, 220 m² de locaux commerciaux et 1 473 places de stationnements réorganisés et la construction d'un programme immobilier en accession à la propriété de 100 logements au cœur du quartier dans un objectif de diversification sociale.

D'ici 2030, la mobilisation des politiques de solidarités urbaines et sociales ambitionnent d'améliorer considérablement le cadre de vie des habitants.

D'autre part, la ville de Carrières-sous-Poissy est la seule commune des Yvelines à avoir obtenu le label « Cité de la jeunesse ». Dans ce cadre, la ville a ouvert en 2021, une Maison de la Jeunesse et de la Réussite qui offre aux jeunes l'opportunité de travailler, de réfléchir à de nouveaux projets, de solliciter les conseils de professionnels pour leur avenir, et de rassembler lors de moments conviviaux.

Les chiffres clés

Démographie

2 510 habitants

15% de la population de la ville

44% de moins de 25 ans

11% de plus de 60 ans

33% de familles monoparentales

28% d'habitants de nationalité étrangère

Revenus

1 054 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-907 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

51% des 15-64 ans sont sans emploi

34% des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au CAP-BEP

26% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Logement

859 logements sociaux

5% de taux de vacance

16% de logements suroccupés

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240506-CM_20240506_08-DE
Date de télétransmission : 10/05/2024
Date de réception préfecture : 10/05/2024

Contrat de ville **2024/2030** | 40

b) Les Oiseaux



Le quartier des Oiseaux a été construit dans le cadre du même programme immobilier celui des Fleurs. Il a été édifié dans les années 1970, à une période où l'industrie automobile était le premier pourvoyeur d'emplois dans la vallée de Seine.

Son architecture est caractéristique de sa période de construction. Il se compose de barres linéaires d'une hauteur de quatre à cinq étages, percés de baies vitrées horizontales et couvertes par des toits terrasse plats.

Comme celui des Fleurs, le quartier des Oiseaux a été inclus dans les programmes de la politique de la ville en 1996 (ancienne zone urbaine sensible des Grésillons).

Il se situe en bordure de la zone pavillonnaire du quartier Saint-Louis, séparé du centre historique par la D190 à l'Est et bordé à l'Ouest par un site d'anciennes carrières d'extractions alluvionnaires de la Seine, devenu progressivement un immense espace en friche. Cet espace naturel sensible a fait l'objet d'aménagements d'ampleurs engagés en 2013, réunissant la ville de Carrières-sous-Poissy, la Communauté urbaine et le Département des Yvelines. Le Parc du Peuple de l'Herbe offre ainsi un espace naturel avec de belles qualités paysagères, ouvert sur la Seine, à proximité immédiate pour les résidents.

S'inscrivant dans l'impulsion donnée par les partenaires du projet, le bailleur social Logirep a entrepris d'importants travaux de rénovation des façades et d'isolation de l'ensemble des bâtiments en 2013.

Outre les aménagements paysagers liés au Parc du Peuple de l'Herbe et au Parc Vanderbilt, le projet a permis la requalification des avenues et autorisé la restructuration du réseau de transport urbain, favorisant ainsi le désenclavement du quartier.

La mobilisation collective au service des habitants a ainsi enclenché une dynamique favorable à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Les chiffres clés

Démographie

1 643 habitants

10% de la population de la ville

39% de moins de 25 ans

14% de plus de 60 ans

25% de familles monoparentales

18% d'habitants de nationalité étrangère

31% de personnes seules dans le quartier

Revenus

591 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-777 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

41% des 15-64 ans sont sans emploi

-23 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

35% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Logement

687 logements sociaux

3% de taux de vacance

14% de logements suroccupés

c) Les priorités pour les quartiers de Carrières-sous-Poissy et leurs habitants

Les moyens

Appel à projets

5 associations financées pour
5 projets.

GUP-TFPB

558 399 € d'abattement TFPB

3 Bailleurs sociaux :

CDC Habitat, Logirep, I3F

Renouvellement urbain

12 M€ d'investissements

859 logements rénovés

1 473 places de stationnements réorganisés

Des équipements : création d'un centre local de santé et d'un local commercial, revalorisation des espaces publics.

1 priorité

pour les quartiers de Carrières-sous-Poissy et leurs habitants



« Une cité éducative » au service de la réussite scolaire des enfants carriérois

- ✓ *Mieux coordonner les acteurs locaux*
 - *Optimiser, réorienter ou développer les moyens et les synergies, pour plus d'efficacité auprès des enfants et jeunes concernés*
- ✓ *Renforcer la parentalité*
 - *Remettre les familles au cœur des actions éducatives, leur ouvrir l'école et ses codes, pour construire une coéducation réussie*
- ✓ *Mieux cerner les parcours des enfants et des familles*
 - *Mieux valoriser les parcours des jeunes et partager les parcours des familles*



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La Ville de Carrières-sous-Poissy dispose de 7 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires. Elles ont accueilli 2 732 élèves à la rentrée scolaire 2023. L'ensemble des écoles élémentaires des quartiers Saint-Louis et Bords-de-Seine ainsi que le collège Flora Tristan sont situés en Réseau d'Education Prioritaire.

Les résultats scolaires des jeunes issus du quartier des fleurs et des Oiseaux sont très insuffisants. Les taux de scolarisation des 16-24 ans sont faibles (30% pour les Oiseaux, 50% pour les Fleurs) et 2/3 de cette population non scolarisée possèdent un bas niveau de qualification. Face à ce constat, la municipalité a placé l'éducation au cœur de ses priorités et développe une politique volontariste pour favoriser la réussite scolaire des élèves carriéris. Cette politique éducative est structurée par le projet éducatif territorial 2022-2025 validé par l'Éducation nationale, la convention avec UNICEF France dans le cadre du label « Ville amie des enfants » et reconnue par l'État par l'obtention du label « Cité de la Jeunesse » attribué le 27 janvier 2022.

Dans ce cadre, la Ville met en place de nombreuses actions d'accompagnement à la réussite scolaire (CLAS, PRE, équipements numériques, distribution de kits gratuits de rentrée scolaire), propose des animations très diversifiées (sport, culture, prévention routière, devoir de mémoire) et soutient les écoles dans la mise en œuvre de leurs projets (appels à projets en lien avec les priorités municipales, aide matérielle et logistique, ...).

La Ville souhaite renforcer encore ses actions en faveur de la réussite scolaire des élèves carriéris. Aussi, la Ville s'est engagée dans une démarche de labellisation « Cité éducative » permettant d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants en mobilisant l'ensemble des acteurs et institutions engagés autour de l'école.



OBJECTIFS

- ✓ Construire une alliance éducative réunissant tous les acteurs de l'éducation au service du bien-être des enfants et des jeunes ;
- ✓ Mettre en place une cité éducative à Carrières-sous-Poissy ;
- ✓ Remettre les familles au cœur des actions éducatives, leur ouvrir l'école et ses codes pour construire une coéducation réussie ;
- ✓ Mieux accompagner les enfants et les familles dans leurs projets de vie.



MISE EN OEUVRE

Réaliser un diagnostic partagé à travers la mobilisation des acteurs de l'éducation du territoire, l'organisation d'un séminaire, de groupes de travail thématiques pour identifier les axes stratégiques de la cité éducative ;

Rendre opérationnelle la cité éducative en définissant des axes/objectifs stratégiques et opérationnels et plan d'actions pluriannuel concret, chiffré et mesurable, en identifiant des sources de financements mobilisables (droit commun et politique de la Ville) et en formalisant des fiches projets pour chacun des axes ;

Construire des actions spécifiques dans le cadre du programme de réussite éducative pour accompagner les familles monoparentales, notamment en élaborant des solutions de répit à leur destination ;

Investir le sujet du décrochage scolaire, du harcèlement et des compétences fondamentales dans le cadre de la cité éducative ;

Développer les actions culturelles et sportives à destination des jeunes pour ouvrir leurs centres d'intérêts et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Service public de l'Éducation nationale, réseau d'écoute et d'appui aux parents (REAAP), lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), points info famille (PIF), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), schéma départemental de services aux familles (SDSF), convention territoriale globale (CTG), FIPD.

Politique de la ville : appel à projets commun, Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), Programme de réussite éducative (PRE), dispositif Coup de pouce clé, Cordées de la réussite, abatement TFPB, quartiers d'été.

Infrastructures : accueil périscolaire et de loisirs, maison de la jeunesse et de la réussite, centre social et culturel Rosa Parks.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (Préfecture des Yvelines, Éducation nationale), services municipaux (services affaires scolaires, direction de la sécurité urbaine, direction sports, culture et vie associative), CCAS, Caisse d'allocations familiales, Département des Yvelines, Communauté urbaine GPSEO.

Partenaires associés : associations, représentants des parents d'élèves, bailleurs sociaux, Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), Mission locale, France travail, Agence régionale de santé (ARS).



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Nombre d'acteurs impliqués dans la cité éducative et trika fonctionnelle ;
- ✓ Nombre d'actions éducatives menées ;
- ✓ Nombre de publics bénéficiaires par action, évolution, typologie ;
- ✓ Amélioration des résultats aux évaluations nationales (6^e, 4^e) et au DNB ;
- ✓ Evolution du nombre de décrocheurs.
- ✓ Mise en place d'une démarche efficace d'évaluation de la cité éducative (revue de projets, protocole de suivi et d'évaluation avec un calendrier d'évaluation sur trois ans)

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Réalisation d'enquêtes de perception et de satisfaction qui pourra porter sur :
 - la gouvernance, le pilotage, la coopération, les alliances éducatives ;
 - le climat scolaire (perception de l'image et l'attractivité des écoles et établissements, les violences à l'école, le harcèlement...);
 - les pratiques professionnelles (capacité des acteurs à inventer des réponses nouvelles) ;
 - le parcours des enfants et des jeunes (décrochage scolaire, les ruptures de parcours).

d) Dispositif de participation citoyenne

Depuis son installation, la municipalité porte des politiques éducatives construites par et pour les Carriéroises et les Carriérois.

Elle s'appuie pour cela sur deux instances de démocratie participative :

Le Conseil local de l'éducation

Afin d'organiser l'expression et la participation des parents sur les sujets d'ordre général liés aux missions de la collectivité, la Ville a créé le Conseil local de l'éducation. Ce comité permet de consulter ses membres sur les grands chantiers de la politique d'éducation de l'équipe municipale, sur les temps périscolaires ainsi que les sujets d'actualité de l'enseignement. Il est aussi un vecteur d'informations sur les conditions générales d'accueil des enfants (activités pédagogiques, sécurité, alimentation, regroupements...), ...Il compte actuellement 10 membres en plus des membres élus.

Le Conseil local de la jeunesse

La municipalité a créé le Conseil local de la jeunesse avec les objectifs suivants :

- ✓ Amener les jeunes à participer à la vie démocratique de la commune ;
- ✓ Inciter les jeunes à participer à la vie locale de leur commune en s'associant aux projets municipaux et en mettant en place des actions en lien avec l'actualité de la Ville ;
- ✓ Accompagner le développement de l'esprit de citoyenneté des jeunes au sein de la Ville ;
- ✓ Faire remonter les besoins et attentes des jeunes.

Il comprend actuellement 29 enfants carriérois des classes de CM2 de la ville et des élèves scolarisés aux collèges Claude Monet et Flora Tristan.

En 2024, une nouvelle initiative de la Ville est mise en place pour rencontrer et échanger avec les parents d'élèves carriérois : « Les Cafés des parents ». Organisés le samedi matin au sein des écoles, l'objectif est de présenter les politiques éducatives proposées par la Ville et d'échanger avec les parents sur les conditions d'accueil et d'accompagnement mises en place en faveur de la réussite scolaire des enfants carriérois.

2. Chanteloup-les-Vignes

a) Noé-Feucherets



La zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Noé-Feucherets a été conçue dans les années 70 par l'architecte Emile Aillaud pour répondre aux besoins en logements des employés de l'usine de la Société Industrielle de Mécanique et Carrosserie Automobile (SIMCA) à Poissy (devenue PSA). Le quartier se situe au sud du village historique de Chanteloup-les-Vignes. Il occupe une place centrale, au cœur de la commune, et comprend près de la moitié de sa population.

À l'origine, le projet prévoyait la création de 2 400 logements sur une superficie de 90 hectares entre Triel-sur-Seine et Andrésy. Il se concrétisera finalement par la création de 2 229 logements sociaux sur la commune de Chanteloup-les-Vignes, à l'époque un village de 2 500 habitants.

Les premières difficultés apparaissent avec la crise économique des années 70 accentuée par la désindustrialisation importante des années 80 qui se traduisent par une montée du chômage et une paupérisation de la population.

Face à cette situation de plus en plus préoccupante, en dépit des nombreuses initiatives locales mises en œuvre pour redresser la situation, le quartier intègre la politique de la ville en 1996. Tous les dispositifs publics de réduction des inégalités urbaines et sociales sont alors mobilisés.

Le quartier fait l'objet d'un premier programme de renouvellement urbain signé en 2005 avec le soutien de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Il a permis de remodeler en profondeur les espaces publics et les liaisons avec le reste de la ville, de construire des équipements publics, de développer l'emploi, de réhabiliter le parc de logements et diversifier l'habitat. La transformation du quartier se poursuit, à travers la mobilisation du nouveau programme de renouvellement urbain, depuis 2016.

Le projet, en cours de labellisation « éco-quartier », s'inscrit dans une perspective de développement durable et solidaire.

Il ambitionne de proposer aux habitants un cadre de vie attractif et apaisé : intervention sur les espaces publics pour renforcer la nature en ville, construction de nouveaux logements, faciliter l'accès aux services publics et favoriser la réussite pour tous par la construction de la cité éducative Simone Veil.

Pour favoriser la dimension participative des projets sur le quartier, la ville s'appuie sur une forte attractivité des associations locales.

Les chiffres clés

Démographie

5 772 habitants

55% de la population de la ville

43% de moins de 25 ans

14% de plus de 60 ans

30% de familles monoparentales

28% d'habitants de nationalité étrangère

3,3 personnes, la taille moyenne des ménages la plus importante des QP de GPS&O

Revenus

2 020 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-839 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

48% des 15-64 ans sont sans emploi

-12 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

29% des 16-24 ans non scolarisés

Logement

1 637 logements sociaux

1,6% de taux de vacance

90% de logements HLM

b) Les priorités pour la Noé-Feucherets et ses habitants

Les moyens

Appel à projets & Cité éducative

16 associations financées pour
54 projets

GUP-TFPB

495 792 € d'abattement TFPB

2 Bailleurs sociaux :

Seqens, Les Résidences Yvelines Essonne (LRYE)

Renouvellement urbain

39 M€ d'investissements

20 logements démolis

260 logements en diversification

19 771 heures d'insertion

Labels Ecoquartier & Cité éducative

Des équipements : création d'une cité éducative et d'une maison médicale.

Adultes relais

7 postes

4 priorités pour Noé-Feucherets et ses habitants



Des habitants acteurs de leur santé

- ✓ Soutenir l'accès à une alimentation saine
- ✓ Développer des parcours de prévention complets (sommeil, nutrition, activité physique...), faciliter les mobilités douces et l'activité physique
- ✓ Faciliter l'accès aux professionnels de santé
- ✓ Développer des actions sur la santé mentale
- ✓ Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales
- ✓ Lutter et prévenir les conduites addictives

Des habitants impliqués pour un quartier agréable & inclusif

- ✓ Développer les pratiques écoresponsables et le développement durable
- ✓ Favoriser les actions de découverte de la nature et soutenir l'appropriation positive des espaces (végétalisation, mobilier urbain...)
 - ✓ Faciliter l'accès au numérique
 - ✓ Faciliter l'accès aux droits
 - ✓ Favoriser les actions citoyennes
- ✓ Accompagner les habitants vers l'autonomie et soutenir l'entraide
- ✓ Développer les actions en faveur de la sécurité, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation
 - ✓ Accompagner les personnes en situation de handicap et le vieillissement de la population

Des enfants et des jeunes convaincus de réussir à Chanteloup-les-Vignes

- ✓ Développer l'action en direction des 16/25 ans
- ✓ Valoriser les réussites et les talents
- ✓ Accompagner la parentalité et le répit parental
- ✓ Accompagner de manière renforcée et adaptée tous les enfants et jeunes les plus en difficulté et/ ou en rupture
- ✓ Soutenir les acteurs locaux dans l'aide aux devoirs et le soutien scolaire

Des structures culturelles, sportives, éducatives et sociales identifiées et investies par les habitants

- ✓ Soutenir l'accès à la lecture et la pratique de la lecture
 - ✓ Soutenir le sport pour tous
- ✓ Développer l'offre culturelle locale au plus proche des habitants
 - ✓ Soutenir un accès à la culture pour tous

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240506-CM_20240506_08-DE
Date de télétransmission : 10/05/2024
Date de réception préfecture : 10/05/2024

Contrat de ville 2024/2030 | 46



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Pour l'agence régionale de santé (ARS), un territoire est prioritaire à partir d'un indice de développement humain (IDH 2) à 0,5, celui de la commune est de 0,381. Les problématiques **d'accès aux soins**, le niveau d'éducation et la précarité sont des freins sur le territoire pour que les habitants soient acteurs de leur santé.

Notre **système de santé est complexe**, il est d'autant plus difficile de l'appréhender pour un public en QPV. Le diagnostic santé du contrat local de santé (CLS) met en avant une **offre de soins très basse**, la commune est classée zone d'intervention prioritaire (ZIP+) par les instances. Le territoire est marqué par l'absence totale de certaines professions (ergothérapeute, orthophoniste, sage-femme...) et un nombre insuffisant d'autres professions (médecins généraliste, kinésithérapeute...).

Nous devons faire face, comme relevé dans l'étude sur le **vieillessement des populations** dans les QPV par GPSEO, à une évolution de la pyramide des âges des habitants. De nouveaux besoins d'accompagnement et d'adaptation apparaissent.

De plus, comme à l'échelle nationale, la question de la prise en compte des difficultés de **santé mentale** est un enjeu important.

Il y a également un **besoin de prévention** des facteurs de risques tels que les conduites addictives mais aussi ceux engendrant des maladies évitables comme le diabète (5% de la population), le surpoids et l'obésité (enquête VIF 2022). **La promotion de bonnes pratiques sur l'alimentation et l'activité physique**, font partie des enjeux phares de cette prévention, particulièrement auprès de la population féminine.

Enfin, la problématique des **violences conjugales** n'épargne pas le QPV, les remontées du TAD et du CIDFF en sont le reflet. Il a été mis en avant des difficultés liées à la formation des professionnels dans l'accompagnement de ce public.



OBJECTIFS

- ✓ Soutenir l'accès à une alimentation saine ;
- ✓ Développer des parcours de prévention complets (sommeil, nutrition, activité physique...), faciliter les mobilités douces et l'activité physique ;
- ✓ Faciliter l'accès aux professionnels de santé ;
- ✓ Développer des actions sur la santé mentale ;
- ✓ Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales ;
- ✓ Lutter et prévenir les conduites addictives.



MISE EN OEUVRE

Développer les actions de dépistage et de sensibilisation du public ;

Organiser des formations/sensibilisations interprofessionnelles sur les thèmes des objectifs précités ;

Participer à des programmes probants de développement des compétences psychosociales tels que VERANO et RIMAVERA ;

Soutenir l'interconnaissance et l'utilisation des ressources pouvant intervenir sur le territoire avec un partenariat renforcé.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : contrat local de santé, Service public de l'éducation nationale, services de la commune (enfance, jeunesse, etc...), CCAS, conventions territoriales globales (CTG), Prévention et lutte contre les violences conjugales (PLUVIC).

Politique de la ville : Cité éducative, Programme de réussite éducative, Plan régional d'insertion pour la jeunesse, appels à projets annuels, outils pédagogiques de GPS&O.

Investissement : Pôle santé de la Cité éducative, Maison médicale.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents (COFIL CLS) : agence régionale de santé (ARS), Etat (Préfecture des Yvelines, Education nationale), services de la commune, CCAS, Communauté urbaine, l'ensemble des services du Département, Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), Caisse primaire d'assurance maladie, Caisse d'allocations familiales, Groupement hospitalier de territoire Yvelines nord.

Partenaires associés : Associations, centre social Espoir, Maisons des adolescents, France addiction, Planning familial, Plateforme de répit des aidants, CIDFF, Union Française pour la santé bucco-dentaire, Ligue contre le cancer, Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC), bailleurs sociaux, Opepia...



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ L'ensemble des indicateurs du COFIL CLS (ex : au moins 1 démarche de développement des compétences psychosociales mise en place au sein du QPV) ;
- ✓ Des sensibilisations et formations sur la santé mentale sont mises en place).

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ L'augmentation de l'IDH 2 sur la commune.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La qualité de vie dans un quartier passe aussi bien par l'aménagement de ce dernier que par la capacité de ses habitants à vivre ensemble.

Le logement reste la préoccupation principale des habitants du QPV. Cependant, la transition écologique et énergétique semble être un sujet éloigné. Cette situation crée de nouvelles inégalités tout en renforçant celles préexistantes (précarité énergétique, plus grande vulnérabilité aux épisodes de canicule et aux vagues de froid, gestion des déchets, difficultés de mobilité...).

La tranquillité publique facilite un meilleur usage de son environnement.

De plus, le vivre ensemble demande, entraide, autonomie... Il est impératif d'accompagner les habitants afin qu'ils s'emparent de ces sujets et puissent être acteurs des questions impactant leur quotidien (logement, alimentation, développement des usages numériques, mobilité, cadre de vie, sécurité...). L'amélioration des conditions de vie est d'autant plus importante que le vieillissement et les situations de handicap de la population s'accroissent.

On peut noter une perméabilité du territoire aux événements nationaux dans les indicateurs de délinquance enregistrée entre 2015 et 2022. Cependant, le taux de faits constatés entre 2020 et 2022 sur la ville est de 131 faits pour 1000 habitants contre 128 sur l'ensemble de GPSEO.

La **prévention de la délinquance** est devenue un enjeu majeur pour notre société. Face à des défis socio-économiques et culturels variés, il est essentiel de promouvoir des actions citoyennes afin de prévenir la délinquance et de favoriser un environnement sûr et harmonieux pour tous. Cette introduction explorera les différentes dimensions de la prévention de la délinquance, mettant en lumière le rôle crucial des actions citoyennes. Sur le territoire le CLSPDR articule l'ensemble des actions en matière de prévention de la délinquance, de radicalisation et de sécurité.



OBJECTIFS

Développer les pratiques écoresponsables et le développement durable ;

- ✓ Favoriser les actions de découverte de la nature et soutenir l'appropriation positive des espaces (végétalisation, mobilier urbain...);
- ✓ Faciliter l'accès au numérique ;
- ✓ Faciliter l'accès aux droits ;
- ✓ Favoriser les actions citoyennes ;
- ✓ Accompagner les habitants vers l'autonomie et soutenir l'entraide ;
- ✓ Développer les actions en faveur de la sécurité et la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- ✓ Accompagner les personnes en situation de handicap et le vieillissement de la population.



MISE EN OEUVRE

Organiser des ateliers, des conférences et des événements de sensibilisation sur les enjeux des transitions écologiques et énergétiques ;

Encourager et soutenir les initiatives citoyennes, les associations et les structures intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en faveur des transitions ;

Promouvoir la réalisation d'adaptations spécifiques dans les logements existants et les espaces environnants. Encourager les acteurs immobiliers à prendre en compte les besoins des seniors et des personnes en situation de handicap dans les constructions neuves ;

Soutenir les structures associatives qui portent des permanences d'accès aux droits et d'accompagnement au numérique dans le QPV ;

Organiser des formations/sensibilisations interprofessionnelles sur les droits, l'inclusion numérique et la lutte contre les discriminations.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et le contrat territorial de relance et de transition (CRTE), service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), France Rénov', les espaces info énergie, service DSU des bailleurs, conseillers tri-prévention de la Communauté urbaine, Point Justice.

Politique de la ville : Gestion urbaine de proximité (GUP) et abattement TFPB, adultes relais, CLSPDR.

Investissement : Renouvellement urbain, Schéma cyclable 2019-2027 (GPSEO).



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Le comité de pilotage du CLSPDR, les bailleurs sociaux, les associations et le CCAS, CDAD, les services du Département, les services de la Préfecture et les services de la CU.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ L'ensemble des indicateurs du CLSPDR et du CLS (axe environnement) ;
- ✓ Les bâtiments « passoires/bouilloires » énergétiques sont rénovés ;
- ✓ Augmentation des recours aux droits ;
- ✓ Deux temps forts par an auprès des habitants sur les thèmes des objectifs précités ;
- ✓ Bilan du Point Justice et du PANDA.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ La consommation énergétique dans l'ensemble du QPV diminue significativement ;
- ✓ La délinquance diminue significativement sur le territoire.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La saisine du défenseur des droits a augmenté de 29% entre 2021 et 2023 pour des **faits de discriminations** en matière d'accès au logement, à l'emploi, aux soins, à l'orientation scolaire, aux loisirs, ... A cela s'ajoute la représentation négative des « banlieues » diffusée dans les médias depuis les années 1970.

41% des 18-25 ans poursuivent des études supérieures (contre 60 % dans les Yvelines) dont 50% sont en situation sociale avec des facteurs de fragilité. Le niveau de diplômes obtenu par les jeunes sortant du système éducatif : 16% ont le bac, seuls 21% sont diplômés dans l'enseignement supérieur (42% Yvelines) ; 42% sortent sans diplôme ou avec le brevet des collèges contre 22% dans les Yvelines.

Il est nécessaire de mieux se coordonner pour mettre en œuvre un accompagnement renforcé afin **d'améliorer le niveau de qualification et de formation** des jeunes et sécuriser les parcours de la petite enfance à l'insertion professionnelle.

Les résidents des QPV de GPS&O ont exprimé comme projet prioritaire le renforcement de **l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi**, et les acteurs locaux, ont souligné la situation particulière de l'emploi des femmes et des jeunes (taux d'emploi des femmes dans les QPV de GPS&O est de 41,4% contre 60% sur le reste du territoire communautaire). Enfin, en 2023, on note sept fois moins de créations d'entreprises dans les QPV que celles créées à l'échelle intercommunale ainsi qu'un taux de chômage plus important.

Les freins à l'employabilité observés par les acteurs sont souvent cumulatifs : mobilité, mode de garde, niveau de diplôme, maîtrise du français, savoir-être en entreprise, etc...

Selon l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale de la Justice, 60% des mineurs impliqués dans l'épisode des violences urbaines de 2023 étaient issus de familles monoparentales. Le soutien à **la parentalité et la promotion de la coéducation** apparaissent donc comme un enjeu essentiel. En reconnaissant le rôle des parents en tant qu'acteurs éducatifs, on renforce le lien familial et crée un environnement propice à l'apprentissage et au bien-être des enfants.



OBJECTIFS

- ✓ Développer l'action en direction des 16-25 ans ;
- ✓ Valoriser les réussites et les talents ;
- ✓ Accompagner la parentalité et le répit parental ;
- ✓ Accompagner de manière renforcée et adaptée tous les enfants et les jeunes les plus en difficulté et/ou en rupture ;
- ✓ Soutenir les acteurs locaux dans l'aide aux devoirs et le soutien scolaire.



MISE EN OEUVRE

Soutenir les pratiques professionnelles et l'alliance des acteurs éducatifs du territoire pour favoriser le développement en synergie des dynamiques locales (ressources pédagogiques, outils d'évaluation, rencontres, formations, sensibilisations et conférences) ;

Accompagner les enfants, les jeunes et les parents en les rendant acteurs sur des parcours de réussite et renforcer l'ambition des lycéens et des étudiants ;

Favoriser la découverte des métiers pour la construction de projet professionnel et renforcer les réseaux professionnels en développant un partenariat avec le monde du travail, les entreprises. ;

Accompagner les acteurs intervenant autour de la réussite éducative et de l'aide aux devoirs en soutien aux dispositifs locaux existants ;

Valoriser les initiatives entrepreneuriales, les projets sociaux et les réalisations citoyennes.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Service public de l'éducation nationale, services de la commune (enfance, jeunesse, etc...), services aux familles, convention territoriale globale (CTG), contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Politique de la ville : Cordées de la réussite, Cités éducatives, Programme de réussite éducative, Plan régional d'insertion pour la jeunesse, médiation sociale (Adulte relais), appels à projets annuels, outils pédagogiques de GPS&O.

Investissement : Renouveau urbain (autour des équipements et établissements scolaires), Maison des parents, Pôle jeunesse, Espace numérique éducatif.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (Préfecture des Yvelines, Education nationale), services de la commune, Communauté urbaine, service du Département.

Partenaires associés : Associations, Centre social, bailleurs sociaux, entreprises du territoire, Caisse d'allocations familiales, Mission locale, Collectif parents.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Le QPV bénéficie d'un travail en réseau des acteurs éducatifs ;
- ✓ Au moins 1 démarche dédiée à l'expression et à la participation des jeunes au sein du QPV ;
- ✓ L'indice de position sociale (IPS) des collèges augmente ;
- ✓ Les jeunes en difficultés du QPV savent où trouver un accompagnement personnalisé.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Le taux de réussite au diplôme national du brevet augmente ;
- ✓ La part des jeunes de 16-25 du QPV non scolarisés, sans emploi ni formation diminue. L'ambition des jeunes est renforcée (augmentation du taux de réussite aux examens) avec une meilleure mixité ;
- ✓ Les parents, les enfants et les jeunes savent où trouver des réponses à leurs questionnements en lien avec les acteurs éducatifs et un accompagnement vers la réussite.

Des structures culturelles, sportives, éducatives & sociales identifiées et investies par les habitants



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Dans les QPV de GPS&O, la pratique sportive fédérale est deux fois inférieure à celle observée à l'échelle intercommunale, notamment chez les femmes. Pour autant, offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles à tous, favorise l'inclusion sociale en permettant aux habitants des quartiers prioritaires de participer à la vie culturelle et sportive de leur ville.

Le pourcentage de licenciées féminines sur la commune à partir de l'âge de 10 ans est inférieur à celui de la région (1/3 de moins entre 20 et 29 ans) alors que les jeunes hommes sont plus nombreux à être licenciés que dans le reste de l'Île de France.

La pratique régulière d'activités physiques et culturelles contribue au bien-être physique et mental des individus, permettant ainsi de lutter contre la sédentarité, le stress et les maladies liées à un mode de vie inactif.

Elles offrent également aux jeunes des alternatives positives à la rue et aux comportements déviants, contribuant ainsi à la prévention de la délinquance et à la promotion de la citoyenneté. Enfin les activités sportives et culturelles favorisent le développement de compétences transversales telles que la discipline, la maîtrise du langage, la créativité, le travail d'équipe et la gestion des émotions, qui sont essentielles pour la réussite scolaire et professionnelle.



OBJECTIFS

- ✓ Soutenir l'accès à la lecture et la pratique de la lecture ;
- ✓ Soutenir le sport pour tous ;
- ✓ Développer l'offre culturelle locale au plus proche des habitants ;
- ✓ Soutenir un accès à la culture pour tous, notamment par une tarification adaptée et une pratique culturelle autonome.



MISE EN OEUVRE

Soutenir les structures qui mettent en œuvre une offre culturelle, sportive et de loisirs accessibles pour les familles à faibles revenus ;

Favoriser la maîtrise de la langue française écrite et orale fort levier de réussite ;

Renforcer l'acquisition des compétences psychosociales à chaque étape de la scolarité ;

Appuyer l'organisation d'événements culturels et sportifs dans les QPV pour dynamiser la vie sociale, culturelle et sportive des quartiers ;

Accompagner les résidents des QPV pour qu'ils sollicitent l'offre sportive, culturelle et de loisirs mise à disposition sur le territoire communautaire et pour tous.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Politiques culturelles et sportives de l'Etat, des collectivités dont les établissements publics culturels, soutien à la vie associative (sport et culture), campagne générale de subventions de GPS&O.

Politique de la ville : Cité éducative, appels à projets annuels, outils pédagogiques de GPS&O.

Investissement : Renouvellement urbain (équipements) Médiathèque, Espace numérique éducatif laboratoire de langues, pôle jeunesse d'excellence.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : Etat (Préfecture des Yvelines, Education nationale : SDJES, DRAC), Caisse nationale des allocations familiales, Département (territoire d'actions sociale Seine Aval), Communauté urbaine, Commune, Comité départemental olympique et sportif (CDOS), Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP).

Partenaires associés : Associations (dont AVEC et FRAEC), Centre social Espoir, Bailleurs sociaux, Etablissements publics culturels.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Au moins 1 partenariat structurant sur le QPV avec des établissements publics culturels (Etat, CU) ;
- ✓ Toutes les écoles élémentaires bénéficient d'une intervention des éducateurs sportifs de la Ville ;
- ✓ Au moins 2 actions culturelles financées dans le QPV ;
- ✓ Au moins 1 action sportive à destination des jeunes filles dans le QPV.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Diminution de l'écart du nombre de licenciés entre filles et garçons dans les QPV ;
- ✓ Augmentation du nombre de projets des champs culturels et sportifs (associations et services municipaux) ;

c) Dispositif de participation citoyenne

La démocratie repose sur le pouvoir d'agir des acteurs et des citoyens pour influencer, orienter et infléchir les politiques publiques. Elle s'exerce en particulier par une participation active des citoyens aux projets et actions menées sur le territoire du quartier en politique de la ville.

Elle se traduit à la fois par le pouvoir d'agir dans la co-construction des projets, la consultation lors de diagnostics mais aussi elle peut désigner le processus d'apprentissage qui permet d'y accéder tel que le collectif parents dans le cadre de la Cité éducative.

A charge pour tous les porteurs de projets de montrer comment ils sont vigilants à associer les habitants aux différentes étapes du projet : lors du diagnostic, de l'élaboration du projet, de la mise en œuvre, l'évaluation et la communication. Il est laissé à l'appréciation des porteurs de projets le soin de désigner les étapes sur lesquelles la participation des citoyens est la plus appropriée.

Dans le cadre plus précis de la Cité éducative, la mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la gouvernance portée par Indivisible met l'accent sur la transversalité du projet urbain et du projet éducatif qui concerne l'ensemble de la ville en poursuivant la concertation et l'implication des habitants.

L'enjeu est de définir l'implication des habitants et des acteurs éducatifs pour le pilotage d'une stratégie scolaire et éducative avec l'animation du projet éducatif : les parents, les enfants et les jeunes, les acteurs associatifs, les équipes éducatives de l'Education nationale et professionnels de la Ville.

Une attention particulière sera donnée à la parole des jeunes, à leur participation citoyenne et leur implication dans les projets de la Ville en particulier à travers l'action des instances citoyennes comme le conseil municipal des enfants et le futur conseil municipal des jeunes.

3. Les Mureaux

a) Cité Renault-Centre-ville



L'histoire des grands ensembles de la commune des Mureaux est étroitement liée à l'essor industrielle dans la Vallée de la Seine à la suite de l'installation de la ligne de chemin de fer Paris-Rouen (1843), et particulièrement à l'implantation de l'usine Renault dans la ville voisine de Flins-sur-Seine, en 1952.

La croissance de l'activité automobile entre 1950 et 1978 (21 000 effectifs à Flins-sur-Seine en 1973) a entraîné l'édification de plusieurs ensembles de logements sociaux dans la ville des Mureaux. Ainsi, en quelques décennies, la population muriautaine est passée de 3 114 habitants en 1950 à 31 619 en 1981.

La construction de la Cité Renault, conçue par Bernard Zehrfuss, l'architecte en charge de l'usine, est entreprise dès 1953, afin de loger les ouvriers. À cette époque, l'ensemble comprenait 236 logements, pensés pour accueillir de jeunes travailleurs. Le quartier intègre actuellement des logements sociaux du bailleur I3F, de l'habitat pavillonnaire et du collectif privé qui présente des facteurs de fragilité dans sa partie nord et se prolonge jusqu'au centre gare, composé de logements collectifs du bailleur social ICF Habitat.

Le territoire a été fortement impacté, par la crise des activités industrielles au cours des années 80 qui s'accompagne d'une dégradation de la situation socio-économique des résidents. Les quartiers des Mureaux sont classés « *îlots sensibles* » par les pouvoirs publics des 1986.

Dès lors l'ensemble des mécanismes de solidarité urbaine et sociale sont mobilisés en vue de revitaliser l'ancienne cité ouvrière. Le quartier Cité Renault-Centre-ville intègre le premier schéma de cohérence urbaine des Mureaux en 2003, puis bénéficie du programme de rénovation urbaine (PRU) enclenché en 2004.

Le projet de renouvellement urbain a consisté à relier le quartier au centre-ville et à créer des transitions douces entre les constructions nouvelles et les pavillons alentours. Deux grandes barres sont démolies et remplacées par des îlots neufs et une voie nouvelle. Le patrimoine du bailleur social I3F est réhabilité et les espaces collectifs en pied d'immeuble sont réaménagés avec la création d'une bande de jardins.

La transformation du quartier se poursuit avec le soutien de la Communauté urbaine et du Département des Yvelines, à travers les aménagements du pôle gare, dans la perspective de l'arrivée du RER E, prévue en 2024, qui permettra la liaison en quelques minutes au centre d'affaire de la Défense.

Les chiffres clés

Démographie

2 297 habitants

7% de la population de la ville

42% de moins de 25 ans

17% de plus de 60 ans

29% de familles monoparentales

29% d'habitants de nationalité étrangère

Revenus

662 personnes vivent avec moins de 1 102 € par mois

-602 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

47% des 15-64 ans sont sans emploi

-18 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

26% des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au CAP-BEP

Logement

508 logements sociaux

8% de taux de vacance

25% de logements suroccupés

b) Cinq Quartiers



Cinq quartiers

Le secteur des Cinq Quartiers comprend un tiers de la population Muriatine et regroupe les principaux ensembles de la ville construits pour répondre à la demande de logements en lien avec l'essor de l'industrie automobile dans la Vallée de la Seine : Les Bougimonts en 1955, la Vigne Blanche en 1958, Bécheville et Île-de-France dans les années 1960 et les Musiciens en 1974. A cela s'ajoute deux zones pavillonnaires : Apremont à l'est des Musiciens et la Croix Verte à l'est de Bécheville.

Localisés sur d'anciens terrains d'aviation, au sud du bourg ancien, ces ensembles n'ont pas été conçus comme un projet de ville mais comme des entités distinctes, disséminés le long de la route départementale (RD43) qui relie l'autoroute A13 à la Seine. La crise économique des années 70 et la désindustrialisation des années 80 ont entraîné de nombreuses répercussions pour leurs habitants. Elles ont généré chômage et précarité, accentués par un phénomène de relégation spatiale, liée à leur conception urbaine initiale qui a conduit à leur intégration dans les dispositifs de la politique de la ville dès 1986.

La métamorphose des Cinq Quartiers a été initiée dans le cadre du premier schéma de cohérence urbaine des Mureaux, en 2003, renforcée par le soutien du programme de rénovation urbaine (PRU) en 2004. Cet ambitieux projet urbain a mobilisé l'ensemble des partenaires publics et les 6 bailleurs sociaux concernés. Il a permis de concilier les Cinq Quartiers autour d'un ensemble cohérent, via leur réintégration dans une trame urbaine, de modifier la RD 43 autoroutière en véritable avenue urbaine, de réhabiliter et construire des équipements publics phares comme le parc et le pôle Molière, premier aménagement public français certifié Haute Qualité Environnementale (HQE), de rénover 1 626 logements et de désenclaver les quartiers.

La dynamique de transformation urbaine se poursuit dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) signé en 2021, qui concerne le secteur de l'entrée de ville sud, le quartier des Musiciens et le secteur Léo Lagrange, avec le soutien de la Communauté urbaine et du Département des Yvelines via la mobilisation de son programme PRIOR et du bailleur social les Résidences Yvelines Essonne.

Dans la lignée des actions précédemment entreprises, il vise à offrir un cadre de vie propice au bien-être des résidents tout en préservant l'environnement. Cela implique la démolition et la rénovation des logements pour répondre aux exigences de confort des habitants, le réaménagement des espaces publics pour contribuer à l'embellissement de l'entrée sud de la ville et créer une continuité paysagère avec le parc du Sautour, ainsi que l'optimisation de l'intégration des nombreux équipements publics scolaires et sportifs existants dans le tissu urbain.

Les chiffres clés

Démographie

10 434 habitants

32% de la population de la ville

40% de moins de 25 ans

17% de plus de 60 ans

28% de familles monoparentales

35% d'habitants de nationalité étrangère

Revenus

3 819 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-788 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

52% des 15-64 ans sont sans emploi

-14 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

28% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Logement

3 252 logements sociaux

3,6% de taux de vacance

23% de logements suroccupés

c) Les priorités pour les quartiers des Mureaux et leurs habitants

Les moyens

Appel à projets

26 associations financées pour
40 projets

GUP-TFPB

854 175 € d'abattement
TFPB

5 Bailleurs sociaux :

Les Résidences Yvelines Essonne,
CDC Habitat, I3F, ICF habitat,
Antin Résidences

Renouvellement urbain

107 M€ d'investissements

196 logements démolis

728 logements réhabilités

Labels Ecoquartier et Cité
éducative

Des équipements :

Construction d'une halle sportive
en lieu et place du gymnase

Brossolette ; construction du
pôle Léo Lagrange (équipement
multifonctionnel) ; création de
jardins familiaux.

Adultes relais

25 postes

3 priorités

pour les quartiers des Mureaux et leurs habitants



Mobiliser l'ensemble des acteurs pour favoriser l'éducation de chacun et la mise en activité pour tous :

- ✓ Favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire
- ✓ Soutenir la parentalité, accompagner les adultes responsables avec une attention particulière pour les familles monoparentales
- ✓ Faciliter la mise en activité des jeunes
- ✓ Développer l'entrepreneuriat

Renforcer la citoyenneté et la laïcité et l'éthique :

- ✓ Contribuer au développement de la citoyenneté notamment chez les enfants et les jeunes
- ✓ Lutter contre les discriminations
- ✓ Favoriser l'égalité femmes / hommes
- ✓ Renforcer le dialogue citoyen et lutter contre le séparatisme

Développer les actions partenariales pour l'autonomie, l'inclusion et l'accès aux droits :

- ✓ Faciliter l'accès aux droits
- ✓ Développer l'accès à la santé
- ✓ Favoriser l'intégration en développant notamment l'apprentissage du français

Mobiliser l'ensemble des acteurs pour favoriser l'éducation de chacun et la mise en activité de tous



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les actions mises en œuvre en matière d'éducation doivent privilégier la continuité éducative, dans le temps scolaire et hors temps scolaires et se poursuivre tout au long de la vie.

Le soutien à la parentalité apparaît essentiel, afin que les parents trouvent toute leur place dans l'accompagnement éducatif de leurs enfants avec une attention particulière aux familles monoparentales.

Avec près de 50% des habitants des QPV entre 25 et 64 ans sans emploi, les quartiers cumulent un taux d'actifs bas, et un taux de chômage important et un taux d'activité des femmes inférieur à 60 %. Les jeunes sortis du système scolaire sont pour presque un tiers sans activité et nécessitent un accompagnement renforcé.



OBJECTIFS

- ✓ Favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage ;
- ✓ Soutenir la parentalité, accompagner les adultes responsables avec une attention particulière pour les familles monoparentales ;
- ✓ Faciliter la mise en activité des jeunes ;
- ✓ Développer l'entrepreneuriat.



MISE EN OEUVRE

Pour favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage :

- ✓ Susciter l'ambition chez les jeunes et lutter contre l'autocensure ;
- ✓ Adapter la prise en charge des décrocheurs en cherchant à révéler les potentiels et les compétences en introduisant des méthodes de capacitation.

Pour soutenir la parentalité, accompagner les adultes responsables avec une attention particulière pour les familles monoparentales :

- ✓ Encourager et accompagner la création de groupes de parents ;
- ✓ Développer une offre spécifique pour les familles monoparentales.

Pour faciliter la mise en activité des jeunes, améliorer la découverte des métiers et l'accès au monde professionnel :

- ✓ Promouvoir l'apprentissage et favoriser l'accès à une première expérience ;
- ✓ Renforcer les actions sur les freins périphériques à l'emploi.

Pour développer l'entrepreneuriat :

- ✓ Soutenir la création d'entreprises et de commerces ;
- ✓ Coordonner et rendre lisible les actions d'aide à la création d'entreprise en s'inscrivant dans le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 avec la mise en place d'un référent CitéLab ;
- ✓ Développer les mini-entreprises en collège et lycée.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : maison des familles, plateforme de l'apprentissage du français, CLAS, Territoire zéro chômeur, convention territoriale globale et Centre social, Service mise en activité.

Politique de la ville : programme de réussite éducative, cité éducative, cité de l'emploi, PRIJ, Entrepreneuriat Quartiers 2030.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : ville, Etat (Préfecture, Education nationale), CAF, département, France Travail, mission locale.

Partenaires associés : BPI, associations de l'économie sociale et solidaire, structures de l'insertion par l'activité économique, communauté urbaine GPS&O.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Evolution du nombre d'élèves poursuivant des études entre 18 et 25 ans ;
- ✓ Nombre de familles accompagnées notamment de familles monoparentales ;
- ✓ Mise en place d'une coordination favorisant les passerelles entre l'éducation et l'emploi ;
- ✓ Evolution du taux d'actifs dans la population 25/64 ans ;
- ✓ Evolution du nombre d'entreprises créées par les habitants des QPV.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Comme l'éducation, l'apprentissage de la citoyenneté est une démarche continue qui doit se décliner de l'enfance à l'âge adulte.

La population muriautine est riche d'une grande diversité de cultures. La nécessité de « faire société » passe par un effort constant pour faire vivre la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Cela nécessite un changement profond et durable des mentalités que la stratégie municipale en matière de politique de la ville doit pouvoir impulser.



OBJECTIFS

- ✓ Contribuer au développement de la citoyenneté notamment chez les enfants et les jeunes ;
- ✓ Lutter contre les discriminations ;
- ✓ Favoriser l'égalité femmes / hommes ;
- ✓ Renforcer le dialogue citoyen et lutter contre le séparatisme.



MISE EN OEUVRE

Pour contribuer au développement de la citoyenneté notamment chez les enfants et les jeunes :

- ✓ Développer les actions qui visent à la construction, par les enfants et les jeunes, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement dans des projets et des actions éducatives à visée citoyenne ;
- ✓ Mettre en place un parcours éducatif citoyen.

Pour lutter contre les discriminations :

- ✓ Mettre en place un plan de lutte contre les discriminations.

Pour favoriser l'égalité femme / homme :

- ✓ Organiser des formations et les sensibilisations sur l'égalité femme / homme ;
- ✓ Déployer les outils de communication spécifiques.

Pour renforcer le dialogue citoyen et lutter contre le séparatisme :

- ✓ Soutenir la mise en place de débats sur des thématiques citoyennes et républicaines ;
- ✓ Développer les actions de démocratie participative ;
- ✓ Assurer des réunions inter-cultes et non cultes.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : dispositif passeport citoyen mis en œuvre par la ville, services civiques, appels à projets des différents partenaires (DILCRAH et FIPDR notamment).

Politique de la ville : formations valeurs de la République, appels à projets.

Infrastructures : pôles éducatifs Molière et Léo Lagrange, centre social Brassens.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : ville, CCAS, conseil municipal enfant, conseil municipal des jeunes, Etat (Préfecture, Education nationale, SNU et SDJES).

Partenaires associés : DILCRAH, défenseur des droits, communauté urbaine GPSEO, conseil départemental (territoire d'actions sociales Seine Aval), tissu associatif.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Nombre d'enfants et de jeunes (développement de la citoyenneté) inscrit dans la démarche de parcours citoyen ;
- ✓ Validation du plan de lutte contre les discriminations et déploiement des actions ;
- ✓ Nombre de personnes touchées par les formations et les sensibilisations sur l'égalité femme / homme ;
- ✓ 4 réunions inter-cultes et non-cultes par an ;
- ✓ Nombre de personnes participants à des actions de démocratie participative.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les quartiers prioritaires des Mureaux rassemblent une diversité de population dont des profils précaires et allophones.

La faible maîtrise du Français d'un public primo-arrivant mais aussi installé depuis longtemps sur le territoire, ainsi que la dématérialisation rendent souvent difficile l'accès aux droits et à la santé et renforcent la précarisation des personnes concernées.

Une offre de soin insuffisante entraîne du renoncement et un manque de prévention.



OBJECTIFS

- ✓ Faciliter l'accès aux droits ;
- ✓ Développer l'accès à la santé ;
- ✓ Favoriser l'intégration en développant notamment l'apprentissage du Français.



MISE EN OEUVRE

Pour faciliter l'accès aux droits :

- ✓ Lutter contre les phénomènes de non-recours en développant les permanences dans les QPV ;
- ✓ Lutter contre l'illectronisme en développant les formations pour les publics éloignés ;
- ✓ Développer l'offre d'accès aux droits de proximité en améliorant la communication sur les dispositifs existants ;
- ✓ Animer la coordination de parcours d'accès aux droits.

Pour développer l'accès à la santé :

- ✓ Mettre en œuvre le nouveau contrat local de santé (CLS) ;
- ✓ Mettre en place une communication efficace sur les dispositifs existants ;
- ✓ Déployer des démarches d'éducation pour la santé en s'appuyant sur l'atelier santé-ville.

Pour favoriser l'intégration en développant notamment l'apprentissage du français :

- ✓ Mettre en place un projet territorial qui pourra déboucher sur un contrat territorial d'accueil et d'intégration. Ce contrat permettra une meilleure coordination entre tous les acteurs de l'intégration du territoire pour faciliter le parcours des étrangers primo-arrivants en matière d'apprentissage du Français, de développement des liens avec la société d'accueil, d'accès aux soins, au logement, à l'emploi ou au numérique ;
- ✓ Augmenter le nombre d'associations intégrées à la coordination linguistique ;
- ✓ Mieux communiquer sur l'offre de service d'apprentissage du Français et d'aide à l'intégration.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : plateforme d'apprentissage du Français pour adultes portée par la ville, contrat local de santé (CLS), Point d'accueil et d'écoute des jeunes, Maison France services, Maison de la justice et du droit, Centre d'information sur le droit des femmes et des familles.

Politique de la ville : atelier santé ville (ASV), abattement TFPB, appel à projets.

Infrastructures : pôle éducatif Molière, centre social Brassens, Espaces de quartier.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents : ville (politique de la ville, accompagnement et solidarités, citoyenneté, accès aux droits, communication), CCAS, Etat (Préfecture, ARS, Education nationale, Conseil départemental d'accès aux droits, DDETS), Caf.

Partenaires associés : Conseil départemental, CU GPSEO, organismes de sécurité sociale (CNAV, CPAM), bailleurs sociaux, OFII, PIMMS, tissu associatif.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Nombre d'actions développées par la coordination parcours d'accès aux droits ;
- ✓ Baisse du non-recours aux droits ;
- ✓ Mise en œuvre du CLS ;
- ✓ Nombre de personnes accompagnées dans un parcours d'apprentissage du Français.

d) Dispositif de participation citoyenne

Conseil Municipal des Enfants :

Il est avant tout au service des enfants de la ville. Il leur permet de participer à la vie de la commune comme de véritables élus. C'est pourquoi les conseillers municipaux ont pour mission de : représenter leurs camarades, monter des projets, servir d'intermédiaire entre le conseil municipal des adultes et les enfants de leur âge.

Véritable école de la citoyenneté, nos jeunes élus agissent et ont à cœur de s'investir pour mener leurs projets dans des domaines tels que la solidarité, la protection de l'environnement, les loisirs ou la sensibilisation à la sécurité routière.

Conseil Municipal des Jeunes

Depuis 2016, la ville des Mureaux a mis en place un Conseil municipal de jeunes. Cette instance est composée de 20 membres (âgés de 11 à 18 ans) disposant d'un mandat de deux ans.

Le Conseil municipal de jeunes a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des jeunes dans la ville, l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté et le renforcement des liens entre la ville et sa jeunesse.

Il dispose d'un budget annuel alloué par le Conseil municipal. Le responsable du Conseil municipal de jeunes assure l'encadrement (soutien pédagogique, conseils techniques et organisationnels) tandis que son animateur permet le bon fonctionnement et la mise en place des projets (accompagnement dans les démarches, méthodologie de projet).

Groupe des impliqués

Pour que chacun se sente un acteur de sa ville, la ville des Mureaux s'est engagée dans une démarche de démocratie implicative. Le collectif des impliqués est ainsi créé en 2021.

Cela permet à chacun de donner son avis sur la ville et ses évolutions mais également d'être impliqué dans la mise en place des solutions.

En 2022, la ville lance son 1^{er} budget implicatif permettant de réaliser des projets d'intérêt général proposés par les habitants.

Conseil des sages

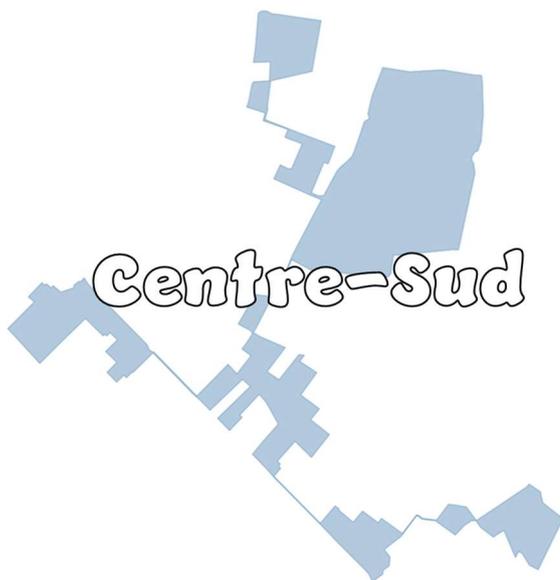
Installé dans la Maison des séniors, cette instance consultative est composée de bénévoles de plus de 55 ans, représentatifs de tous les quartiers de la ville ;

Ils se réunissent 6 fois par an afin d'échanger et participer à l'élaboration de la décision publique en valorisant leur expérience.

La ville des Mureaux met en place une politique volontariste en termes de démocratie implicative. Cette dernière est en constante évolution et est amenée à se développer tout au long de la période du Contrat de ville. Une attention particulière est portée à ce que les habitants des quartiers prioritaires soient représentés dans les instances existantes et à venir.

4. Limay

a) Centre-Sud



Le quartier Centre-Sud compte 3 720 habitants, ce qui représente 22% de la population limayenne.

Le parc social datant des années 1980 et 1990 est comparativement plus récent que dans les autres quartiers relevant de la géographie prioritaire de la Politique de la ville du territoire. Il est composé de petites unités, ne contenant pas plus de 250 logements, bien réparties sur le territoire communal et intégrées dans le tissu pavillonnaire. Entré dans le dispositif politique de la ville en 2014, ce quartier prioritaire dispose de contours assez peu communs, avec différents îlots dispersés au sein de la commune : le village, la chasse, les champarts, les meunières.

Le parc social limayen ne souffre pas des mêmes problématiques de sur-densification et d'isolement que peuvent connaître les grands ensembles des années 1960 et 1970, constitués de barres et de tours. On y observe toutefois un taux de rotation substantiel, atteignant jusqu'à 10% en 2014, ainsi qu'une paupérisation importante de l'occupation sociale, au regard de l'évolution des profils socio-économiques des habitants.

Sur le plan démographique, le phénomène de vieillissement de la population est plus prononcé au sein du quartier qu'à l'échelle communale. Par ailleurs, le nombre de ménages isolés a augmenté ces dernières années, ce qui ne remet pas en question la nature très familiale de la population. Le taux de scolarisation y est plus faible que sur le reste de la commune, tout comme la part des 15 ans et plus peu ou pas qualifié. Un nombre important d'habitants du quartier connaissant des difficultés économiques. Les défis liés à la formation, à l'intégration et à l'emploi revêtent pour cette population une importance capitale.

Le patrimoine de Centre sud présente déjà de nombreuses qualités : une variété du bâti, des unités à taille humaine, une densité maîtrisée et des conditions paysagères qualitatives. Les espaces verts existants sont importants.

Les aménagements engagés depuis 2018, dans le cadre du projet de renouvellement soutenu par l'agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) et le Conseil Départemental des Yvelines, permettront d'en exploiter pleinement les qualités.

Ce projet d'envergure vise à réhabiliter le bâti dégradé, renouveler les équipements scolaires et de proximité, désenclaver les îlots en les reliant aux grandes artères de la commune et requalifier les espaces extérieurs.

Les chiffres clés

Démographie

3 720 habitants

22% de la population de la ville

40% de moins de 25 ans

16% de plus de 60 ans

28% de familles monoparentales

31% d'habitants de nationalité étrangère

Revenus

1 488 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-885 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

53% des 15-64 ans sont sans emploi

-19 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

29% des 16-24 ans non scolarisés et sans emploi

Logement

1 246 logements sociaux

84% de logements sociaux dans le quartier

17% des résidences principales du quartier suroccupées

b) Les priorités pour Centre-Sud et ses habitants

Les moyens

Appel à projets

9 associations financées pour

13 projets

GUP-TFPB

339 354 € d'abattement TFPB

5 Bailleurs sociaux : Logirep, Batigère habitat, LRYE, Emmaüs habitat, IRP

Renouvellement urbain

56 M€ d'investissements

47 logements démolis

38 nouvelles constructions de maisons individuelles

375 logements réhabilités

14 000 m² d'espaces réaménagés

Label Cité éducative

Des équipements :

Un groupe scolaire, un centre commercial et des locaux associatifs construits, réhabilitation d'un groupe scolaire.

Adultes relais

2 postes

2 priorités

pour le Centre-Sud et ses habitants



Education/parentalité

- ✓ Accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leur projet de vie
- ✓ Redéfinir l'intervention de la commune et de ses partenaires au titre de la parentalité
- ✓ Développer l'offre culturelle et sportive à destination des enfants et des jeunes limayens
- ✓ Participer à l'articulation des cadres de déclinaisons des politiques publiques éducatives, familiales et sociales sur le territoire

Cadre de vie/environnement

- ✓ Participer à l'amélioration du cadre de vie des limayens (propreté, accessibilité...)
- ✓ Désenclaver les quartiers (favoriser les échanges, permettre une meilleure mobilité), rénover le bâti scolaire et le centre-ville vieillissants
- ✓ Accompagner les bailleurs dans la rénovation thermique des logements
- ✓ Sensibiliser les habitants et les professionnels sur les enjeux des transitions, afin d'accompagner l'évolution des modes de vie (par exemple en matière de gestion des déchets, tri, encombrants, etc...)
- ✓ Développer le réseau de mobilité douce



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Un territoire doté d'une population très jeune, avec une croissance démographique importante : entre 2013 et 2018, la ville de Limay a eu une croissance démographique de +6,9% (évolution moyenne annuelle de +1,4%). En 2018, 64,3% de la population de la ville est âgée de moins de 45 ans (54,1% à l'échelle nationale). Un territoire dans lequel la part de jeunes désinsérés est importante (manque de perspectives pour ces jeunes). Des habitants au profil familial diversifié, une croissance en nombre de ménages et une forte augmentation en proportion des personnes vivant seules (avec ou sans enfants). Un dialogue quelquefois difficile entre les parents et les établissements scolaires

Des parents très jeunes, avec certaines situations complexes concernant le logement (phénomènes de suroccupation de foyers par plusieurs générations). Des habitants en situation de précarisation sociale et économique forte, notamment un territoire où le chômage s'accroît chez les jeunes et les femmes

Des problèmes rencontrés par la population en matière de mobilité et de maîtrise de la langue française (part des étrangers dans la population nettement supérieure à la moyenne nationale). Des habitants démunis face à la dématérialisation. Le soutien à la parentalité apparaît essentiel, afin que les parents trouvent toute leur place dans l'accompagnement éducatif de leurs enfants avec une attention particulière aux familles monoparentales, avec près de 50% des habitants des QPV entre 25 et 64 ans sans emploi, les quartiers cumulent un taux d'actifs bas et un taux de chômage important et un taux d'activité des femmes inférieur à 60 %. Les jeunes sortis du système scolaire sont pour presque un tiers sans activité et nécessitent un accompagnement renforcé.



OBJECTIFS

- ✓ Accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leur projet de vie (comment devenir parent ? – comment trouver sa place dans le monde du travail ? – comment devenir un citoyen « éveillé » ?) ;
- ✓ Redéfinir l'intervention de la commune et de ses partenaires au titre de la parentalité pour un meilleur accompagnement des familles ;
- ✓ Participer à l'articulation des cadres de déclinaisons des politiques publiques éducatives, familiales et sociales sur le territoire ;
- ✓ Développer l'offre culturelle et sportive à destination des enfants et des jeunes limayens.



MISE EN OEUVRE

Concernant le repérage des publics :

- ✓ Optimiser les outils de repérage des jeunes et des familles nécessitant un accompagnement éducatif (Programme de réussite éducative – Cités éducatives) - Appui sur les professionnels de l'Education nationale ;
- ✓ S'appuyer sur l'offre de loisirs pour renforcer le lien avec les jeunes et leurs parents et permettre une meilleure connaissance et remontée des besoins (en matière d'accompagnement).

Concernant l'accompagnement et le suivi des jeunes et des familles :

- ✓ Développer les actions de découverte des métiers (accueil de jeunes en services civiques, mobilisation des entreprises pour favoriser l'accueil de jeunes en leur sein, développer le mécénat de compétence avec visée d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle...), travailler collectivement les questions d'orientation (via le partenariat existant dans la CTG ou les Cités éducatives), ouvrir les actions parentalité aux jeunes souhaitant devenir parents, développer les actions d'éducation à la santé, développer les chantiers jeunes (autonomisation des publics) ;

- ✓ Favoriser le suivi individualisé des familles afin d'intégrer celles-ci dans le process d'accompagnement de leurs enfants ;
- ✓ Développer l'utilisation de leviers de médiation et d'action en direction des publics en situation de fragilité (ex : EPIDE) ;
- ✓ Optimiser les moyens d'information des familles concernant l'offre éducative (combattre les choix par défaut) ;
- ✓ Accompagner les jeunes vers la mobilité dans le cadre de leur scolarité et/ou formation professionnelle.



MOYENS ET OUTILS

Commune : Déclinaison opérationnelle via les directions et services municipaux (éducation, insertion, enfance/jeunesse, vie associative...), le CCAS (lien avec les bailleurs, CVS/EVS, Maison France service...), le tissu associatif local.

Droit commun : Service public de l'éducation, services aux familles, conventions territoriales globales (CTG), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Politique de la ville : Cités éducatives, Programme de réussite éducative, plan régional d'insertion pour la jeunesse, appel à projet annuel, outils pédagogiques de GPS&O.

Investissement : Renouvellement urbain (autour des équipements et établissements scolaires).

Equipements culturels : Médiathèque, Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC), Ecole Municipale d'Arts Plastiques, Les Réservoirs (salle d'exposition), Studios de répétition rue des Quatre Chemins.

Equipements sportifs : complexe sportif Auguste Delaune, complexe sportif Guy Môquet, complexe sportif des fosses rouges, espace polyvalent Nelson Mandela, boulodrome (rue de la Chasse), salle polyvalente à dominante sportive (Pauline Kergomard, Bois aux moines, Maurice Quettier), 6 city stades (rue Lafarge, square marcel Paul, derrière Mandela, rue de la Chasse, allée des Coutures, avenue Edouard Fosse).



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage communal via le Conseil municipal et les différentes instances décisionnelles (comité de pilotage) existantes.

Partenariat institutionnel : Service de l'Etat (Préfecture, politique de la ville, PRE, Cités éducatives...), Communauté urbaine (politique de la ville), Education nationale (via Cités éducatives), CAF (CTG, CVS/EVS), Bailleurs sociaux (TFPB), ARS (via le contrat local de santé), Département (CDST, PAEJ...).

Concernant la mise en opération :

- ✓ Finaliser la réécriture débutée fin 2021 du Projet Educatif Local (PEL) communal ;
- ✓ Définir un espace de coordination des différentes politiques publiques concernées (éducation, famille, emploi, insertion, santé...) - Aller progressivement vers un comité de pilotage unique ;
- ✓ Travailler sur la transversalité des dispositifs d'accompagnement des jeunes et des familles dans les différents cadres structurants l'action de la ville (CTG, CLS, Cités éducatives...) via des comités techniques communs, des groupes de travail pluri-dispositifs et une démarche d'évaluation partagée. ;
- ✓ Définir une procédure d'évaluation commune aux différents cadres de déclinaison opérationnelle (mesure commune des degrés d'atteinte des objectifs).



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Nombre, nature et niveau d'implication des partenaires ;
- ✓ Nature et nombre des actions menées en direction des jeunes et de leur famille dans le QPV ;
- ✓ Effectivité de la création d'un nouveau projet « parentalité » pour la commune ;
- ✓ Niveau d'implication des parents dans la définition de l'offre éducative limayenne.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Une ville vieillissante avec des écoles qui datent des années 60. Un centre-ville vieillissant qui se paupérise. Des bâtiments publics qui constituent des « gouffres » énergétiques.

Un manque de connexion entre les quartiers (notamment une nécessité de désenclaver les quartiers pour permettre un meilleur accès au service de secours et de police).

La nécessité de renforcer la présence de structures de jeux pour répondre aux nombreuses familles dans les quartiers.

Une population encore trop éloignée des préoccupations relatives à la transition écologique.

Un public limayen (notamment les jeunes) relativement peu mobile avec un manque de solution de mobilité douce au sein de la ville.

Des difficultés relatives à la maîtrise des actions de propreté sur la commune (conséquence du transfert de compétence).

Projet de création d'un TAD (Transport à la demande) ;

Mise en œuvre d'une réflexion autour des questions d'accessibilité, notamment concernant les personnes à mobilité réduite (PMR) ;

Organisation d'une consultation citoyenne autour des enjeux et conséquences relatives à la transition écologique (cf dispositif de participation citoyenne).



OBJECTIFS

- ✓ Participer à l'amélioration du cadre de vie des limayens (propreté, accessibilité...);
- ✓ Désenclaver les quartiers (favoriser les échanges, permettre une meilleure mobilité), rénover le bâti scolaire et le centre-ville vieillissants ;
- ✓ Accompagner les bailleurs dans la rénovation thermique des logements ;
- ✓ Sensibiliser les habitants et les professionnels sur les enjeux des transitions, afin d'accompagner l'évolution des modes de vie (par exemple en matière de gestion des déchets, tri, encombrants, etc...);
- ✓ Développer le réseau de mobilité douce.



MISE EN OEUVRE

Reprise par la commune des compétences « propreté urbaine » et « entretien des espaces verts » à compter du 1er janvier 2024 ;

Mise en œuvre d'une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUP) mobilisant les habitants (2024) ;

Dans le cadre du NPRU, création d'un nouveau groupe scolaire (cofinancement ANRU, Département, Région), démolition de l'école élémentaire Jean Zay et de l'école maternelle Maria Montessori (avec cofinancement Département), réhabilitation de l'élémentaire Jean Macé et de la maternelle Jean Macé (cofinancement Département), ;

Mise en œuvre de l'Action Cœur de Ville 2 ;

Travaux autour de la réorientation de l'utilisation de la TFPB ;

Continuer d'agir sur le désenclavement urbain du quartier pour permettre aux services d'incendie et de secours d'intervenir plus facilement en faisant telle opération ;

Action de prévention autour de la thématique de l'alimentation prenant appui des écoles élémentaires du territoire et des associations de développement de jardins partagés (en cours dans le cadre du Contrat Local de Santé) ;

Soutien des pratiques de mobilité douce via le développement d'actions adaptées (ex : ateliers réparation, ateliers pratique du vélo, garage à vélo sécurisés...);



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et le contrat territorial de relance et de transition (CRTE), service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), France Rénov', Energies Solidaires, service DSU des bailleurs, conseillers tri-prévention de la Communauté urbaine, programme local de l'habitat intercommunal (PLHI), programme d'intérêt général PIG Habiter mieux porté par l'Anah et le Département des Yvelines (parc privé ancien), services de la ville.

Politique de la ville : Gestion urbaine de proximité (GUP) et abatement TFPB.

Investissement : Renouvellement urbain, Schéma cyclable 2019-2027 (GPS&O).

Commune : Mise en œuvre des travaux de création et rénovation urbaine prévus dans le cadre du NPRU (cf mise en œuvre), engagement de la ville dans le dispositif Action Cœur de Ville 2 (ACV 2), reprise par la collectivité des compétences « propreté urbaine » et « entretien des espaces verts » (2024), Centres communal d'action sociale (CCAS), Centre social, Direction des services techniques, dans le cadre du NPRU.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage communal via le Conseil municipal et les différentes instances décisionnelles (comité de pilotage) existantes.

Partenariat institutionnel : Service de l'Etat (Préfecture, politique de la ville, rénovation urbaine...), Communauté urbaine (renouvellement urbain, politique de la ville, mobilités), Bailleurs sociaux (TFPB), Département des Yvelines, Région Île de France, ARS (via le contrat local de santé).

Prise d'appui sur les instances inhérentes à la rénovation urbaine.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Nombre de partenaires mobilisés et niveau d'implication des différents acteurs ;
- ✓ Nature et nombre des bâtiments rénovés (notamment nombre d'écoles rénovées d'ici à 2030) ;
- ✓ Nombre de logements bénéficiant d'une rénovation thermique ;
- ✓ Nombre d'habitants formés aux pratiques de transition écologique ;
- ✓ Nombre d'habitants QPV bénéficiant des actions de développement des mobilités douces.

c) Dispositif de participation citoyenne

La volonté de la ville de Limay est de développer la participation citoyenne via une meilleure prise en compte des besoins de la population afin de favoriser l'implication de celle-ci dans les actions et projets portés par la collectivité.

La réponse aux besoins légitimés de la population est donc au cœur des dynamiques partenariales communales mises en place ces deux dernières années. Pour ce faire, la ville peut s'appuyer sur les nombreuses données récoltées depuis 2021 :

- ✓ analyse des besoins sociaux (2021) ;
- ✓ consultation des habitants (enquêtes) réalisée dans la perspective de demande de pré-agrément Centre social (2021) et de construction du Contrat Local de Santé (2023) ;
- ✓ diagnostics réalisés pour formaliser les différents cadres de déclinaison locale des politiques publiques (Cités éducatives en 2021, Convention Territoriale Globale en 2022, Contrat Local de Santé en 2023).

En complément, différents outils et leviers favorisant l'identification et la remontée de besoins, la participation et l'émancipation des habitants ont été mis en place ces dernières années. Il s'agit notamment :

- ✓ de dispositifs de soutien aux projets des habitants (budgets participatifs) ;
- ✓ de la création de leviers concourant au « pouvoir d'agir » et à l'émancipation des habitants (Centre social/Espace de vie social) ;
- ✓ du développement d'une webradio dont la vocation est le recueil de la parole des habitants ;
- ✓ de la mise en œuvre de forums permettant un dialogue « direct » entre habitants et acteurs locaux (forum de la petite enfance, de la réussite, des métiers de l'industrie...).

A cela s'ajoute :

- ✓ l'écoute organisée par les élus (réunions de quartiers) ;
- ✓ les rendez-vous réguliers permettant d'instaurer un dialogue entre M. le maire et les administrés (live Facebook).

D'autres actions peuvent aussi s'envisager :

- ✓ L'organisation d'une consultation citoyenne autour des enjeux et conséquences relatives à la transition écologique (alimentation, transport, énergie....) - mobilisation des acteurs (partenaires institutionnels, tissu associatif, entreprises et commerces....) autour du partage des conclusions de cette consultation – mise en œuvre d'une dynamique de travail partenarial sur la base des conclusions de la consultation avec création d'un événementiel (permettant d'instaurer un dialogue habitants/acteurs locaux/experts du domaine) ;
- ✓ Le renforcement de la coordination des leviers d'actions autour des questions relatives à la participation des habitants ;
- ✓ La formation des professionnels aux enjeux de la participation des habitants et au pouvoir d'agir ;
- ✓ L'accompagnement des associations dans le renouvellement de leurs bénévoles.

5. Mantes-la-Jolie

a) Le Val-Fourré



Le Val Fourré concentre près de la moitié de la population de Mantes-la-Jolie, sur plus d'un quart de la surface urbanisée de la commune.

Conçu dans les années 50, il a été érigé entre 1963 et 1977, pour répondre à la demande croissante de logements, en lien avec les activités industrielles de la vallée de la Seine.

Initialement constitué de près de 8 200 logements pour environ 25 000 habitants, le Val Fourré occupe un site géographique exceptionnel : entre la forêt de Rosny et la rive gauche de la Seine, aux portes du Parc naturel régional du Vexin. Il est subdivisé en plusieurs secteurs : les Peintres, les Médecins, les Explorateurs, les Aviateurs, les Musiciens, les Inventeurs, les Écrivains, les Physiiciens et les Dalles centrales.

Le territoire a été fortement impacté, par la mutation des activités de l'industrie automobile, au cours des années 80. Elle a conduit à une détérioration progressive de la situation socio-économique de ses habitants, couplée à de nombreux dysfonctionnements urbains.

Le Val Fourré a intégré les dispositifs de la politique de la ville en 1991 dans une dynamique de normalisation urbaine. De 1995 à 2014, tous les dispositifs publics de réduction des inégalités urbaines et sociales sont mobilisés. Des opérations de dédensification sont lancées. Elles se traduisent par la destruction de 13 tours, et plusieurs barres (environ 2 300 logements), accompagnées par une réhabilitation massive de près de 3 000 logements.

Sélectionné dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en 2020, le Val Fourré bénéficie également du programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle du département des Yvelines (PRIOR'Y).

En 25 ans, plus de la moitié du Val Fourré a déjà été transformé pour en faire un quartier accueillant et ouvert sur le reste de la ville. Cette dynamique d'amélioration de la vie quotidienne se poursuit avec la création d'équipements publics, l'aménagement de voies pour favoriser les mobilités douces, la réhabilitation de logements, la valorisation des commerces de proximité tout en positionnant la transition écologique au centre du

Les chiffres clés

Démographie

19 940 habitants

44% de la population de la ville

41% de moins de 25 ans

18% de plus de 60 ans

24% de familles monoparentales

35% d'habitants de nationalité étrangère

+20% de ménages d'une personne depuis 2013

Revenus

8 774 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-866 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

58% des 15-64 ans sont sans emploi

-15 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

28% des 16-24 ans non scolarisés

Logement

5 142 logements sociaux

2x plus de logements suroccupés par rapport à GPS&O

78% des logements HLM de la

b) Les priorités pour le Val-Fourré et ses habitants

Les moyens

Appel à projets

47 associations financées pour

86 projets

GUP-TFPB

1 263 167 € d'abattement
TFPB

5 bailleurs sociaux
concernés : CDC Habitat,
Batigère Habitat, Les Résidences
Yvelines Essonne, 1001 Vies
Habitat, IRP

Renouvellement urbain

400 M€ d'investissements

782 logements démolis

777 logements construits

1 772 réhabilités dans le parc
social + 390 dans le parc privé

Labels Ecoquartier, Cité
éducative et Quartier résilient

Des équipements à
venir : groupe scolaire,
complexe sportif, transport
collectif en site propre (TCSP),
restructuration du centre
commercial CCM2

Adultes relais

12 postes

4 priorités pour le Val-Fourré et ses habitants



L'éducation et la parentalité

- ✓ Ouvrir le champ des possibles des plus jeunes.
- ✓ Assurer un suivi global des familles pour que l'éducation soit au premier rang de leurs priorités.
- ✓ Favoriser la cohérence des initiatives et leur pertinence vis-à-vis des besoins tout en les rendant plus lisibles, donc accessibles.

Accueil et intégration

- ✓ Clarifier le paysage de l'intégration et de l'apprentissage du français, adapter les accueils aux spécificités des personnes.
- ✓ Développer les réponses adaptées à chacun pour favoriser l'autonomie et l'intégration.
- ✓ Coordonner les passerelles entre les différents parcours et accompagnements.

Entrepreneuriat, développement économique et insertion

- ✓ Coordonner les acteurs de l'insertion, de l'entrepreneuriat et de l'économie.
- ✓ Développer la proximité et l'individualisation des accompagnements des habitants.
- ✓ Innover et expérimenter de nouveaux dispositifs et modalités de partenariats.

Sécurité et prévention de la délinquance

- ✓ Enrayer le phénomène de rajeunissement de la délinquance.
- ✓ Favoriser les liens de confiance entre les institutions et la population.
- ✓ Réduire le nombre de personnes commettant des actes de délinquances ainsi que l'économie parallèle.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Une baisse démographique qui entraîne une évolution de la carte scolaire avec notamment une diminution de nombre de classes à court terme. Des difficultés d'orientation et de poursuite d'études : frein de la mobilité, plafond de verre, manque de retour positif d'entreprises (stage qui ont du sens, alternance...). Une délinquance qui concerne des adolescents et des enfants de plus en plus jeunes. Une cité éducative renouvelée, structurante pour la politique éducative du territoire, vectrice d'une logique partenariale dynamique et de projets de qualité au bénéfice des plus jeunes Mantais. D'autres dispositifs couvrant la ville dans son ensemble, dont le quartier prioritaire du Val-Fourré.

Exemples : Convention Globale Territoriale (CTG), Plan d'Insertion Régional des Jeunes (PRIJ), Contrat Local Santé...

Une diversité des situations des familles :

- ✓ Des familles très précaires avec des besoins primaires non comblés (alimentation – logement...) et les enjeux d'éducation relégués en second plan.
- ✓ Des familles exigeantes en matière d'éducation, se saisissant de toutes les opportunités d'accompagnement et force d'initiatives.

Des inégalités sociales et territoriales de santé en matière d'offre de soins et d'accompagnement médico-social. Des incivilités et des comportements violents accrus, à tout âge. Des parents confrontés de nouvelles problématiques à l'ère du numérique. Des besoins de suivi individuel des familles insuffisamment couverts.



OBJECTIFS

- ✓ Ouvrir le champ des possibles des enfants et des adolescents ;
- ✓ Assurer un suivi global des familles en situation de précarité pour lever les freins aux besoins primaires afin de leur permettre de faire passer l'éducation au premier rang de leurs priorités ;
- ✓ Favoriser la cohérence, la pertinence et l'accessibilité des initiatives portées par les différents acteurs du territoire (dont les habitants) en matière d'éducation et de parentalité.



MISE EN OEUVRE

Pour ouvrir le champ des possibles des enfants et des adolescents :

- ✓ Eduquer par le sport et la culture ;
- ✓ Accompagner les jeunes vers la mobilité dans le cadre de leur scolarité et/ou formation professionnelle tout en mobilisant les entreprises pour favoriser leur accueil ;
- ✓ Prioriser la lutte contre les violences et la protection des enfants et adolescents tout en favorisant le vivre-ensemble et les liens intergénérationnels.

Pour assurer un suivi global des familles en situation de précarité afin de lever les freins aux besoins primaires pour leur permettre de faire passer l'éducation au premier rang de leurs priorités :

- ✓ Développer le suivi individualisé des familles et créer un groupe dédié afin d'accompagner la levée des freins aux besoins primaires et l'accès aux droits.
- ✓ Développer en parallèle les actions collectives.
- ✓ Renforcer l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et la sensibilisation santé et handicap.

Pour favoriser la cohérence, la pertinence et l'accessibilité des initiatives portées par les différents acteurs du territoire (dont les habitants) en matière d'éducation et de parentalité :

- ✓ Animer le comité local parentalité pour qu'il assure cohérence et passerelle entre les acteurs et les actions, leur lisibilité et porte les projets collectifs ;
- ✓ Créer une maison des parents dans laquelle les parents sont pleinement acteurs ;
- ✓ Former les professionnels et bénévoles sur de nouvelles approches et pratiques favorisant « l'aller vers », l'autonomie des publics et une évolution dans l'approche des enfants et des jeunes.



MOYENS ET OUTILS

Moyens financiers : appels à projets, TFPB.

Moyens humains : pour l'accompagnement individuel et les actions collectives.

Equipement : maison des parents.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Ville : Centres de Vie Sociale (CVS), prévention, jeunesse, culture, sports, Programme de Réussite Educative (PRE), petite enfance, enfance-loisirs, affaires scolaires, égalité des chances, numérique et territoire, cité éducative, communication

Centre Communal d'Action Sociale : santé, intervenante sociale au commissariat, pôle accueil

GPS&O : politique de la ville, développement économique

Conseil départemental : protection de l'enfance et services sociaux Conseil régional, Déléguée préfet à l'égalité des chances, Education nationale et son Réseau d'Education Prioritaire (REP), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Agence Régionale de Santé (ARS), Mission locale, Chambre commerce et industrie (CCI), Bailleurs sociaux, Tissu associatif,

Dispositifs et contrats : Cité Educative, Projet Educatif de Territoire, Convention Territoriale Globale, Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes (PRIJ), Service National Universel, Cordées de la réussite, CEP Sciences Po Paris et IEP Saint Germain en Laye, Contrat Local pour la Santé (CLS), Contrat Local pour la Santé Mentale (CLSM), Comité local parentalité, Stratégie sécurité, prévention de la délinquance et de la radicalisation,



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Evolution du % d'étudiants parmi les 16-24 ans ;
- ✓ Nombre de partenaires mobilisés, d'actions menées et de familles concernées ;
- ✓ Nombre et diversité des outils de communication sur les actions éducatives et de parentalité.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Une diversité culturelle très riche sur le Val-Fourré. Une diversité des profils parmi le public allophone, avec pour une partie une grande précarité. Un attachement des habitants au quartier, avec un manque d'ouverture sur l'extérieur pour certains et une volonté d'aller au-delà des limites du quartier pour d'autres. Un manque de dispositifs adaptés dans les établissements scolaires pour accueillir les élèves allophones. Un tissu économique développé mais un bassin d'emploi très faible. La parentalité comme un levier d'ouverture et une motivation à l'apprentissage du français.

Une faible maîtrise de la langue française d'un public primo arrivant mais aussi pour un public présent depuis longtemps sur le quartier, avec des conséquences sur différents aspects de la vie :

- ✓ *Frein à l'employabilité ;*
- ✓ *Frein pour obtenir un stage qui a du sens ;*
- ✓ *Manque d'accès à l'information et difficulté à réaliser les démarches administratives.*

Une méconnaissance mutuelle des habitants allophones et des acteurs pouvant les accompagner, ainsi que des acteurs entre eux :

- ✓ *Des parcours linguistiques peu identifiés et insuffisamment professionnalisant ;*
- ✓ *Un parcours d'intégration pas assez connu par les acteurs du territoire.*



OBJECTIFS

- ✓ **Clarifier le paysage des acteurs** de l'intégration et de l'apprentissage du français tout en adaptant les accueils aux spécificités des personnes allophones et/ou nouvellement arrivées sur le territoire ;
- ✓ **Mieux cerner les besoins spécifiques** de chaque public et développer les réponses adaptées à chacun pour favoriser l'autonomie et l'intégration ;
- ✓ **Coordonner les passerelles** entre les différents parcours et accompagnements pour suivre les publics allophones et/ou nouvellement arrivés sur le territoire dans la durée jusqu'à leur pleine intégration.



MISE EN OEUVRE

Pour clarifier le paysage des acteurs de l'intégration et de l'apprentissage du français tout en adaptant les accueils aux spécificités des personnes allophones et/ou nouvellement arrivées sur le territoire :

- ✓ Animer la **coordination** sociolinguistique en l'élargissant aux acteurs de l'intégration pour qu'elle assure cohérence et passerelles entre les acteurs et les actions, leur lisibilité et porte les projets collectifs ;
- ✓ Déployer des outils de **communication** spécifiques à l'intégration et à l'apprentissage du français au plus proche des primo arrivants ;
- ✓ Organiser des **formations** pour les professionnels du territoire sur les spécificités de l'accueil des personnes allophones et/ou nouvellement arrivées sur le territoire ainsi que sur leur orientation vers les acteurs de l'intégration et de l'apprentissage du français.

Pour mieux cerner les besoins spécifiques de chaque public et développer les réponses adaptées à chacun pour favoriser l'autonomie et l'intégration :

- ✓ Mener une étude participative des différents types de personnes allophones et/ou primo arrivantes, leurs besoins et les réponses à leur apporter sur le Val-Fourré pour développer une nouvelle offre ;

Exemples : pour les non-lecteurs / non-scripteurs, initier des ateliers d'apprentissage du français spécifiques ; pour les jeunes, tenir compte du frein de la langue dans l'accompagnement à l'insertion.

- ✓ Intégrer dans tous les ateliers d'apprentissage de la langue le volet accompagnement à la professionnalisation ;
- ✓ Garantir un accès inconditionnel à l'apprentissage du français.

Pour coordonner les passerelles entre les différents parcours et accompagnements pour suivre les publics allophones et/ou nouvellement arrivés sur le territoire dans la durée jusqu'à leur pleine intégration :

- ✓ Développer les parcours d'intégration pour donner suite à l'accompagnement par l'OFII ;
- ✓ Cibler les publics primo-arrivants admis au séjour depuis moins de 5 ans ;
- ✓ Assurer un suivi de parcours linguistique des apprenants jusqu'à leur intégration.



MOYENS ET OUTILS

Moyens financiers : pour les projets et les formations, appels à projets, TFPB.

Moyens humains : pour l'ouverture de postes municipaux dédiés aux nouvelles offres d'accompagnement et à la coordination des acteurs.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Ville : égalité des chances, ressources humaines, état civil et relations citoyens, numérique et territoire, Centres de Vie Sociale (CVS), éducation, Programme de Réussite Educative (PRE), communication.

Centre Communal d'Action Sociale : coordination sociolinguistique, pôle accueil, accès aux droits / point justice.

Déléguée du Préfet à l'égalité des chances, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), Education nationale et ses dispositifs dédiés aux enfants allophones notamment.

Tissu associatif : apprentissage de la langue, cohésion sociale, insertion par le travail.

Secteur économique, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Mission locale, France travail, Activit'y, Bailleurs sociaux.

Dispositifs et contrats : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Nombre de professionnels acteurs du réseau et nombre de professionnels formés ;
- ✓ Nombre de personnes accompagnées dans un parcours d'intégration et/ou d'apprentissage du français et % de sorties positives (intégration) ;
- ✓ Passerelles opérationnelles entre les différents parcours et accompagnements : % des personnes orientées par l'OFII suite à leur accompagnement.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Présence de petites entreprises et de commerces sur le territoire mantais, avec cependant des disparités géographiques. Création de l'association des commerçants du Centre Commercial CCM2, au cœur du Val-Fourré. Exemplarité de l'office du commerce en centre-ville. Les enjeux de l'emploi peu abordés à l'échelle du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU). Une part importante de chômeurs de longue durée avec une diversité de dispositifs pour les jeunes éloignés de l'emploi. Un accès à l'emploi difficile malgré des métiers qui restent en tension. Existence d'une économie parallèle et illégale qui pousse certains habitants à se désintéresser de l'emploi ou de l'entrepreneuriat légal. Organisation d'événements ou partenariats à l'échelle de la ville pour rapprocher les acteurs de l'emploi des habitants. Multitudes d'actions et d'acteurs mais manque de lisibilité, d'évaluation partagée ainsi que de coordination pour chacun des publics. *Exemple : associations de l'économie sociale et solidaire (BGE, ADIE...).*

Peu d'accompagnement ou de leviers d'insertion pour les personnes en réussite scolaire ou pour les jeunes entrepreneurs. Un sentiment d'être discriminé dans l'accès à l'emploi et dans l'entrepreneuriat pour les habitants du Val-Fourré. Cumul de manques : mobilité, réseau, diplôme / reconnaissance diplôme étranger, confiance, maîtrise des codes sociaux... Difficultés accentuées pour les femmes.



OBJECTIFS

- ✓ **Coordonner les acteurs** de l'insertion, de l'entrepreneuriat et de l'économie tout en assurant l'appropriation par les habitants des actions menées ;
- ✓ **Développer la proximité et l'individualisation** des accompagnements des habitants afin de mieux lever leurs freins au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise ;
- ✓ **Innover et expérimenter** de nouveaux dispositifs et modalités de partenariats.



MISE EN OEUVRE

Pour coordonner les acteurs de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'économie tout en assurant l'appropriation par les habitants des actions menées :

- ✓ Animer la coordination autour des enjeux de développement économique, d'insertion et d'entrepreneuriat en impliquant pleinement le tissu économique pour qu'elle assure cohérence et passerelle entre les acteurs et les actions, leur lisibilité et porte les projets collectifs ;
- ✓ Proposer des rdv agiles et innovants aux acteurs économiques pour un partage d'expérience, lever les freins rencontrés et sensibiliser à leur rôle sur l'emploi et l'accompagnement des entrepreneurs ;
- ✓ Valoriser les parcours vers un retour à l'emploi ou une création d'entreprise afin de lutter contre les plafonds de verre et aussi initier un réseau des acteurs Mantais.

Pour développer la proximité et l'individualisation des accompagnements des habitants afin de mieux lever leurs freins au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise :

- ✓ Créer un carrefour de l'entrepreneuriat, laboratoire de l'insertion et de l'entrepreneuriat, tiers-lieu-incubateur au sein du Val-Fourré, en lien étroit avec la future Ecole du numérique ;
- ✓ Etendre au Val-Fourré la dynamique de l'office du commerce du centre-ville de Mantes-la-Jolie ;
- ✓ Développer les initiatives visant à combler les manques (mobilité, confiance, codes sociaux...) et à favoriser l'employabilité et la capacité à entreprendre des habitants du Val-Fourré.

Pour innover et expérimenter de nouveaux dispositifs et modalités de partenariats :

- ✓ Mener une étude participative en perspective de développer une nouvelle offre d'accompagnement ;
- ✓ Expérimenter de nouveaux dispositifs Exemple : Entreprise Ephémère pour l'Emploi ;
- ✓ S'appuyer sur les opportunités de l'Economie Sociale et Solidaire, du numérique et de la rénovation urbaine pour ouvrir des perspectives.



MOYENS ET OUTILS

Mécénat d'entreprise. Diagnostique ESS Cress Ile-de-France.

Moyens financiers pour les projets : appels à projets, TFPB.

Moyens humains pour les études, expérimentation, équipement.

Equipements : carrefour de l'entrepreneuriat / laboratoire de l'insertion et de l'entrepreneuriat, antenne de l'office du commerce.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Ville : égalité des chances, RH, jeunesse, mission et territoire, office du commerce, aménagement du territoire, communication.

Centre Communal d'Action Sociale : pôle de direction, coordination sociolinguistique.

GPS&O, Région, Déléguée du Préfet à l'égalité des chances, Banque publique BPI, Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), France Travail, Mission locale, Activit'y.

Tissu associatif : associations des commerçants, associations d'accompagnement par l'insertion, associations d'accompagnement des entrepreneurs.

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

Secteur économique : entreprises mantaises, commerces mantais, entreprises intervenantes sur Mantes-la-Jolie, secteur de l'économie sociale et solidaire, secteur de l'insertion.

Bailleurs sociaux, Chambre du Commerce et de l'Industrie.

Dispositifs et contrats : Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse, Entrepreneuriat 2030 BPI France.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Nombre d'acteurs mobilisés ;
- ✓ Evolution du taux de chômage sur les différentes catégories (âges, genre, durée de chômage avant le retour à l'emploi, niveau de diplôme) ;
- ✓ Evolution du nombre de création d'entreprises sur le Val-Fourré et d'activités pérennes à 3 ans ;
- ✓ Nombre de dispositifs et expérimentations menées ainsi que nombre de participants.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) est dynamique et rassemble tous les acteurs clés. Il vient d'adopter une stratégie qui est déployée sur l'ensemble de la ville mais qui se concentre tout particulièrement sur le Val-Fourré. Des groupes de travail sont initiés pour mettre en œuvre cette stratégie, notamment avec le Procureur de la République. Plusieurs facteurs aggravent les problèmes de sécurité : la paupérisation du quartier ; la concentration de la population ; un niveau plus faible d'éducation ; le manque de mobilité ; la présence de trafics de stupéfiants ; la baisse des éducateurs de prévention ; les difficultés de prise en charge des personnes atteintes de maladies psychiatriques.

Le phénomène de rixes entre sous-quartiers est en baisse mais existe encore ponctuellement avec une ville voisine. On observe un rajeunissement des comportements primaires délinquants des enfants aux comportements violents (agressions verbales et physiques dès l'âge de 8 ans). Il faut être vigilant pour que le quartier du Val-Fourré ne devienne pas un quartier déconcentré, une ville dans la ville. Le sentiment d'appartenance au quartier du Val-Fourré réduit les mobilités sociales mais favorise la volonté des habitants de s'investir dans leur quartier. Les habitants ont un fort sentiment d'insécurité, même si des indicateurs de la sécurité progressent favorablement. Ils sont en attente de plus de sécurité.



OBJECTIFS

- ✓ **Enrayer le phénomène de rajeunissement** des comportements pouvant mener à des actes de délinquance ;
- ✓ Favoriser la **confiance** entre les institutions et la population ;
- ✓ **Réduire** le nombre de personnes commettant des actes de délinquance et l'économie parallèle.



MISE EN OEUVRE

Enrayer le phénomène de rajeunissement des comportements pouvant mener à des actes de délinquance :

- ✓ Développer les actions partenariales de prévention et d'ouverture avec l'éducation nationale, les acteurs du sport et de la culture ainsi qu'avec ceux de la parentalité et de la prévention ;
- ✓ Développer la veille numérique pour identifier les problématiques d'harcèlement ou de mouvement dans le quartier ;
- ✓ Apporter au plus tôt une réponse coordonnée aux déviances constatées (*accompagnement individualisé, sanction adaptée, accompagnement santé mentale...*).

Pour favoriser la confiance entre les institutions et la population :

- ✓ Renforcer la présence au plus proche des habitants, sur différents horaires, de professionnels formés : *éducateurs de rue, agents de prévention, police municipale...* ;
- ✓ Professionnaliser la médiation sociale en formant les agents (certification AFNOR – NFX-60-600) ;
- ✓ Favoriser les projets partagés : *actions de prévention de sécurité routière avec les brigades motorisées, bootcamp avec les institutions de la sécurité intérieure...* ;

- ✓ Apporter des réponses concrètes à des problématiques du quotidien favorisant le sentiment d'insécurité : *exemple assurer la propreté du quartier.*

Pour réduire le nombre de personnes commettant des actes de délinquance et l'économie parallèle :

- ✓ Valoriser les exemples : *parcours de réussite, changement de trajectoire...* ;
- ✓ Déployer la vidéo protection ;
- ✓ Lutter contre les différentes difficultés sociales qui sont un facteur aggravant de l'insécurité.



MOYENS ET OUTILS

Moyens financiers pour les projets, les équipements, les formations, appels à projets, TFPB.

Moyens humains pour assurer la proximité et les suivis individuels, dispositif adulte relais.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Ville : Centres de Vie Sociale (CVS), jeunesse, culture, sports, Programme de Réussite Educative (PRE), enfance-loisirs, égalité des chances, numérique et territoire, cité éducative, affaires scolaires, communication, coordination CLSPDR, prévention police municipale.

Centre Communal d'Action Sociale : santé, intervenante sociale au commissariat, pôle accueil, relations bailleurs et logement.

GPS&O : prévention de la délinquance, GUP.

Conseil départemental : protection de l'enfance et services sociaux.

Déléguée du Préfet à l'égalité des chances, Education nationale et son Réseau d'Education Prioritaire (REP), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Police nationale, Service Départemental Sécurité Incendie, Bailleurs sociaux, Tissu associatif, Promeneurs du Net.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Evolution de l'âge des personnes commettant des actes de délinquance ;
- ✓ Baisse du nombre d'actes de délinquance visant les institutions et leurs représentants ;
- ✓ Evolution du sentiment de sécurité des habitants.

c) Dispositif de participation citoyenne à Mantes-la-Jolie

La participation citoyenne à Mantes-la-Jolie se concrétise au sein de chacune des thématiques, par l'implication des habitants dans les actions ainsi que par l'écoute organisée par les élus.

Ainsi, on retrouve l'expression des habitants au sein de différentes instances thématiques (*exemple : représentants de parents d'élèves*) ou à l'occasion d'enquêtes publiques (*exemple : NPNRU*).

Une direction a été créée en 2023 pour porter les enjeux de proximité et de participation des habitants. Aujourd'hui, son principal « outil » d'implication est le centre de vie sociale. La ville compte 4 structures dont la raison d'être est la participation des habitants, et plus que cela, leur émancipation. C'est donc au quotidien que ce savoir-faire est déployé.

Les élus sont quant à eux attachés à être à l'écoute des habitants et ont organisés différents rendez-vous pour donner corps à la proximité souhaitée :

- ✓ Des permanences de Monsieur le Maire et des élus.
- ✓ Des réunions de quartier annuelles.
- ✓ Des réunions de concertation thématiques (*exemple : NPNRU*).

La mission égalité des chances, politique de la ville et contractualisation doit dans le cadre du suivi du contrat de ville apporter toute la lisibilité nécessaire à ces différents axes de participation citoyenne pour donner toute leur place aux habitants dans la mise en œuvre des enjeux travaillés à travers ce contrat.

6. Mantes-la-Ville

a) Les Merisiers Plaisances



Le quartier Merisiers-Plaisances a été construit au début des années 1960. Il se situe au sud de l'autoroute A13 et sépare la commune en deux parties.

Il est délimité par les deux axes Nord-Sud reliant Mantes-la-Ville à Mantes-la-Jolie. La composition du quartier, doté de grands espaces aux fonctions mal définies, rompt avec l'organisation des quartiers pavillonnaires environnants.

Au sein du quartier, on distingue la partie des Merisiers, composée de 577 logements appartenant à Batigère habitat, et la partie des Plaisances qui comptabilise 231 logements, réhabilités en 2011 par le bailleur propriétaire, 1001 vies habitat.

Ce quartier se distingue par l'importance du nombre de jeunes de moins de 25 ans (46% de la population) et une taille moyenne des ménages qui figure parmi les plus élevées du territoire de GPS&O (3,06 pour Merisiers Plaisances, contre 2,93 pour l'ensemble des QPV de GPS&O). La part des ménages de 6 personnes est également significative (9.5%).

Les Merisiers-Plaisances bénéficie de nombreux équipements tels qu'un centre de vie sociale (CVS), une salle de spectacle, un groupe scolaire, un collège, des infrastructures sportives, et un centre commercial dont le développement fait partie des enjeux essentiels pour répondre aux besoins des habitants.

Dans le cadre du programme « 10 projets d'avenir » lancé par la commune en 2020 et cofinancé par le département, une bonne part de ses équipements seront prochainement rénovés. De plus le projet prévoit d'en créer de nouveaux, notamment des équipements sportifs urbain.

La rénovation thermique des logements des Merisiers ainsi que la résidentialisation et l'aménagement des espaces limitrophes constituent un enjeu majeur pour le quartier. Aux Plaisances, la sécurisation des flux et du centre commercial constitue un axe de travail important. Dans cette optique, la commune est candidate, avec le soutien de la Communauté urbaine dans le cadre du programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle du département des Yvelines (PRIOR'Y) lancé en 2023. Le projet de candidature a pour objectif d'agir de manière significative pour l'amélioration durable de la qualité de vie des Mantevillois.

Ainsi, la dynamique de normalisation urbaine se poursuit et va s'accélérer dans les prochaines années pour améliorer le quotidien des résidents.

Les chiffres clés

Démographie

2 534 habitants

12% de la population de la ville

46% de moins de 25 ans

14% de plus de 60 ans

27% de familles monoparentales

27% d'habitants de nationalité étrangère

Revenus

1 115 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-872 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

48% des 15-64 ans sont sans emploi

26% des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi

25% des salariés en contrat précaire, **+8 points** qu'en moyenne communale

Logement

848 logements sociaux

10% des logements abritent 6 personnes ou plus

+10% de logements suroccupés par rapport à GPS&O

b) Domaine de la Vallée



Le quartier Domaine de la Vallée, construit en 1985, se situe au sud de la commune le long de la route départementale.

Il regroupait à l'origine 412 logements gérés par le bailleur Habitat Communautaire Locatif (HCL) et Emmaüs Habitat qui depuis a racheté l'ensemble du patrimoine, les rez-de-chaussée abritant les commerces de proximité et les parkings souterrains.

Il se caractérise par un dénivelé significatif, qui le positionne en situation d'isolement vis-à-vis du reste de la commune et le rend difficile d'accès, notamment en transports en commun. L'accessibilité de la rue Georges Brassens longtemps piétonne, illustre l'enclavement du quartier qui a entraîné une réduction de l'attrait commercial et la cessation des activités.

A partir du milieu des années 1990, ce quartier a cumulé de nombreuses problématiques urbaines couplées à une détérioration progressive de la situation socio-économique des habitants. Le taux de pauvreté figure ainsi parmi les plus importants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de GPS&O (45,1%).

Intégré au programme de renouvellement urbain (PRU) dont a bénéficié Mantes-la-Ville entre 2005 et 2015, le quartier a bénéficié de nombreuses opérations concourant à son désenclavement à la valorisation des espaces extérieurs pour profiter pleinement du paysage offert sur la vallée et à la réhabilitation des logements.

Le renforcement de l'offre de commerces et services, constitue ainsi un enjeu de proximité essentiel. La situation géographique du quartier, permet aux habitants de bénéficier d'un cadre paysager particulièrement qualitatif. Il dispose également de nombreux équipements utilisés par les jeunes (CVS, infrastructures sportives et scolaires, locaux associatifs...) qui représentent une part importante de la population du quartier.

La dynamique collective engagée va encore s'accélérer puisque le quartier bénéficiera également du programme « 10 projets d'avenir » lancé par la commune en 2020 et cofinancé par le département des Yvelines.

Le projet prévoit la rénovation du CVS et du gymnase Guimier ainsi que l'aménagement d'un terrain sportif synthétique au stade du Moulin des rades.

Enfin, il faut noter l'engagement du bailleur Emmaüs habitat, qui initie en collaboration avec le tissu associatif local, de nombreuses actions visant à renforcer la cohésion sociale, créant ainsi une ambiance conviviale et dynamique.

Les chiffres clés

Démographie

1 176 habitants

6% de la population de la ville

46% de moins de 25 ans

10% de plus de 60 ans

4 x plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans.

30% d'habitants de nationalité étrangère

Revenus

553 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-566 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

51% des 15-64 ans sont sans emploi

-10 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

29% des demandeurs d'emplois ont un niveau de formation inférieur au CAP-BEP

Logement

382 logements sociaux

18% de logements suroccupés

53% des ménages occupent leur logement depuis 10 ans ou plus

c) Les priorités pour les quartiers de Mantes-la-Ville et leurs habitants

Les moyens

Appel à projets

18 associations financées pour
26 projets

GUP-TFPB

272 742 € d'abattement
TFPB

3 Bailleurs sociaux :
Emmaüs habitat, Batigère
habitat, 1001 Vies habitat

Renouvellement urbain

Etude urbaine en cours

Cité éducative

Labellisation le 29 janvier 2022
pour 3 ans

Articulation des actions autour
des axes : sciences sport et
culture, décrochage scolaire,
parentalité, orientation et
insertion professionnelle des
jeunes

Adultes relais

13 postes

2 priorités

pour les quartiers de Mantes-la-Ville et leurs habitants



Unité du Territoire et Bien Vivre ensemble

- ✓ Agir sur les inégalités et renforcer la sécurité
- ✓ Améliorer le cadre de vie des habitants

Un accompagnement des familles pour soutenir la parentalité et favoriser l'évolution des enfants et des jeunes

- ✓ Un lieu dédié pour favoriser l'autonomie et la solidarité entre les familles.
- ✓ Faciliter l'accès des parents et des jeunes aux services



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Un climat inter-quartiers extrêmement tendu entraînant des violences urbaines et un sentiment d'insécurité de la part des habitants. Ce clivage inter-quartiers constitue un frein au sentiment d'appartenance à un territoire et impacte le parcours de vie des habitants (isolement, impossibilité d'aller pratiquer du sport, ou de travailler dans un autre quartier que le sien).

On constate une augmentation des violences intrafamiliales avec des faits de tentatives de féminicides et de violences sur mineurs.

Il est constaté une problématique de gestion de déchets notamment sur le quartier des merisiers /plaisances et chez les commerçants avec beaucoup problèmes d'hygiène et apparition de nuisibles. Il n'y a pas de bac de tri chez les bailleurs ni de lieux de stockage des encombrants qui se retrouvent sur la voie publique (pelouse, trottoirs...) avec parfois des déchets dangereux qui occasionnent un coût pour la commune très important.

On observe également une problématique de gestion des déchets et de stationnement sur le foncier privé bailleurs impactant les services de la ville et générant un surcoût.



OBJECTIFS

- ✓ Développer une culture commune des différents acteurs en matière de sécurité, de réduction des inégalités, de lutte contre les discriminations et de mieux vivre ensemble afin de mieux sensibiliser et accompagner les publics ;
- ✓ Développer une coordination territoriale autour de la sécurité et de la prévention de la délinquance pour déterminer une stratégie et un plan d'action ;
- ✓ Renforcer la communication sur le tri sélectif auprès des habitants ;
- ✓ Mutualiser la gestion du tri des encombrants entre les bailleurs et la CU GPSEO ;
- ✓ Impulser une réelle articulation entre la ville et les bailleurs sur la mise en place des actions dans le cadre de la TFPB.



MISE EN OEUVRE

Mise en place d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance réunissant l'ensemble des acteurs avec de la veille, de la prévention et des actions ciblées en fonction des problématiques identifiées ;

Déploiement du réseau VIF (Violences Intrafamiliales) : réseau de veille, de prévention et d'accompagnement avec des permanences à France services du centre d'information sur les droits des femmes et des familles ;

Poursuivre les permanences du Bus étincelle, lieu anonyme et discret, où les femmes peuvent venir échanger en toute sécurité gratuitement (1 fois par mois) ;

En transversalité avec la Cité éducative, mener des actions de sensibilisation valorisant l'égalité et la diversité des genres (création de courts métrages, ateliers d'écritures, ateliers de lecture, ateliers artistiques, conférences/débats) ;

Veiller à ce que les actions dans leur globalité soient davantage mises en œuvre à l'échelle de la ville pour favoriser les échanges inter-quartiers ;

Mettre en place un tiers-lieu dédié aux jeunes 16-25 ans encadré par des professionnels permettant de favoriser les relations inter-quartiers et encourageant les initiatives citoyennes ;

Créer des zones d'encombrants privatives ;

Organiser des actions de sensibilisation au tri sélectif, notamment auprès du jeune public avec la mise en place de petits ambassadeurs verts ;

Renforcer les « Clean Day » (journées dédiées au ramassage des déchets sur le domaine public) avec les associations et en intégrant la jeunesse ;

Etablir une Convention locale GUP/TFPB entre les bailleurs et la ville et assurer un suivi de proximité des actions mises en œuvre ;

Renforcer la présence de professionnels formés au plus proche des habitants (police municipale, médiateurs...) ;

Professionaliser la médiation en formant tous les agents (certification AFNOR-NFX-60-600).



MOYENS ET OUTILS

Cité Educative, Education National, des professionnels spécialistes des sujets concernés afin de former les acteurs (ex : le réseau VIF pour les formations sur les violences intrafamiliales), CISPDR, Conseil Municipal des enfants.

Droit commun : Communauté urbaine, bailleurs sociaux.

Politique de la Ville : abattement TFPB et gestion urbaine de proximité.

Investissement : Renouvellement urbain, Prior'Y.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage : Ville, Conseil Départemental, Communauté urbaine, CCAS.

Partenaires associés : Commissariat, Police Municipale, Etat, Communauté urbaine (CISPDR), Associations, Services ville, Cité éducative, Education nationale, Bailleurs sociaux.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisation et résultats

- ✓ 1 Comité de pilotage CLSPD 1 fois / an (voir en même temps que le Comité de pilotage CDV) ;
- ✓ Former au minimum 10 acteurs / an sur les questions de sécurité et prévention de la délinquance ;
- ✓ Une réduction des dépenses sur le ramassage des encombrants liée à une meilleure articulation avec les bailleurs ;
- ✓ Des locaux poubelles ordures ménagères et déchets recyclables pour tous les locataires.

Qualitatif :

- ✓ Evaluation qualitative avec le retour des membres de la concertation citoyenne et les associations de quartier ;
- ✓ Evaluation du climat social dans 3 ans.

Un accompagnement des familles pour soutenir la parentalité et favoriser l'évolution des enfants et des jeunes



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Mantes-la-Ville fait face à un nombre constant de naissances sur une commune où la majeure partie des familles vivent en QPV. Ces dernières rencontrent un certain nombre de freins (économique, sociaux, logement, emploi, éducatif...) impactant leur parentalité.

Par répercussions, les enfants et particulièrement les jeunes se retrouvent en difficultés dans leur évolution et ne bénéficient pas toujours d'un accompagnement éducatif à la hauteur de leurs besoins.

Plusieurs dispositifs et actions existent sur le territoire mais pas toujours connus ni par les professionnels, ni par les habitants. De même, des associations sont présentes sur le territoire mais il y a un manque de coordination et de cohésion entre leurs actions et le projet global du territoire.



OBJECTIFS

- ✓ Faire connaître et favoriser l'accès des différents dispositifs existants aux professionnels et aux familles pour une meilleure orientation et prise en charge favorisant leur autonomie ;
- ✓ Garantir la pérennité des associations sur le territoire permettant de soutenir les parents dans leur rôle éducatif et d'accompagner les enfants dans leur évolution ;
- ✓ Garantir une cohésion territoriale entre l'ensemble des acteurs et notamment entre la ville et les associations ;
- ✓ Soutenir l'immersion des jeunes et la rencontre avec les entreprises ;
- ✓ Agir sur la confiance en soi, l'estime de soi et la persévérance.



MISE EN OEUVRE

Développer l'esprit de Cité Educative en permettant aux acteurs de mieux se connaître par exemple via des cafés-rencontres autour de thématiques phares ;

Soutenir les parents dans leurs démarches en développant l'accès au numérique de proximité, en organisant des ateliers d'accompagnement au sein des CVS : accès et inscriptions au portail famille, plateforme Parcoursup etc ;

Mise en place d'une cartographie sur les dispositifs de soutien à la parentalité existants sur le territoire ;

Création d'une maison des familles permettant à toutes les typologies de famille de disposer d'un lieu ressources de rencontre et de partage pour rompre l'isolement et favoriser l'autonomie des parents ;

Accompagner la création d'une association de parents d'élèves ;

Mettre en place une coordination des associations afin de garantir une lisibilité et une cohésion des actions sur le territoire ;

Création d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) en lien avec la Cité Educative, la convention territoriale globale (CTG) et le programme de réussite éducative (PRE) ;

Un projet éducatif de territoire qui répond aux objectifs de la Cité éducative et de la CTG ;

Veiller à la rénovation et à la mise en place d'infrastructures sportives et culturelles en nombre suffisant pour permettre aux familles d'accéder à des activités qui constituent des leviers éducatifs et un véritable outil du bien-être en famille.



MOYENS ET OUTILS

Existence plusieurs dispositifs : Cité Educative, Convention Territoriale Globale, Contrat de Ville, TFPB, PRIOR, Programme de Réussite Educative, PRIJ.

Nombreux services : Service politique de la ville, Périscolaire, Culturel et sportif, France Service, Point Information Jeunesse, Prévention Jeunesse, CVS, Espaces verts, Service seniors, ASL, 3 CVS, 3 Bibliothèques, LAEP.

Appel à projets Politique de la Ville



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage : CAF, Education nationale, Ville, ARS, Conseil Départemental, Etat, CU, Région, France service, pole famille, Sport, culture, Vie Associative, Service Communication, Cité Educative, CTG, Associations, Parents d'élèves, Habitants.

Partenaires associés : CAF, Conseil Départemental (PEJ, SAS, Conseiller Insertion Jeunes), Activit'Y, Région, France Travail, Mission Locale, Etat, Communauté urbaine, Tissu associatif Local, Lycée pro, Entreprises locales, Ecoles et centres de formation, Université, IFEP.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Des infrastructures municipales suffisantes et adaptées pour la prise en charge des familles ;
- ✓ Un nombre croissant de jeunes suivis par les services ;
- ✓ Une augmentation de la fréquentation des services par les familles ;
- ✓ Une réduction des violences intrafamiliales sur la commune.

d) Dispositif de participation citoyenne

La ville de Mantes-la-Ville accorde une importance particulière à la concertation citoyenne qui constitue un enjeu fort dans la mise en œuvre d'un Contrat de Ville répondant au plus près aux besoins des administrés.

La concertation citoyenne s'organisera de la manière suivante :

- ✓ Réunion de lancement à organiser après la signature du CDV réunissant l'ensemble des habitants et partenaires ;
- ✓ Des entretiens individuels par l'intermédiaire de permanences du maire à raison d'une demi-journée par mois sur rdv (environ 4/5 administrés reçus par permanence) ;
- ✓ Des réunions publiques par quartier : un calendrier sera établi en début d'année pour fixer les grandes thématiques incontournables auxquelles pourront venir s'ajouter d'autres réunions en fonction de l'actualité de la commune ;
- ✓ Un Conseil Citoyen des Enfants se réunissant 1 fois par trimestre pour recueillir la parole des enfants, apprécier le climat scolaire et impulser une conscience citoyenne chez les plus jeunes ;
- ✓ Observation participante : balades urbaines, diagnostic en marchant 2 fois par an (hiver et été) ;
- ✓ Groupes de travail autour des thématiques transversales aux différents dispositifs (CTG, PEDT, Cité éducative, PRE, Contrat de ville) qui permettent d'aborder un grand nombre de préoccupation des habitants, par exemple le soutien à la parentalité.

7. Poissy

a) Beaugard



Le quartier de Beaugard se situe dans le secteur sud de la ville de Poissy, les « Hauts de Poissy ». Il est positionné dans un secteur stratégique d'entrée de ville, à proximité immédiate du centre hospitalier intercommunal, du centre d'entraînement du club Paris Saint-Germain et des grandes voies routières.

L'histoire des quartiers de Poissy est liée à l'implantation de l'industrie automobile dans la Vallée de la Seine. En 1955, lors du rachat de Ford par la société industrielle de la mécanique et carrosserie automobile (SIMCA) et de l'agrandissement des usines automobiles, le lieu-dit des Grands Champs est aménagé pour créer un ensemble de logements fonctionnels à destination des ouvriers et leurs familles. Conçu par l'architecte Charles-Gustave Stoskopf, il était surnommé la « SIMCA Ville ».

En 2014, le quartier de la Coudraie, rattaché à celui de Beaugard, a intégré dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

La Coudraie a bénéficié d'un programme de renouvellement urbain pour transformer profondément et durablement son image, rompre son isolement et promouvoir la mixité sociale. Tout le quartier a été repensé : réhabilitation de 141 logements, démolition de 464 logements, construction de 760 logements neufs et de services publics (groupes scolaires, jardins partagés, crèches, salle polyvalente et city-stade).

En revanche, le quartier de Beaugard est resté presque inchangé dans sa structure urbaine depuis sa création : ses 46 immeubles sont implantés orthogonalement, en contraste avec le voisinage pavillonnaire qui occupe son pourtour. Aujourd'hui le quartier de Beaugard compte 5 700 habitants, 336 logements en copropriétés et 1 724 logements sociaux. Ils sont gérés par 5 bailleurs sociaux (Domnis, Les Résidences Yvelines Essonnes, Batigère, Toit et Joie, Vilogia) qui ont acquis ce patrimoine en 2010 auprès d'Icade.

Le projet bénéficie du soutien du Conseil départemental via son programme PRIOR'Y signé en 2023. Il a pour ambition d'améliorer et simplifier le quotidien des habitants en ouvrant le quartier vers le territoire communal et en revalorisant les transports doux dans un cadre paysager. Beaugard dispose de nombreux atouts avec ses services publics de proximité (équipements scolaires et sportifs, France services, ...). Ils seront encore renforcés par l'implantation d'une maison de santé et par la Cité éducative de Poissy qui poursuit son développement avec un axe fort autour de l'émancipation par le sport.

Les chiffres clés

Démographie

5 685 habitants

15% de la population de la ville

38% de moins de 25 ans

21% de plus de 60 ans

18% de familles monoparentales

36% d'habitants de nationalité étrangère

Revenus

2 047 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-728 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

45% des 15-64 ans sont sans emploi

-14 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

22% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

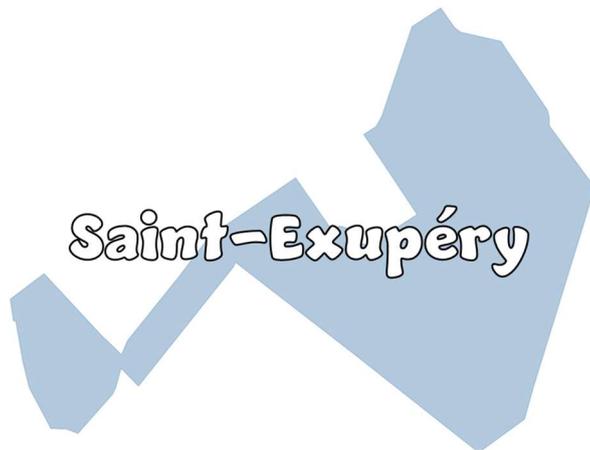
Logement

1 941 logements sociaux

19% de logements suroccupés

4% de taux de vacances

b) Saint-Exupéry



Le quartier de Saint-Exupéry, est localisé en limite nord-est de la ville, entre une voie ferrée au nord et la forêt domaniale de Saint-Germain au sud-est.

Dans les années 1960, cet espace dédié à l'agriculture se situait en périphérie urbaine. C'est pourquoi Saint-Exupéry présente de belles qualités paysagères, entre zones boisées et étendues herbeuses qui réalisent la transition vers la forêt environnante.

Construit au début des années 1970, pour répondre la demande croissante de logements, Saint-Exupéry a été durablement affecté par la détérioration progressive de la situation socio-économique de ses résidents. Cette dernière est liée au déclin industriel de la Vallée de la Seine et à la recomposition sociale due au départ des populations plus aisées vers les zones pavillonnaires environnantes.

Présentant un taux de pauvreté important, le quartier a intégré la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville définie par l'État en 2014.

La localisation géographique du quartier pose des difficultés d'enclavement. La voirie est principalement constituée de voies sans issue, un seul carrefour permettant l'accès aux axes majeurs de circulation. De plus, les résidents et acteurs locaux expriment le sentiment qu'il existe une forme de barrière divisant le quartier en deux parties distinctes : d'un côté, les immeubles et logements sociaux (le Mouchoir), de l'autre, les zones pavillonnaires

Toutefois, le quartier Saint-Exupéry dispose également de nombreux atouts : une gamme étendue de services et de commerces en proximité. Ainsi, le Club Saint-Exupéry est par exemple un lieu incontournable qui alimente le tissu social et la solidarité au sein du quartier. De même le centre Vanpouille, ouvert en 2015, propose des activités et des initiatives précieuses pour les résidents. Enfin, plusieurs installations sportives sont immédiatement accessibles, comme le stade Léo Lagrange et le stadium Laurissa Landre ou la piscine Saint-Exupéry,

La dynamique de transformation urbaine engagée par la ville s'accélère avec le futur arrêt du tram T-13 Express (ligne Saint-Cyr-l'École/Achères) prévu pour 2028-2030.

De plus, la ville est candidate, avec le soutien de la Communauté urbaine dans le cadre du programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle du département des Yvelines (PRIOR'Y) lancé en 2023.

Le projet de candidature a pour objectif d'agir de manière significative pour l'amélioration durable de la qualité de vie des résidents en renforçant l'attrait du secteur via la mobilisation de nombreux projets structurants.

Les chiffres clés

Démographie

1 844 habitants

5% de la population de la ville

50% de moins de 25 ans

11% de plus de 60 ans

33% de familles monoparentales

23% d'habitants de nationalité étrangère

Revenus

572 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-885 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

49% des 15-64 ans sont sans emploi

-12 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

28% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Logement

565 logements sociaux

25% de logements suroccupés

15% des logements abritent 6 personnes ou plus

c) Les priorités pour les quartiers de Poissy et leurs habitants

Les moyens

Appel à projets

13 associations financées pour
19 projets

GUP-TFPB

303 081 € d'abattement
TFPB

4 Bailleurs sociaux : Les
Résidences Yvelines Essonne,
Seqens, I3F, Vilogia

Renouvellement urbain

58 M€ d'investissements

60 logements démolis

330 nouveaux logements
construits

584 logements réhabilités

Des équipements :
requalification du centre social
André Malraux ; construction
d'une maison de santé ;
requalification du local associatif
Corneille.

Adultes relais

3 postes

4 priorités

pour les quartiers de Poissy et leurs habitants



Des habitants disposant d'une porte d'entrée unique en matière d'accès aux droits

- ✓ Améliorer l'information et l'orientation des habitants
- ✓ Soutenir l'inclusion numérique des habitants notamment des seniors
- ✓ Accompagner les habitants dans leurs démarches

Parentalité

- ✓ Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- ✓ Co-construire les actions parentalité entre partenaires
- ✓ Renforcer les liens parents-enfants et les liens parents-institutions

Des jeunes acteurs de leur vie sociale

- ✓ Développer les espaces d'écoute et d'expression des jeunes
- ✓ Améliorer la relation entre les jeunes et les institutions
- ✓ Aller vers les jeunes

Un accompagnement renforcé des habitants vers les dispositifs d'insertion et de formation

- ✓ Améliorer la communication autour des dispositifs
- ✓ Soutenir la mobilité des habitants
- ✓ Renforcer le lien avec les acteurs de proximité pour faciliter les parcours d'insertion
- ✓ Lever les freins à l'entrepreneuriat afin d'en faciliter l'action



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Selon l'observatoire national des politiques de la ville (ONPV), les habitants des QPV sont moins équipés en matériel informatique (désintérêt, coût des abonnements, sentiments de non-maîtrise...) que le reste de la population. Ils utilisent également moins le numérique pour leurs activités du quotidien et rencontrent des difficultés pour réaliser des démarches administratives en ligne.

Au sein des deux QPV de Poissy, nous constatons que les habitants ont des difficultés pour comprendre et maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages (culture numérique).

La problématique d'utilisation de l'outil numérique cumulée parfois à la barrière de la langue et à la méconnaissance des dispositifs d'accès aux droits, engendre le non-recours à des prestations sociales, creusant ainsi encore plus les inégalités.



OBJECTIFS

- ✓ Améliorer l'information et l'orientation des habitants ;
- ✓ Soutenir l'inclusion numérique des habitants notamment des seniors ;
- ✓ Accompagner les habitants dans leurs démarches.



MISE EN OEUVRE

Mise en place d'une maison France services au sein du centre social A. Malraux, déléguée à l'association PIMMS Médiation Yvelines permettant l'égalité de traitement et d'accès de chacun aux services et droits propres à chaque situation ;

Déploiement de 2 PAND@ au sein du QPV Saint-Exupéry et de la Maison Bleue (guichet unique seniors) point d'accompagnement essentiel pour simplifier les démarches administratives et favoriser l'autonomie numérique dans une démarche d'aller vers ;

Déploiement du portail familles par la ville, guichet unique de réservation et de facturation ;

Mise en place d'actions spécifiques à destination des seniors visant à l'autonomie et à l'accompagnement numérique (ex « simple comme un coup de clic ») ;

Un point justice regroupant des associations et des professionnels du droit assurant toute la semaine des permanences afin d'informer, orienter et aider les administrés dans leurs démarches (CIDFF, CRESUS, ADIL, avocats, conciliateur de justice, huissiers, notaires, délégués à la cohésion police-population...)

Mise en place de la « petite école du numérique » portée par le PIMMS au sein du centre social Malraux afin de faciliter l'accès à internet et ses ressources essentielles et renforcer la capacité d'action des habitants dans les usages numériques du quotidien.



MOYENS ET OUTILS

- ✓ Un conseiller numérique employé par la Ville ;
- ✓ Association PIMMS habilitée France services ;
- ✓ Un point justice regroupant des associations et des professionnels du droit ;
- ✓ La « Petite école du numérique » ;
- ✓ Financiers : Appels à projets.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Ville : direction de la stratégie numérique, direction de la cohésion des quartiers, service jeunesse, service communication...

Partenaires : CCAS, Association PIMMS, Centre social et maisons de quartier, Cité éducative, Caf.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Nombre d'accueils réalisés au sein des permanences ;
- ✓ Nombre de parcours d'inclusion réalisés ;
- ✓ Fréquentation lors des actions spécifiques.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Selon l'Observatoire des territoires, les familles monoparentales sont en hausse sur la commune. Dans les QPV, les familles monoparentales représentent un tiers des familles à Saint-Exupéry soit 170 ménages et près de 400 ménages à Beaugard soit près de 18% des familles de ce quartier.

Les ménages dont la famille principale est composée d'un couple avec enfant représentent 29% des ménages pisciacais avec une tendance à la baisse et inférieure à celle du département. Les ménages pisciacais avec enfants sont majoritairement composés de 1 à 2 enfants.

On note la présence de grands ménages (6 personnes ou plus) dans le QPV de Saint-Exupéry soit près de 15% des résidents, tandis qu'à Beaugard leur nombre est de 4,1%, et en diminution de 13% en 5 ans.

La ville de Poissy s'est engagée dans la conception d'un projet éducatif territorial, dans l'intérêt des enfants pisciacais et de leurs familles. La commune est également labellisée "Cité éducative" depuis 2021, marquant la collaboration et un partenariat fort entre les acteurs éducatifs du territoire.

Tous s'accordent à constater que les parents sont de plus en plus dépassés dans leur rôle parental et parfois peu mobilisés dans les actions mises en œuvre par les institutions.

Les liens enfants-parents sont de plus en plus dégradés, résultante d'une moindre présence des parents dans le suivi éducatif de leurs enfants.

Pour finir, les parents qui pour une grande majorité d'entre eux ne maîtrisent pas ou peu la langue française, sont parfois éloignés du système éducatif.

Mise en place de conférences parents dans le cadre de l'action « Instant des parents » (REAAP) ;

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ;

Renforcement et extension du dispositif à l'ensemble des écoles des deux QPV (5 au total).

Mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) ;

Temps d'accueil et d'échanges collectifs assurés par une équipe composée d'agents des crèches municipales et par des agents des services de la protection maternelle infantile du département.

Ouverture d'un Relais Petite Enfance ;

La première porte pour les tout-petits vers la vie en collectivité sera le moyen de garde choisi par les familles qui devra répondre à leurs besoins. Le relais petite enfance, outre ses fonctions d'information et de formation aux professionnels, permettra l'organisation de temps d'échanges avec les parents sur les sujets de la petite enfance.



MOYENS ET OUTILS

Moyens humains : 1 référente famille, 1 référent de parcours (PRE), équipes de la petite enfance, de la jeunesse...

Equipements : CS Malraux, maison de quartier, un LAEP, LUMOP...

Financiers : appels à projet (CLAS, REAAP...).

Le dispositif Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Elèves (O.E.P.R.E).



OBJECTIFS

- ✓ Accompagner les parents dans leur rôle éducatif ;
- ✓ Co-construire les actions parentalité entre partenaires ;
- ✓ Renforcer les liens parents-enfants et les liens parents-institutions.



MISE EN OEUVRE

Référente familles du centre social Malraux et déclinaison d'un programme d'animations collectives famille ;

Développement des accueils quotidiens individualisés ou collectifs des parents au sein des structures sociales implantées au cœur des quartiers et impulsion des dispositifs répondant aux problématiques rencontrées par les familles des deux QPV de la ville.

Renforcement des équipes pluridisciplinaires par les recrutements d'une psychomotricienne, d'un référent harcèlement et d'un référent santé et accueil individualisé (RSAI) ;



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Ville : service de la Petite enfance, Programme de réussite éducative, service éducation loisirs, service jeunesse, direction de la culture, direction de la cohésion des quartiers.

Partenaires : CCAS, Etat, Education nationale 1er et 2nd degré et réseau REP, GPS&O (politique de la ville), Conseil départemental (protection de l'enfance et services sociaux), CAF, Cité éducative.

Tissu associatif : Association Alternative, Poissy solidaire, Club Saint-Exupéry...



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Mise en place de l'outil « dispositif suivi évaluation » permettant de récapituler les objectifs, le changement attendu/changement observé, les points d'attention et/ou fragilité, et le niveau de changement final ;
- ✓ Fréquentation sur les actions proposées ;
- ✓ Questionnaires retours des familles participantes ;
- ✓ Questionnaires retours et observations des professionnels.

Des jeunes acteurs de leur vie sociale



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Poissy est une des villes les plus dynamiques des Yvelines avec un taux démographique de +1.39% soit + de 544 habitants au total entre 2019 et 2020.

L'indice de vieillissement tend à baisser depuis une dizaine d'années et est donc favorable aux jeunes. Les moins de 29 ans représentent 39% de la population et 1 pisciacais sur 5 a moins de 15 ans.

Focus sur le QPV de Saint-Exupéry dont plus de 40% de la population a moins de 25 ans. Il a 3,8 fois plus de moins de 20 ans que de plus de 60 ans dans ce quartier. C'est également le QPV le plus jeune des Yvelines.

Dans le QPV de Beaugard on note une forte présence de la jeunesse, 36% des habitants ont moins de 25 ans.

Une défiance croissante des jeunes envers les institutions.

Un public qui ne se sent peu ou pas écouté.

Un trio de besoins principaux liés à l'aide à la scolarité, l'aide aux projets personnels et l'accès aux loisirs.

Un phénomène d'appartenance territoriale et de "bocalisation" assez prégnant.



OBJECTIFS

- ✓ Développer les espaces d'écoute et d'expression des jeunes ;
- ✓ Améliorer la relation entre les jeunes et les institutions ;
- ✓ Aller vers les jeunes et soutenir leurs projets.



MISE EN OEUVRE

Développement et extension des accueils 11-17 ans et jeunes adultes au sein de l'ensemble des structures des deux QPV ;

Création d'une antenne dédiée jeunesse sur Saint-Exupéry, extension des horaires d'accueils jeunes adultes en soirée et weekend sur les deux QPV ;

Mise en œuvre d'un plan de prévention par le sport au sein des deux QPV sur les temps de midi et en soirée (les « midis du hand », basketball, futsal, « touch rugby », opération ensemble au stadium) ;

Doublement des actions hors les murs du Bureau Information Jeunesse mobile ;

Lors de ses actions hors les murs, le BIJ interviendra dans les maisons de quartiers et espaces sociaux tous les 15 jours en alternance sur les 2 QPV ;

Mise en place de dispositifs d'aide et d'accompagnement en direction des jeunes, tels que le contrat d'autonomie aux pisciacais étudiants (CAPE), la bourse au BAFA (pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans), la bourse aux projets permettant un soutien financier aux jeunes âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent développer une action solidaire, citoyenne, éducative ou environnementale ayant un intérêt local avec la ville de Poissy ;

Augmentation et développement du nombre de postes de service civique au sein des services municipaux et associations implantées au sein des deux QPV ;

Recrutement d'une psychologue au sein du Point Accueil Ecoute Jeunes ;

Mise en place de permanences gratuites et anonymes pour les jeunes âgés de 12 à 30 ans avec possibilité de suivi en distanciel ;

Permettre et offrir aux jeunes une offre de loisirs en éduquant par le sport et la culture par le renforcement de dispositifs tels que :

Le Pass'Sport Club, dispositif permettant aux jeunes pisciacais de 11 à 17 ans de bénéficier d'une aide d'un montant forfaitaire de 30 euros à la prise d'une licence dans une association sportive pisciacaise ou dans les associations sportives affiliées à l'Union Nationale du Sport Scolaire. Le dispositif est compatible avec le Pass + (aide du Conseil départemental des Yvelines) et le Pass'Sport (aide nationale) ;

Le Pass'Culture est un dispositif tendant à accorder une participation financière pour les 11-17 ans pour leur pratique culturelle, Ce dispositif est compatible avec le Pass+ (aide du Conseil départemental des Yvelines) ;

Jeunesse Sports Vacances est un dispositif mis en place par la Ville durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne à destination des 11-17 ans au cœur des installations sportives des QPV. Encadrées par des animateurs et des éducateurs diplômés, les activités sont proposées avec la participation de différents acteurs locaux (associations sportives).



MOYENS ET OUTILS

Moyens matériels : des équipements sociaux de proximité (CS Malraux et ses antennes, maisons de quartier...), une bibliothèque, des équipements sportifs divers et variés.

Moyens humains : des équipes d'éducateurs et d'animateurs diplômés, une psychologue.

Moyens financiers : appels à projet, TFPB.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Ville : Direction de la cohésion des quartiers, service jeunesse, service des sports, direction de la culture...

Partenaires : Etat, GPS&O, Conseil départemental, Caisse d'allocations familiales (CAF), Agence régionale de santé (ARS), IFEP, établissements scolaires, Bailleurs sociaux, tissu associatif.

Dispositifs et contrats : Cité Educative, Projet Educatif de Territoire, Convention Territoriale Globale.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Nombre de jeunes s'emparant des dispositifs ;
- ✓ Fréquentation des structures sociales de proximité ;
- ✓ Mise en place de l'outil dispositif suivi évaluation (DSE) permettant l'évaluation de la qualité des actions éducatives « d'aller vers » et la qualité des partenariats induits ;
- ✓ Questionnaires satisfactions du public touché.

Un accompagnement renforcé des habitants vers les dispositifs d'insertion, de formation et d'entrepreneuriat



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Poissy est une ville de moins en moins ouvrière, marquée par une surreprésentation des cadres (39% de cadres supérieurs ou exerçant une profession intellectuelle supérieure).

Il existe des disparités marquées entre les QPV et le reste de la ville, les deux QPV cumulant en effet des difficultés socio-économiques.

L'accès à l'emploi y demeure difficile malgré des métiers qui restent en tension et près d'une personne sur deux est sans emploi du fait d'un cumul de manques (mobilité, réseau, absence de diplôme et de qualification, maîtrise des codes sociaux...).

Deux tranches de la population des QPV sont les plus touchées : les jeunes de 16-25 ans, un quart est sans emploi ou non scolarisé, et les femmes dont il est constaté des difficultés accrues et accentuées.



OBJECTIFS

- ✓ Améliorer la communication autour des dispositifs ;
- ✓ Soutenir la mobilité des habitants ;
- ✓ Renforcer le lien avec les acteurs de proximité pour faciliter les parcours d'insertion ;
- ✓ Lever les freins de l'entrepreneuriat afin d'en faciliter l'action.



MISE EN OEUVRE

Engager une réflexion sur la mise en place d'une Cité Lab ;

Organisation d'événements annuels pour rapprocher les acteurs de l'emploi des habitants : le salon de l'étudiant, le salon du tremplin de l'emploi, les 4 heures de l'emploi et le salon de l'insertion par l'activité économique ;

Chaque salon est dédié à un public cible : étudiant, demandeur d'emploi, public très éloigné de l'emploi... ;

Développement des « flash emploi » en amont de chaque réunion publique afin de promouvoir les salons auprès de la population, de proposer des offres d'emploi collectées, de récolter des CV et d'informer les publics sur les dispositifs existants ;

Organisation d'actions de type « aller vers » ;

Déploiement du BIJ mobile au sein des 2 QPV ;

Dispositif Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ).



MOYENS ET OUTILS

Un service municipal emploi insertion dédié.

Des associations d'entrepreneuriat hébergées au sein du QPV Beauregard (CS Malraux) : ADIE, Positive Planète.

Moyens financiers : appel à projets.

Equipements : Forum Armand Peugeot, Centre de diffusion artistique (CDA), CS Malraux...



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Ville : Service emploi insertion, service Jeunesse, direction de la cohésion des quartiers, service communication...

Partenaires : Entreprises locales, France Travail, Mission locale, bailleurs sociaux (chantiers d'insertion), Activit'y, tissu associatif, IFEP, structures de quartier, dispositif PRIJ, Caf.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Evolution du taux de chômage sur les différentes catégories (âge, genre, durée de chômage avant le retour à l'emploi, niveau de diplôme).
- ✓ Nombre de dispositifs et d'expérimentations menées.
- ✓ Fréquentation des salons et des événements.
- ✓ Nombre d'emplois pourvus, nombre de mise en relation entreprise/demandeur d'emploi et étudiant/école.
- ✓ Questionnaire satisfaction public lors de chaque événement.

d) Dispositif de participation citoyenne

La participation citoyenne est une préoccupation forte pour la ville de Poissy qui s'est toujours engagée en faveur de la démocratie participative. Elle souhaite en effet placer les attentes de ses administrés, les retours de terrain au cœur de ses décisions.

Ainsi, fer de lance de ce travail de proximité, des réunions publiques au sein de chaque quartier de la ville ou autour de thématiques spécifiques sont régulièrement organisées.

La participation citoyenne s'appuie également sur plusieurs dispositifs ou instances facultatives, telles que les référents de quartier, le conseil de développement économique, environnemental et social (Codees), le conseil municipal junior (CMJ), ou encore le conseil des sages.

Début 2024, la ville a également lancé un budget citoyen permettant la mise en œuvre de projets portés par les habitants pour l'amélioration de leur ville.

Poissy a également intégré pleinement les outils numériques dans cette démarche de participation citoyenne (diffusion des conseils municipaux en direct sur les réseaux sociaux, concertation en ligne sur les grands projets, enquête publique...).

Par ailleurs, à travers les conseils d'administration ou le comité des habitants, l'implication des habitants est totale au sein du centre social André Malraux et des maisons de quartiers dont la raison d'être est la participation des habitants, et plus que cela, leur émancipation.

8. Vernouillet

a) Cité du Parc



La ville de Vernouillet évolue entre modernité et souci de préserver son identité historique, patrimoniale et paysagère. Vernouillet bénéficie en effet d'un cadre naturel prisé, avec des espaces naturels qui couvrent la moitié de son territoire. Le quartier de la Cité du Parc compte 873 logements, dont 803 logements sociaux gérés par deux bailleurs CDC Habitat et Logirep. Ce grand ensemble construit à la fin des années 1950 s'étend sur une surface de 17 hectares.

Il s'inscrivait dans un programme de construction plus vaste en Île-de-France qui visait à répondre à la demande croissante de logements lié à l'implantation d'une usine de la société Industrielle de Mécanique et Carrosserie Automobile (SIMCA) à Poissy.

Etabli sur le modèle de la cité-jardin, la construction a été confiée à l'architecte Gustave Stoskopf autour d'un centre commercial, un centre social et trois groupes scolaires. La création de la Cité du Parc a significativement modifié l'équilibre démographique de la commune, entraînant une multiplication par trois de sa population.

En 2014, le quartier est entré dans la géographie prioritaire de la politique de la ville avec un tiers de sa population vivant sous le seuil de pauvreté.

Plus de soixante ans après sa création, l'heure est à la revalorisation de cet ensemble pour répondre au vieillissement des logements, à la perte de vitesse du pôle commercial et à diverses difficultés (stationnement, propreté, gestion des encombrants, etc...). Pour mener à bien cette opération le projet bénéficie du soutien du Conseil départemental via son programme PRIOR. La Cité du Parc fait partie des quatre territoires engagés dans la démarche de « Fabrique prospective » de l'ANCT qui accompagne les partenaires du projet à faire de la nature un levier : en termes de développement économique, de cohésion sociale et d'amélioration du cadre de vie.

L'ambition du projet est de révéler les atouts du quartier pour en faire un point central de la vie vernolitaine grâce à la présence de plusieurs équipements publics et commerciaux, des espaces paysagers et une localisation privilégiée à 10 minutes à pied du centre-ville de Vernouillet et de la future gare Eole.

L'intervention urbaine permettra de moderniser le parc de logements par des réhabilitations et des résidentialisations. Des démolitions vont permettre de construire une offre de logements et d'équipements sociale et commerciale plus adaptée. Enfin la vocation publique des espaces extérieurs majeurs sera affirmée par la réalisation de nouvelles voiries de désenclavement et de place publique.

Les chiffres clés

Démographie

2 482 habitants

25% de la population de la ville

37% de moins de 25 ans

16% de plus de 60 ans

33% d'habitants de nationalité étrangère

29% de ménages d'une personne sur le quartier

Revenus

869 personnes vivent avec moins de **1 102 €** par mois

-726 € de revenu mensuel médian déclaré par rapport à la France métropolitaine

Emploi & Formation

46% des 15-64 ans sont sans emploi

-8 points d'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

22% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Logement

803 logements sociaux

83% de logements sociaux

48% des habitants du quartier occupent leur logement depuis 10 ans ou plus

b) Les priorités pour la Cité du Parc et ses habitants

Les moyens

Appel à projets

6 associations financées pour
9 projets

GUP-TFPB

171 286 € d'abattement
TFPB

2 Bailleurs sociaux : CDC
Habitat, Logirep

Renouvellement urbain

37 M€ d'investissements

79 logements démolis

200 nouveaux logements
construits

113 logements réhabilités

21 000 m² d'espace public et
de voirie réaménagés

Des équipements :
extension d'une école primaire
pour accueillir une école
maternelle ; implantation d'un
centre social.

Adultes relais

4 postes

3 priorités pour la Cité du Parc et ses habitants



Coordonner les acteurs pour travailler la réussite des enfants et soutenir la parentalité

- ✓ Renforcer la confiance et le travail entre acteurs de l'éducation dans l'esprit d'une Cité éducative
- ✓ Accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateur en les impliquant davantage dans la réussite des enfants
- ✓ Poursuivre les dispositifs d'accompagnement scolaire tout en développant l'accès à la culture, au sport et au loisir

Renforcer les actions de prévention, d'insertion et de santé

- ✓ Maintenir des actions en matière d'emploi et d'accompagnement des parcours individualisés pour prévenir de la délinquance
- ✓ Lutter contre les discriminations et les violences
- ✓ Renforcer l'accès aux soins

Accompagner un quartier en mutation

- ✓ Repenser la place des habitants dans l'espace public dans un contexte de grands changements avec leur participation
- ✓ Poursuivre la sensibilisation sur la propreté du quartier en allant chercher les publics les moins respectueux
- ✓ Saisir le projet de rénovation urbaine comme levier de transition écologique du quartier



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La commune de Vernouillet a une école dite *orpheline* au sein du quartier prioritaire qui cumule des difficultés sans avoir le label REP. Fin 2020, des diagnostics territoriaux partagés sur l'éducation ont été réalisés afin de mener des plans d'actions pour améliorer la réussite des enfants, tant scolaire que du bien-être. Les résultats scolaires sont très insuffisants et les familles se mobilisent peu sur la scolarité. Le taux de non-scolarisation des jeunes est important (22 %) et mérite d'être accompagné. Un travail sur le décrochage est une réponse à ce constat. Aussi, la barrière de la langue et la fracture numérique freinent l'implication des parents et des élèves dans cette réussite.

Comment impliquer davantage les parents ? Comment mieux les aider à se repérer dans les dispositifs d'accompagnement ? Comment rendre les parents co-éducateurs à part entière ?

Une démarche s'est mise en place avec tous les services municipaux concernés par les questions éducatives, les associations, l'Education nationale, les représentants des parents d'élèves qui est à consolider sur la durée. Malgré le turn-over des professionnels, les collaborations se poursuivent.



OBJECTIFS

- ✓ Favoriser l'alliance des acteurs éducatifs pour améliorer la réussite et le bien-être de l'enfant ;
- ✓ Impliquer davantage les parents dans la réussite des élèves, la relation avec leur enfant et dans leur rôle parental, en donnant leur place aux parents ;
- ✓ Développer d'autres compétences, culturelles, ludiques et sportives transférables dans les apprentissages.



MISE EN OEUVRE

Avoir une démarche commune entre acteurs de l'éducation en faveur de la réussite des enfants et leur prise en charge pendant et après le temps scolaire sur le modèle d'une Cité éducative ;

Accompagner les parents en les formant (connaissance du système éducatif et des dispositifs municipaux, de l'usage du numérique), tout en créant une instance participative de référents de parents qui s'impliquent dans les projets ;

Mettre en place d'un jumelage avec un équipement culturel.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : collaboration des services municipaux (éducation/famille/enfance, action sociale/santé et vie de la cité, politique de la ville/cohésion sociale), le centre social.

Mobilisation des équipes de l'Education nationale du 1er et 2ème degré, les parents d'élèves, PMI, Pôle Enfance Jeunesse (PEJ).

Ouverture d'une classe de moins de 3 ans, dispositif d'apprentissage de la langue française.

Atout langue (OEPRE), CLAS, CAF, CTG (axes : contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien école/familles, considérer le parent comme un acteur central et à part entière).

Politique de la ville :

Dispositifs : TFPB, PRE, PRIJ, Coup de pouce clé, ASL, demande d'une Cité éducative et du dédoublement des classes, création d'un groupe parents relais, convention partenariale avec un équipement culturel et la Préfecture, Adulte relais.

Acteurs : Préfecture, Conseil départemental et Communauté urbaine GPSEO, Education nationale, CAF, appel à projets annuel.

Investissement : rénovation du groupe scolaire A. Fratellini et du centre social.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Le pilotage : un co-pilotage assuré par les services municipaux, avec l'Education nationale et la Préfecture.

Les partenaires associés : la CAF, l'Education nationale (écoles et collège), la CU GPSEO, le Conseil départemental, les représentants des parents d'élèves, les associations (Vernouillet Athlé (entente GPSEO), Les artskids, Andromède, Association Artistique de Vernouillet, Compagnie des contraires, Ecole et famille).



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Nombre de réunions impliquant les parents d'élèves et le nombre de formations inter-partenariales (dont des parents d'élèves) ;
- ✓ Nombre de parents aux rencontres parents/professeurs à l'école A. Fratellini dans le cadre du CLAS ;
- ✓ Nombre de parents aux soirées parentalités et tout événement sur le sujet.

Impact, transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Augmenter la fluidité des relations entre les partenaires Ville/Education nationale 1^{er} et 2^{ème} degré et relation parent-institution, avoir développé un jumelage culturel.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les différents diagnostics engagés sur le territoire (renouvellement de l'agrément du projet social, diagnostics partagés sur l'emploi, la prévention et la sécurité) ont permis d'identifier, avec les habitants et les partenaires, des difficultés à l'accès à l'emploi, des violences intrafamiliales, des addictions liées aux trafics de stupéfiants et le manque de mixité dans les espaces publics. Auxquels, il faut ajouter les comportements dangereux comme les rodéos urbains régulièrement signalés autour du quartier. Tous ces éléments créent de l'insécurité et ne rassurent pas les habitants. En plus, ceci donne une mauvaise image du Parc qui va à l'encontre du projet de rénovation urbaine.

En parallèle, un nombre important d'habitants est au chômage (46 % des 15/64 ans) d'où la nécessité de poursuivre et de développer des opérations locales sur l'emploi et d'*aller vers* les publics les plus éloignés.

En outre, les violences intrafamiliales sont de plus en plus signalées. Les formations des professionnels sont une première réponse pour améliorer l'orientation. La Ville cherche à s'impliquer dans la création de logements d'urgence pour répondre à l'insuffisance de structures d'aide sur le territoire. Le volet santé, tout comme l'accompagnement social, seront développés.

Comment améliorer le vivre ensemble en faisant cohabiter toutes les populations ? Comment émanciper les jeunes filles et les femmes dans le quartier ? Comment maintenir et renforcer localement l'insertion professionnelle ?



OBJECTIFS

- ✓ Renforcer la coordination et la proximité des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi ;
- ✓ Développer les actions de prévention, d'accompagnement et la participation des publics fragiles (jeunes, jeunes filles, femmes victimes de violence) ;
- ✓ Développer l'accès aux soins aux publics fragiles.



MISE EN OEUVRE

Poursuivre les opérations sur l'emploi dans une démarche d'*aller vers* les publics vulnérables et d'accompagner les parcours par la levée des freins pour une meilleure insertion professionnelle (à l'appropriation des outils numériques, confiance en soi, permis de conduire, premières expériences professionnelles) ;

Soutenir la participation des jeunes dans leurs projets (culturels, sportifs) pour développer leur autonomie et leur engagement, tout en créant des espaces de parole ;

Créer des logements d'urgence pour les femmes victimes de violences en proposant un accompagnement social et de santé ;

Mettre en place un atelier santé ville en vue de l'élaboration d'un CLS à l'échelle de la commune ;

Pérenniser l'instance participative jeunesse du « Cercle » réunissant les jeunes Vernolitaïns de 18 à 25 ans.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : services municipaux de la vie de la cité (PIJ, CLAS, Centre social, espace Verno), Police municipale, éducation/ famille, action sociale/santé et politique de la ville/cohésion sociale, Mission locale, France travail, Education nationale, associations sportives et culturelles, ARS, Préfecture, DDETS, IFEP, Réseau PLUVIC, formations Valeurs de la République.

Politique de la ville : appel à projets commun, MILDECA, FIPD, Adulte relais, BOP 147, Conseil départemental, CU-GPSEO, Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), PRE, Atelier santé ville à créer.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage : collaboration des services municipaux : vie de la cité, politique de la ville, éducation et action sociale/santé, PIJ, espace Verno 18-25 ans, service jeunesse et sport, CCAS, centre social, politique de la ville.

Partenaires associés : IFEP, les jeunes eux-mêmes, CU-GPSEO, Préfecture, Pompiers, Polices nationale et municipale, médecin, ARS, Conseil départemental, Plateforme de l'emploi de Vernouillet, les entreprises, les signataires de la Charte, FACE, bailleurs sociaux, Défi services +.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Au moins 3 réunions par an avec les jeunes et les professionnels sur de la co-construction de projet, 2 projets menés par des jeunes.

Impact, transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Mise en place de l'atelier santé ville, accueil de logements d'urgence pour les femmes victimes de violences.



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le quartier du Parc est en pleine mutation avec son projet urbain qui permet la rénovation et la résidentialisation de tout le patrimoine des deux bailleurs sociaux CDC Habitat et LOGIREP. La commune va refaire complètement le groupe scolaire A. Fratellini afin de mettre aux normes énergétiques les bâtiments et d'améliorer les espaces de travail et de détente des élèves et des équipes éducatives. Le centre social va être reconstruit pour être plus visible et fonctionnel, ouvert à tous les habitants dans le but de renforcer la mixité. Les voiries seront complètement refaites pour désenclaver le quartier permettant, à la fois de favoriser les mobilités, et d'attirer d'autres populations avec la centralité commerciale.

Le projet répond bien aux difficultés du quartier avec son enclavement, le manque de dynamique commerciale et le vieillissement de l'habitat social. L'objectif est aussi de lui créer une autre identité plus favorable.

Dans le cadre de ces transformations, il ne faut pas négliger les questions de propreté, les nombreux travaux qui vous encore augmenter les nuisances existantes. Malgré les actions de sensibilisation réalisées sur le Parc, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de l'investissement des professionnels. C'est alors que la création d'une Régie de quartier pourrait être une réponse, à la fois à la propreté et à l'implication des habitants.

De plus, la nature est une caractéristique forte du quartier qui intéresse les habitants. Ils ont été conviés avec les partenaires aux réflexions de la Fabrique Prospective pour imaginer le quartier dans 30 ans. Malgré cela, ils restent des acteurs incontournables du projet de rénovation urbaine et de la gestion urbaine de proximité qui doit mobiliser au maximum l'abattement fiscal de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Comment mieux impliquer les habitants dans la propreté du quartier et sur l'amélioration de leur cadre de vie ? Comment rendre les habitants acteurs de la transformation du quartier ?



OBJECTIFS

- ✓ Impliquer les habitants dans la transformation du quartier pour repenser les espaces publics et l'amélioration du cadre de vie ;
- ✓ Poursuivre la mise en place de la gestion urbaine de proximité (GUP), notamment en créant une Régie de quartier ;
- ✓ Rénover le quartier dans le respect des enjeux de transition écologique.



MISE EN OEUVRE

Faire participer les habitants dans les aménagements des espaces publics, notamment dans les projets de résidentialisation ;

Poursuivre les diagnostics en marchant et la GUP ;

Renaturer les écoles et les espaces publics ;

Favoriser les mobilités douces ;

Reconstruire un centre social plus fonctionnel ouvert à tous ;

Rénover en profondeur les deux écoles A. Fratellini du quartier ;

Créer une Régie de quartier.



MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Services municipaux de la politique de la ville/cohésion sociale et la vie de la cité, éducation/famille/enfance, action sociale/santé, urbanisme, services techniques, les bailleurs sociaux, l'équipe de pilotage du projet de rénovation urbaine, l'Education nationale, association des Régies de quartier, CU-GPSEO.

Politique de la ville : Appels à projet commun (Etat, CU-GPSEO et Conseil départemental), TFPB.

Investissement : renouvellement urbain, mobilisation des subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie, de la Région, du Fonds Verts, Conseil départemental.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage : Services municipaux : de la politique de la ville, vie de la cité, services techniques, urbanisme, les 2 bailleurs sociaux CDC Habitat et LOGIREP, le Conseil départemental, la CU- GPSEO, association des Régies de quartier.

Partenaires associés : Amicale de locataires de CDC Habitat, habitants, associations, Ecole et culture, Aptima,.



INDICATEURS D'EVALUATION

Réalisations et résultats

- ✓ Impliquer les habitants dans le groupe déchets, faire 2 diagnostics en marchant par an.

Impact, transformations souhaitées à 3 ans

- ✓ Faire des rencontres annuelles bailleurs/ville/CU-GSPEO pour évaluer l'état de propreté du quartier ;
- ✓ Nombre de réunions sur les aménagements d'espaces publics ou sur les résidentialisations avec des habitants ;
- ✓ Lancement effectif de la régie de quartier.

c) Dispositif de participation citoyenne

Ce qui existe actuellement :

La ville de Vernouillet ne dispose pas de Conseil citoyen ni de Conseil de quartier. Néanmoins, elle s'est dotée d'outils de concertation dans différents domaines.

Au niveau de la direction de l'éducation, un Conseil éducatif a été créé, réunissant des professionnels de l'Education nationale, de la commune, élus et des représentants de parents, qui décide des projets pour les enfants (choix du projet, budget). Les représentants de parents d'élèves font partie intégrante des groupes de réflexion menés avec l'Education nationale, la ville sur l'amélioration de la réussite des enfants.

C'est la 3ème année que le Conseil des enfants est créé. Son suivi est assuré par un agent du service éducation afin de pouvoir les accompagner dans la réalisation de leurs projets sur la commune.

Dans le même temps, le service jeunesse et sport a mis en place un Conseil de jeunes qui construit des actions tout au long de l'année.

Le centre social a un rôle d'animation globale de coordination dont l'objectif est de renforcer le pouvoir d'agir des habitants et susciter l'initiative citoyenne. Ce volet sera développé sur la durée du contrat de ville. Dans le cadre du projet de construction du futur centre social, une concertation des habitants et des partenaires a été réalisée. Des espaces de dialogue avec les jeunes et l'équipe du centre social se sont mis en place afin de pouvoir travailler sur des projets mixtes portés par les jeunes et les impliquer dans leur réalisation.

De plus, lors des diagnostics territoriaux partagés et dans le cadre d'autres groupes de travail (Fabrique prospective, groupe déchets, diagnostic en marchant) les habitants sont associés. Leurs paroles et leurs propositions sont prises en compte dans les projets. L'Amicale des locataires de CDC Habitat joue un rôle non négligeable dans les actions de fleurissement du quartier, de sensibilisation au tri et à la gestion urbaine de proximité.

A l'occasion de la communication sur le projet de rénovation urbaine du quartier du Parc, les habitants et les enfants ont été fortement mobilisés, 600 en tout. Des explications sur l'évolution du quartier et sur des espaces de concertation au sein de l'école élémentaire A. Fratellini ont été réalisés pour prendre l'avis des habitants sur les espaces publics.

Enfin, pour un meilleur échange entre élus et habitants, chaque quartier possède un habitant référent en lien direct avec la municipalité.

Ce qui est à construire dans les 3 ans :

- ✓ Travailler la mobilisation des parents d'élèves ;
- ✓ Créer un groupe référent parents ;
- ✓ Remplacer le 2ème référent du quartier du Parc ;
- ✓ Reconstituer le Comité représentatif des habitants du centre social pour une meilleure implication dans les projets.

La gouvernance du contrat de ville

Le mode de gouvernance du contrat de ville 2024-2030 reflète la volonté la Communauté urbaine de placer les collectivités locales au centre de la politique de la ville tout en assurant une mobilisation partenariale étendue sur les thématiques prioritaires définies, tant à l'échelle de l'intercommunalité qu'au niveau de chaque quartier.

Ainsi, le pilotage stratégique est assuré conjointement par l'Etat, la Communauté urbaine, les communes concernées et le Département des Yvelines dans le respect des compétences de chacun.

Le mot de l'Etat concernant les rencontres entre le Maire et le Préfet :

"Ces rencontres ont lieu entre septembre et décembre. Elles auront pour objectif d'évoquer l'évolution des projets de quartier présentés dans le contrat de ville mais aussi l'ensemble des dispositifs politique de la ville portés à l'échelon municipal dans un esprit de synergie (PRE, cité éducative, jumelage culturel, citélab, etc.) ainsi que sur les dotations d'investissement de l'Etat sur le volet investissement. L'ensemble des partenaires institutionnels pertinents pour la résolution d'une problématique pourront être invités (CAF, France Travail, DSDEN, OFII etc.)."

1. Le schéma de gouvernance du contrat de ville 2024-2030

Le comité de pilotage

Quoi :

- ✓ Définit les orientations stratégiques et les perspectives ;
- ✓ Débat sur les enjeux identifiés ;
- ✓ Valide le programme d'actions ;
- ✓ Suit les engagements des partenaires ;
- ✓ Alloue les ressources financières et humaines disponibles ;
- ✓ Valide la programmation de l'appel à projets commun du contrat de ville ;
- ✓ Évalue les progrès réalisés.

Quand :

- ✓ Mars : pour la programmation ;
- ✓ Octobre : sujets d'actualité ;
- ✓ Décembre : actions du CISPDR ;
- ✓ En tant que de besoin

Qui :

- ✓ La Communauté urbaine ;
- ✓ Les Communes signataires ;
- ✓ La préfecture des Yvelines ;
- ✓ Le Département des Yvelines ;
- ✓ En tant que de besoin, un collège de représentants des associations, des bailleurs, des dispositifs de participation.

L'équipe d'animation

Quoi :

- ✓ Organise et anime les instances du contrat de ville ;
- ✓ Met en œuvre le programme d'actions et assure son suivi administratif et financier ;
- ✓ Accompagner les porteurs de projet dans la définition de leurs actions, la recherche de financements ;
- ✓ Anime les réseaux de partenaires ;
- ✓ Coordonner la collecte des données et des indicateurs nécessaires à l'évaluation ;
- ✓ Élaborer des outils de suivi et de reporting pour rendre compte de l'avancement des actions et des résultats obtenus ;

Le comité technique

Quoi :

- ✓ Partage l'information sur les sujets d'actualité de la politique de la ville ;
- ✓ Suit la mise en œuvre du programme d'actions ;
- ✓ Mobilise les partenaires ;
- ✓ Propose des solutions opérationnelles et innovantes ;

- ✓ Prépare les comités de pilotage ;
- ✓ Identifie les enjeux.

Quand :

- ✓ En tant que de besoin ;
- ✓ En préparation des comités de pilotage ;
- ✓ Au cours de l'instruction de l'appel

Qui :

- ✓ Service politique de la ville de GPS&O ;
- ✓ Délégués du préfet et service politique de la ville de la préfecture des Yvelines ;
- ✓ Le Territoire d'Action Départementale Seine Aval et le service politique de la ville du Département des Yvelines ;

- ✓ Référents techniques des communes ;
- ✓ En tant que de besoin, des représentants des institutions signataires du contrat de ville.

Qui :

- ✓ Service politique de la ville de GPS&O ;
- ✓ Délégué du préfet ;
- ✓ Référent technique de la commune ;

- ✓ Chargé de projet développement local du TAD Seine Aval ;
- ✓ Autres partenaires institutionnels (Bailleurs sociaux, France travail/Mission Locale, CAF, etc.) ;
- ✓ Les associations.

Quand :

- ✓ Hebdo

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240506-CM_20240506_08-DE
Date de télétransmission : 10/05/2024
Date de réception préfecture : 10/05/2024

2. L'évaluation de la politique de la ville sur le territoire de GPS&O

a) La mission suivi et évaluation

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Communauté urbaine s'est dotée depuis 2018 d'une mission suivi et évaluation des dispositifs de la politique de la ville et du renouvellement urbain. Cette mission permet d'apprécier l'impact que peuvent avoir les projets sur les quartiers prioritaires. Elle s'articule autour de trois activités :

- ✓ **L'observation** qui consiste à dresser un panorama général de la situation des quartiers et de leur évolution structurelle ;
- ✓ **Le suivi** qui vise à analyser en continu la mise en œuvre et les résultats des actions, ainsi que la réalisation des programmations (stade d'avancement des actions, atteinte des objectifs opérationnels, réalisations et résultats directs, etc.).
- ✓ **L'évaluation** qui consiste à analyser l'évolution des problématiques et l'incidence des actions à des instants clés (mi-parcours et fin du programme).

Les impacts sont donc évalués au regard des objectifs de la politique de la ville :

- ✓ Assurer l'égalité entre les territoires ;
- ✓ Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ;
- ✓ Améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

b) La participation citoyenne dans l'évaluation du contrat de ville

La Communauté urbaine souhaite intégrer un dispositif de participation citoyenne à la mission suivi et évaluation.

La démarche aura pour objectif d'impliquer les habitants dans le temps long de l'évaluation en recueillant via une enquête de terrain, et par l'administration d'un questionnaire à destination d'un groupe témoin ou d'un panel représentatif, des éléments qui participeront à mesurer l'impact des projets sur l'amélioration de la qualité et le cadre de vie des habitants des quartiers de GPS&O.

Cet outil permettra de rendre compte de l'attractivité du quartier, d'apprécier la qualité du logement, de comprendre les raisons et les motivations des mobilités et des facteurs concourant à l'arrivée, au maintien ou au départ des ménages.

Le dispositif sera coconstruit en lien avec les services des communes concernées et aboutira à la réalisation d'un questionnaire adapté à chaque période de recueil des éléments.

c) Vers un partenariat de données

La mise en œuvre du contrat de ville "engagements quartiers 2030" nécessite l'implication de nombreux acteurs œuvrant à différentes échelles et dans de multiples champs de compétences, tout en mobilisant les politiques publiques de droit commun.

Afin d'appréhender en flux les dynamiques à l'œuvre dans les quartiers de la Communauté urbaine, de mieux cerner les réalités et besoins des habitants, de mesurer l'impact de l'action publique déployée et de renforcer le pilotage du contrat, il est nécessaire de faciliter l'accès aux données locales, et d'en renforcer le traitement.

Par données, il est question de la statistique produite par les administrations publiques au titre des politiques déployées dans les quartiers prioritaires, de la donnée d'intérêt général produite par les opérateurs privés œuvrant dans le cadre de politiques publiques (bailleurs sociaux) et enfin, potentiellement, de la donnée produite par les acteurs privés du territoire (mutuelles, associations, commerces, entreprises...).

Aussi, à travers le présent contrat et en lien avec la fonction d'observation portée par la communauté urbaine :

- ✓ L'ensemble des acteurs publics signataires s'engagent à produire et rendre accessibles leurs données et statistiques relatives aux politiques publiques mises en œuvre à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires du territoire pour la durée du contrat.
- ✓ Un partenariat de données sera développé avec les acteurs publics et les acteurs privés du territoire disposant de données d'intérêt général. A cette fin, seront définis des règles d'accès à chacun des jeux de données qui seront susceptibles d'être utilisés, prenant notamment en compte les règles juridiques applicables en matière de protection de la vie privée (RGPD) et toutes les règles éthiques.

Les engagements des partenaires et acteurs du contrat de ville

1. Préfecture des Yvelines

Au titre de la promesse d'égalité républicaine qui passe par la réduction des inégalités sociales et territoriales dans les quartiers prioritaires de la ville, l'État joue un rôle majeur dans la politique de la ville. Son engagement financier à destination des quartiers prioritaires se matérialise en loi de finances par le programme 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » avec notamment la dotation politique de la ville (DPV), par le programme 147 « politique de la ville » et par les crédits de l'ANRU (agence nationale de la rénovation urbaine). Ils sont destinés à compléter les actions menées par les politiques de droit commun et à jouer un effet de levier sur ces dernières.

Les crédits spécifiques du programme 147 permettent d'améliorer la territorialisation des politiques sectorielles, de favoriser les échanges entre les acteurs et soutiennent le développement d'actions à caractère innovant. Parmi ces dispositifs, on peut notamment mentionner le programme de réussite éducative, les cités éducatives dont la généralisation a été annoncée le 27 juin 2023 à Marseille par le Président de la République ou les jumelages culturels. Ces crédits permettent également de renforcer la présence humaine dans les quartiers prioritaires avec le financement de postes de médiateurs adulte-relais, avec à horizon 2030 l'ambition de leur professionnalisation. Ils constituent un complément nécessaire à l'intervention de droit commun, qu'il soit celui des autres programmes portés par l'État (police, justice, éducation nationale, santé, emploi, insertion, transition écologique, égalité femme-homme etc.) ou par les collectivités. L'État intervient également en proposant aux acteurs économiques et aux bailleurs sociaux des abattements fiscaux pour soutenir l'implantation ou la création d'entreprises dans les QPV (dispositif ZFU-TE) ou permettre une meilleure gestion urbaine de proximité (abattement TFPB à hauteur de 30 % proposé aux bailleurs sociaux sur la base d'une convention établie par les collectivités concernées).

Sur la base de l'article L. 2334-40 du code général des collectivités territoriales, le préfet délégué pour l'égalité des chances des Yvelines, sous l'autorité du préfet des Yvelines mais aussi du préfet de région, attribue les crédits de l'enveloppe départementale du programme 147 afin de financer les actions prévues par le présent contrat de ville. Il s'appuie sur le réseau des délégués du préfet, interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux (associations comme collectivités) sur les territoires.

L'État territorial s'engage en particulier à jouer le rôle d'ensemblier entre les différents services de la Préfecture (cabinet du Préfet pour les questions de sécurité et de prévention de la délinquance ; direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ; direction départementale des territoires ; direction de la réglementation et des collectivités territoriales) et entre les différentes institutions de l'État à l'échelle départementale et régionale (DRAC, ARS, DSDEN...) pour mobiliser en priorité les crédits de droit commun de ses différents programmes et mener une action publique cohérente, lisible et transparente. Il s'engage également à prolonger le travail partenarial, impulsé au moment du contrat Engagements Quartiers 2030, pour inscrire son action aux côtés de celles des collectivités et des autres partenaires. A ce titre, il s'engage à tenir pour essentielle la coopération maire-Préfet en matière de politique de la ville, coopération qui doit s'exercer autour de la réalisation des projets de quartier présentés dans le présent contrat de ville.

Pour l'exercice 2024-2030, l'État territorial yvelinois a souhaité inscrire son action dans la continuité du comité interministériel des villes de Chanteloup-les-Vignes du 27 octobre 2023 ainsi que dans la nécessité d'apporter une réponse en matière d'action publique aux récentes révoltes urbaines pour demander aux collectivités de faire de la transition écologique, du développement de

l'entrepreneuriat et du soutien à la parentalité trois lignes directrices structurantes de ces contrats Engagements Quartiers 2030. Il a également souhaité que chaque collectivité puisse, dans le domaine de ses compétences, prioriser ses thématiques et donner libre cours à son projet de quartier, qu'il s'engage à soutenir pendant toute la période du contrat de ville.

Enfin, la mobilisation des crédits politiques de la ville doit se faire en articulation et en cohérence avec les autres contractualisations qui regardent également les publics vulnérables. A ce titre, les projets de quartier peuvent mobiliser les politiques publiques issues de la stratégie pauvreté, contractualisée avec le département à une hauteur de plus de 2 M€ pour la période 2024-2027, qu'elles concernent le volet solidarité (soutien des familles monoparentales, soliguide, plateforme de lutte contre la précarité énergétique) ou le volet emploi avec l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de France Travail.

2. Agence régionale de santé (ARS)

Les quartiers en politique de la ville présentent une concentration de déterminants défavorables pour la santé (conditions de vie, environnement direct ou indirect : urbanisme, mobilités, éducation, etc.). En conséquence, ils font l'objet d'une attention particulière dans la politique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé de l'ARS Île-de-France, notamment dans le Projet Régional de Santé 3 (PRS3), document stratégique qui définit la politique régionale de santé pour la période 2023-2028.

L'ARS s'engage ainsi à poursuivre le déploiement des démarches locales de santé sur le territoire des Yvelines, par l'accompagnement de Contrats Locaux de Santé (CLS) et Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM). La moitié des QPV yvelinois sont actuellement couverts par des CLSM signés ou en cours d'élaboration. 80% des QPV sont couverts par les huit CLS signés avec les partenaires locaux (collectivités territoriales, préfecture, Caisses primaires d'Assurance maladie, Caisses d'allocations familiales, établissements de santé, Département, autres établissements publics...)

Le CLS constitue un programme d'actions qui mobilise des acteurs du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social), ainsi que tous les secteurs ayant un impact sur la santé (l'action sociale, le logement, le travail, l'éducation, la jeunesse, l'urbain, le développement durable...), et s'appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire, locale et participation des habitants). A cette fin, l'articulation entre, d'une part les Contrats de ville et les Ateliers Santé Ville portés par l'Etat, dédiés aux QPV, et d'autre part les CLS-CLSM, portés par l'Agence dans le cadre d'une démarche d'universalisme proportionné, est essentielle pour la bonne réalisation des projets.

Au vu des enjeux qui apparaissent les plus prégnants dans les QPV yvelinois, la prise en compte de la santé mentale, de la périnatalité/petite enfance, ainsi que la prévention des principales maladies dont le gradient social est documenté (cancers, obésité, ...) seront des thématiques prioritaires, en articulation avec les dispositifs existants, telles les Cités Educatives.

3. Banque publique d'investissement (BPI)

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

Solutions de droit commun : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

Programmes spécifiques : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa⁵.

15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Parmi les actions qui pourraient être mobilisées dans le Département des Yvelines :

- ✓ **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées ;

⁵ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- ✓ *Les CitésLab* : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement ;
- ✓ *Les Carrefours de l'entrepreneuriat* : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création ;
- ✓ *Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers* : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs ;
- ✓ *Les accélérateurs* : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

4. Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAF)

Dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027 et en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des services aux familles et à l'animation vie sociale (Sdsfavs) yvelinois, la Caf des Yvelines développe et soutient les projets et actions menées sur les champs de la petite enfance, l'enfance, jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement ou encore le handicap.

Au-delà du versement régulier des prestations légales, elle met en œuvre une politique d'action sociale au plus proche des besoins des habitants du département et accompagne dans le cadre de son offre de service globale les familles touchées par certains événements de vie (arrivée d'un enfant, séparation, décès, etc..). L'action de la Caf auprès des collectivités se traduit également par sa présence au sein de ses accueils et son partenariat avec les maisons France service, les points relais et numériques ou encore les centres sociaux et espaces de vie sociale.

La Caf accompagne par ailleurs les communes et inter-communalités dans leurs diagnostics et plans d'actions établi dans les « Conventions territoriales globales » (CTG). Le rôle de ces conventions vis-à-vis des collectivités est appelé à se renforcer dans le cadre du déploiement du service public de la petite enfance dès janvier 2025

Véritables projets de territoire sur les questions familiales et sociales établis avec les élus et les partenaires locaux, les actions inscrites au plan d'action des CTG sont en corrélation avec les orientations des contrats politique de la ville notamment sur l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux droits et l'animation vie sociale afin d'assurer une cohérence d'intervention sur le territoire

5. Services de l'Education nationale dans les Yvelines

Depuis la création des premières Cités éducatives en 2019, la co-éducation se conjugue au pluriel dans les Yvelines pour développer toutes les alliances éducatives nécessaires.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville, l'Éducation nationale met en œuvre une stratégie partenariale pour renforcer la persévérance scolaire et donner à tous les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville les moyens de construire un parcours de formation ambitieux et motivant.

Cette stratégie se traduit par des mesures ciblées dans chaque territoire :

- ✓ Dédoubler les classes de Grande Section, CP et CE1 ;
- ✓ Favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux avec le programme « Devoirs faits » ou le « Plan mercredi » ;
- ✓ Développer les apprentissages durant les congés scolaires grâce à « l'École ouverte » ou aux « Vacances apprenantes » ;
- ✓ Construire et entretenir le lien avec les familles, notamment dans les « Cafés des parents » et les ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves » ;
- ✓ Expérimenter le dispositif « 8h-18h » au collège ;
- ✓ Offrir des stages de qualité aux élèves de 3ème scolarisés en éducation prioritaire ;
- ✓ Mettre en place les « Cordées de la réussite » grâce au réseau francilien de l'enseignement supérieur et des grandes écoles.

L'enjeu central des politiques éducatives dans les quartiers prioritaires est de sécuriser chaque jeune dans la réussite de son projet personnel, dans l'obtention de ses diplômes et dans son accès à l'emploi. Il s'agit de réduire les écarts de réussite selon l'origine sociale, de sorte que l'égalité des chances devienne l'équité d'excellence.

6. France Travail

France Travail est engagé pour faire « plus pour ceux qui en ont le plus besoin », parmi eux les résidents des QPV.

France Travail dispose d'une agence implantée en QPV (Les Mureaux) et des agences en proximité des QPV (Ex : Mantes, Trappes, etc.). L'agence de Trappes a mis en place depuis 2022 une nouvelle approche de l'accompagnement avec le parcours Equip'emploi qui s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits dans les agences éligibles au projet et en situation de vulnérabilité (résidents en QPV_part QPV dans la DEFM ABC = 40,5%), demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, ou encore bénéficiaires de l'obligation d'emploi). A ce jour, 13 portefeuilles Equip'Emploi sont ouverts.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville, France Travail met en œuvre une stratégie partenariale renforcée afin d'articuler les offres de service du Réseau pour l'Emploi en coordination et coopération avec l'ensemble des acteurs économiques des territoires. France Travail construit des parcours vers l'emploi avec les entreprises du territoire afin que l'offre de service d'insertion professionnelle soit un véritable levier pour que l'égalité des chances d'accès à l'emploi soit une réalité dans les quartiers et que l'inclusion sociale soit tangible au sein du département. Ce travail en coopération se traduit, notamment, à travers :

- ✓ Une feuille de route « Entreprises » partagée et coconstruite avec les acteurs du territoire pour une mobilisation accrue des aides et mesures en faveur des résidents des QPV (AFPR, POE, immersion, Emploi Francs) avec un pilotage de la mobilisation par typologie de public, les plus éloignés de l'emploi (ARSA, demandeurs d'emploi de longue durée, QPV, TH, jeunes...);
- ✓ La mobilisation du levier des Emplois Francs : 360 EE réalisés en 2023 ;
- ✓ L'expérimentation d'un accompagnement rénové des ARSA sur le territoire de Trappes notamment (étendue à Guyancourt, Plaisir, Rambouillet, Mantes la Jolie, Poissy). Parmi la population ARSA plus d'un tiers résident en QPV ;
- ✓ Le déploiement de portefeuilles Equip'Recruit sur l'agence de Mantes La Jolie (Part de QPV dans la DEFM ABC = 25,6%), accompagnement dédié et renforcé auprès de ce public ;
- ✓ Le projet d'une Entreprise éphémère avec la mairie de Mantes ;
- ✓ Le parcours de remobilisation : près de 9 DELD sur 10 sont entrés en parcours et 96% ont bénéficié d'un contact avec France Travail ;
- ✓ La mobilisation des formations : les résidents en QPV représentent 16,4% des entrées prévisionnelles en formation pour un poids dans la DEFM ABC de 14,8% ;
- ✓ Le renforcement des partenariats avec la CCI, CMA, CPME, les communautés d'agglomération, Conseil départemental pour favoriser l'inclusion dans les recrutements ;
- ✓ La mise en place, la promotion et l'accompagnement des entreprises sur la plateforme « immersion facilitée » pour permettre à plus de demandeurs d'emploi de bénéficier d'une immersion pour découvrir les métiers qui recrutent ;
- ✓ Le Développement du recours à l'apprentissage notamment au travers du contrat de professionnalisation ;
- ✓ L'expérimentation Avenir pro : expérimentation qui vise à améliorer l'insertion sur le marché du travail des jeunes en dernière année de lycée professionnelle.

L'enjeu des politiques de l'emploi dans les quartiers prioritaires est double : permettre aux entreprises de bénéficier d'aides et de mesures aux recrutements local et ainsi développer l'économie locale (actions fortes sur le bassin industriel notamment, levier des JOP...) et rendre la formation et le développement des compétences et des savoirs être accessible à tous pour sécuriser l'accès à l'emploi. Il s'agit de sécuriser la bonne représentativité de ces publics sur l'ensemble de l'offre de service du réseau pour l'emploi.

7. Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration participe, dans le cadre des missions qui lui sont confiées en tant qu'opérateur du ministère de l'Intérieur et en vertu de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, à l'accueil et l'intégration des étrangers autorisés à séjourner durablement en France.

Pour le département des Yvelines, c'est la Direction Territoriale de l'OFII Montrouge qui est compétente pour mettre en œuvre ce parcours d'intégration qui se matérialise par la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR).

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240506-CM_20240506_08-DE
Date de télétransmission : 10/05/2024
Date de réception préfecture : 10/05/2024

La signature du CIR traduit l'engagement du signataire à adopter les principes et valeurs de la société française, à maîtriser sa langue et à participer à son économie : il doit suivre une formation civique obligatoire d'une durée de quatre jours qui présente la France, son histoire et son organisation territoriale, mais aussi le mode de fonctionnement de la société française en matière de santé.

Il bénéficie également, en fonction de son niveau en langue française, d'une formation linguistique allant de 100 à 600 heures.

Enfin l'entretien individuel conduit par l'OFII permet d'évaluer sa situation personnelle et ses besoins en termes d'emploi et/ou de formation afin de l'orienter de manière adaptée vers les services de proximité correspondant à ses besoins (SPE, etc...).

La signature d'un PTAI en octobre 2022 a permis d'engager une démarche partenariale afin que les primo-arrivants résidant à Mantes-la-Jolie bénéficient des actions proposées dans le cadre du parcours personnalisé porté par la coordination linguistique de la commune, en complémentarité des formations prévues par l'OFII dans le cadre de la signature du CIR. Ces démarches seront amenées à se développer dans les EPCI et les villes volontaires, étant entendu que la conclusion de CTAI constitue une politique prioritaire du gouvernement. Le contrat de ville constitue l'occasion de formaliser un début d'engagement.

8. Conseil départemental des Yvelines

Partenaire majeur des premiers contrats de ville, le Département des Yvelines est engagé aux côtés de l'État et des collectivités locales pour contribuer à la transformation, en profondeur, des quartiers les plus fragilisés de son territoire.

Chef de file des solidarités, le Département des Yvelines confirme, au travers de cette nouvelle contractualisation 2024-2030, son ambition : œuvrer au rétablissement de l'égalité des chances entre citoyens et agir aux côtés de ses partenaires d'action pour donner à ses habitants les moyens de vivre en bonne santé, de connaître la réussite scolaire et professionnelle, d'agir et de s'émanciper au sein des espaces dans lesquels ils évoluent.

Si la participation du Département aux contrats de ville s'incarne dans le soutien puissant et massif apporté aux projets de rénovation urbaine actuellement engagés sur son territoire à travers ses différents programmes de subventions et sa maîtrise d'ouvrage, son intervention s'étend bien au-delà du strict cadre bâti.

L'action sociale, premier poste d'intervention du Département, est ainsi au cœur de ses politiques d'accompagnement. A cet effet, le Département des Yvelines mobilise d'abord l'ensemble de ses dispositifs de droit commun : protection maternelle et infantile, intervention en faveur des personnes âgées, aides aux personnes en situation de handicap, insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion, promotion de la santé, aide au logement, etc.

Afin de renforcer cette dimension, dans une approche globale et cohérente, le Département s'est doté, en février 2023, d'une feuille de route politique départementale de la ville. Cette feuille de route traduit les ambitions du Département de structurer une politique départementale de la ville qui soit une politique d'expérimentation et d'innovation, différenciée mais complémentaire des politiques sectorielles, permettant de déployer des actions spécifiques et concrètes, à même de faire effet levier sur l'attractivité des quartiers prioritaires.

Cette feuille de route embrasse 3 enjeux et 5 axes d'intervention :

Un premier enjeu autour de l'éducation et de l'insertion

- ✓ Axe 1 : construire des projets éducatifs d'excellence autour des nouveaux collèves
- ✓ Axe 2 : mettre en place des actions globales autour de la petite enfance en lien avec la PMI (santé, parentalité, mode de garde)

Un deuxième enjeu autour de la santé

- ✓ Axe 3 : adopter une approche innovante sur la conception des nouveaux objets médico-sociaux

Un troisième enjeu autour de la qualité d'usages

- ✓ Axe 4 : initier dans le cadre du programme de rénovation urbaine (PRU) une démarche d'exemplarité en matière de ville inclusive
- ✓ Axe 5 : déployer un dispositif d'urbanisme temporaire sur les fonciers libérés par la rénovation urbaine

Les signataires du contrat de ville 2024-2030

Cécile ZAMMIT-POPESCU



Président de GPS&O

Pascal COURTADE



Préfet délégué à l'égalité des chances

Valérie PECRESSE



Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

Pierre BEDIER



Président du Département des Yvelines

Catherine ARENOU



Maire de Chanteloup-les-Vignes

Pascal COLLADO



Maire de Vernouillet

Raphaël COGNET



Maire de Mantes-la-Jolie

François GARAY



Maire des Mureaux

Sami DAMERGY



Préfet délégué à l'égalité des chances

Sandrine BERNO DOS SANTOS



Maire de Poissy

Djamel NEDJAR



Maire de Limay

Eddie AÏT



Maire de Carrières-sous-Poissy

Didier GROSJEAN



Directeur de la CAF des Yvelines

Sandrine LAIR



Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

Ingrid NORMAND



Directrice territoriale
Office français de l'immigration et de l'intégration

Nicolas MAURIN



Directeur régional IDF Ouest
Bpifrance



Michael VOISIN



Directeur territoriale ouest
ICF Habitat la sablière

Simon KIEFFER



Directeur départemental de
L'Agence régionale de santé

Anne DE CAMARET



Directrice départementale
Immobilière 3F

Stéphanie CIBOIS



Directrice territoriale
Batigère en Ile-de-France

Yassine BELAIDI



Directeur territoriale grand ouest
1001 vies habitat

Michaël CASSILDE



Directeur territorial nord-ouest
Emmaüs habitat

Sandrine SANGERMANI



Directrice de territoire adjointe
VILOGIA

Géraud DE BAILLIENCOURT



Directeur général
DOMNIS

Cécile NOIRET



Directrice immobilier
Seqens

Arnaud LEGROS



Président du directoire
Les Résidences Yvelines Essonne

Laurent LORRILLARD



Directeur général
Antin résidences

Jean-Marie THIBAUT



Responsable des agences Yvelines Essonne
LogiRep

Géraldine GARDETTE



Directrice Interrégionale Adjointe Île de France
CDC Habitat social

Sylvie RABINOVICI



Directrice générale
IRP

Document publié sur le [site de la ville](#) le 10/05/2024